



AXA IM EURO LIQUIDITY
SRI

SOMMAIRE

Rapport de gestion du fonds

Rapport Général du Commissaire aux Comptes

Bilan au 30/12/2024 et au 28/12/2023

Actif

Passif

Hors-bilan au 30/12/2024 et au 28/12/2023

Compte de résultat au 30/12/2024 et au 28/12/2023

Annexe

Règles et méthodes comptables au 30/12/2024

Evolution de l'actif net de l'OPC

Complément d'information au 30/12/2024

Rapport de gestion

Forme juridique

FCP

Objectif et politique d'investissement

L'OPCVM est classé dans la catégorie suivante: « Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) standard ».

Objectif de gestion

L'objectif de l'OPCVM est de chercher à surperformer, après déduction des frais de gestion réels, l'€STR capitalisé majoré de 2 points de base sur un horizon de placement recommandé de 2 mois. L'OPCVM met en oeuvre une gestion dynamique et discrétionnaire reposant notamment sur la sélection d'instruments financiers fondée sur l'analyse financière des émetteurs, tout en prenant en compte une approche liée à l'investissement socialement responsable et respectueuse des critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) qui sont des éléments clés retenus dans les décisions d'investissement. L'attention du porteur est attirée sur le fait qu'en cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPCVM pourrait ne pas suffire à couvrir les frais de gestion et sa valeur liquidative serait susceptible de baisser de manière structurelle.

Politique d'investissement

L'OPCVM met en oeuvre une gestion active reposant principalement sur des investissements en instruments du marché monétaire (y compris papiers commerciaux adossés à des actifs (ABCP) non conformes au système "STS") émis par des sociétés des pays membres de l'OCDE, afin de dynamiser la performance. L'univers d'investissement défini pour les besoins de la mise en oeuvre de l'objectif extra-financier de l'OPCVM est composé d'une large liste d'instruments financiers qui font partie de l'indice ICE Bank of America Euro Corporate Index.

Après une analyse macroéconomique et microéconomique, les décisions d'investissements sont fondées sur:

- Le positionnement sur la courbe de taux ;
- La sélection de titres en fonction de la durée de vie résiduelle des titres et de la liquidité du fonds ;
- L'allocation sectorielle - la sélection des émetteurs La mise en oeuvre de la stratégie sera réalisée dans le respect ;
- D'un risque limité lié aux variations de taux que l'on assimile à la sensibilité aux taux d'intérêt.

La maturité moyenne pondérée des actifs est inférieure ou égale à 6 mois; - d'un risque de crédit et de liquidité limités. La durée de vie des actifs ne dépasse pas 2 ans, à condition qu'une révision du taux soit prévue dans un délai inférieur à 397 jours, et la durée de vie moyenne pondérée jusqu'à la date d'extinction des instruments en portefeuille ne dépasse pas 12 mois. La volatilité de l'OPCVM et de l'indicateur de référence ne devraient pas s'éloigner de manière significative. Selon une procédure prudente et continue d'évaluation interne de la qualité de crédit des instruments du marché monétaires mise en oeuvre et appliquée systématiquement, l'OPCVM sélectionne des actifs qui bénéficient d'une évaluation positive. La sélection des instruments du marché monétaire composant le portefeuille repose sur une procédure d'évaluation interne de la qualité de crédit qui tient notamment compte d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs de l'émetteur et des caractéristiques liés à l'instrument (tels que la catégorie d'actif, le profil de liquidité...), l'appréciation des risques opérationnels et de contrepartie. La procédure d'évaluation interne pourra prendre en compte, en complément des autres indicateurs, la notation attribuée par les agences de notation sans s'appuyer exclusivement et mécaniquement sur le seul critère de ces notations externes. Par dérogation la limite initiale de 5% de l'actif de l'OPCVM par entité pourra être portée à 100% de son actif lorsque l'OPCVM investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi – souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncés par le Règlement Européen (UE) 2017/1131. La stratégie d'investissement peut être mise en oeuvre par des investissements directs ou des prises en pension. Les instruments financiers à terme permettent uniquement de couvrir le portefeuille contre les risques de taux d'intérêt ou de change. Le risque de change sur une devise autre que l'Euro est couvert. L'OPCVM applique une approche de sélectivité Best-in-Universe sur son univers d'investissement qui est appliquée de manière contraignante à tout moment. Cette approche de sélection ESG

consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra – financier quel que soit leur secteur d'activité, et à accepter des biais sectoriels, car les secteurs jugés globalement plus vertueux seront plus largement représentés. L'approche de sélectivité consiste à éliminer au moins 25% des valeurs les moins bien notées de l'univers d'investissement, sur la base d'une combinaison des exclusions d'investissement responsables applicables à l'OPCVM et de leur score ESG, à l'exclusion des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics, des liquidités détenues à titre accessoire et des actifs solidaires. Le taux de couverture minimum de l'actif net qui s'applique au sein du portefeuille est de 90 % pour l'analyse ESG (le taux de couverture minimum de chacun de ces indicateurs clés de performance extra – financiers sont décrits plus en détails dans le prospectus de l'OPCVM). L'OPCVM surperforme en permanence son univers d'investissement sur les indicateurs clés de performance extra-financière suivants : le premier lié au pourcentage de mixité au sein des organes de gouvernance et le second lié à l'intensité carbone.

En outre, l'OPCVM applique les politiques d'exclusion sectorielle d'AXA IM et la Politique de Standards Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'AXA IM (« Politique de Standards ESG d'AXA IM »), disponibles sur le site internet : <https://www.axa-im.fr/investissement-responsable/nos-politiques-et-rapports>.

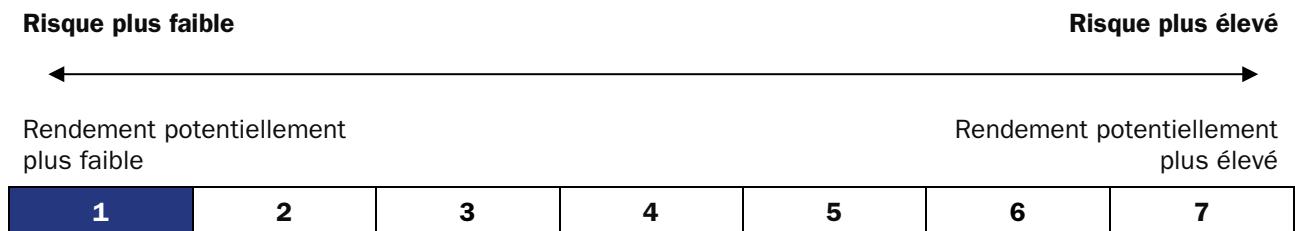
Les politiques d'exclusion sectorielles d'AXA IM et les Standards ESG sont appliqués de manière systématique et continue au cours du processus de sélection des titres et les produits dérivés sont utilisés conformément à la politique ESG de l'OPCVM. Sont également appliquées de manière systématique et continue au cours du processus de sélection des titres, les exclusions décrites dans le référentiel du Label ISR. Les données ESG utilisées dans le processus d'investissement reposent sur des méthodologies ESG basées en partie sur des données fournies par des tiers, et dans certains cas sont développées en interne. Elles sont subjectives et peuvent évoluer dans le temps. L'OPCVM est un produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement Européen 2019/2088 du 27 Novembre 2019 portant sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Indice de référence

L'€STR Capitalisé (Ester ou Euro Short-Terme Rate). L'€STR est un taux d'intérêt à court terme de référence en zone euro. Il est calculé au jour le jour par la Banque Centrale Européenne (BCE) sur la base des transactions de la veille. Pour des

informations complémentaires vous pouvez vous connecter sur le site : <https://www.ecb.europa.eu>.

Profil de risque et de rendement



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 2 mois.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Cela indique que les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situeraient à un niveau très faible. La catégorie de risque associée à ce produit a été déterminée sur la base de résultats passés, elle n'est pas garantie et peut évoluer dans le temps.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

D'autres risques non repris dans l'Indicateur synthétique de risque peuvent être matériellement pertinents, tel que le risque de dérivés, risque de contrepartie. Pour plus d'information, veuillez vous référer au prospectus.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Risque global

La méthode de calcul choisie pour mesurer le risque global de l'OPC est la méthode du calcul de l'engagement telle que prévue aux termes de l'instruction de l'Autorité des Marchés Financiers n°2011-15 relative aux modalités de calcul du risque global des OPCVM et des FIA agréés.

Certaines limites de risque fixées par le gestionnaire ont été dépassées de manière ponctuelle sans toutefois induire d'impact négatif matériel pour le portefeuille géré. Les mesures correctrices nécessaires ont été entreprises par la gestion, lorsque cela a été nécessaire, afin de revenir dans les niveaux de risques acceptables par le gestionnaire.

Commentaire de gestion

Les banques centrales ont continué de combattre l'inflation au début de l'année 2024, les surprises à la hausse des chiffres d'inflation aux États-Unis entraînant un retard dans le cycle d'assouplissement attendu de la Réserve fédérale. Cependant, l'inflation a continué de baisser dans la plupart des régions et de nombreuses banques centrales des économies développées ont assoupli leur politique au cours de l'année 2024, les préoccupations se déplaçant des risques inflationnistes à la hausse vers des perspectives de prix plus équilibrées voire un soutien à la croissance. Des inquiétudes ont persisté concernant la croissance chinoise, ce qui a entraîné une stimulation officielle importante, et se sont également poursuivies dans la zone euro, malgré une amélioration de l'activité. Cependant, les États-Unis ont continué à connaître une expansion forte. L'année 2024 a été marquée par de nombreux événements politiques. L'Europe a organisé plusieurs élections, y compris une élection surprise en France, mais dans plusieurs cas, ces élections n'ont pas permis d'obtenir des résultats décisifs et des coalitions ont soit échoué à se former, soit se sont effondrées. Le Royaume-Uni a connu un changement de gouvernement, tandis que les États-Unis ont réélu Donald Trump pour un deuxième mandat non consécutif.

En Europe, l'inflation a continué de baisser, et bien que l'activité économique se soit améliorée, elle est restée faible, reflétant de plus en plus une insuffisance de la demande plutôt que des contraintes d'offre et ouvrant la voie à un soutien de la politique monétaire. L'inflation en glissement annuel est passée de 2,9% fin 2023 à un creux de 1,7% en septembre, avant que les effets de base de l'énergie n'entraînent une légère hausse pour clôturer 2024 à 2,4%. Une amélioration plus marquée de l'inflation "hors énergie et alimentation" a fait chuter le taux à 2,7% fin 2024, contre 3,4% l'année précédente. Le PIB trimestriel a rebondi après une stagnation en 2023, augmentant de 0,3% au T1, de 0,2% au T2 et de 0,4% au T3, mais cela semble plus temporaire en raison de facteurs tels que les Jeux olympiques de Paris, et nous prévoyons un quatrième trimestre plus faible. La croissance a été inégale entre les pays, l'Allemagne devant enregistrer une deuxième année consécutive de contraction. En revanche, la croissance espagnole a maintenu un rythme soutenu de 0,8/0,9% par trimestre. Plus généralement, l'activité industrielle dans la zone euro a continué de diminuer, mais les services et la consommation des ménages se sont améliorés. En conséquence, la Banque centrale européenne (BCE) a vu plus de marge de manœuvre pour soutenir la croissance avec une politique monétaire plus souple. La BCE a réduit son taux de dépôt à 4 reprises à partir passant de 4% à 3%.

Sur les marchés financiers, le premier trimestre 2024 a été marqué par un changement de ton. En effet alors que le mois de décembre 2023 marquait un point bas dans les anticipations de baisse de taux, les différents discours de la BCE ainsi que les chiffres macro-économiques ont enlevé un bon nombre de baisse. Après avoir maintenu ses taux à 4% depuis septembre 2023, la BCE a finalement décidé début juin de baisser ses taux directeurs de 25bp, première fois depuis 2019. Malgré la révision à la hausse des prévisions d'inflation, Mme Lagarde a défendu sa décision de réduire les taux d'intérêt en montrant les progrès en matière d'inflation et précisant que les perspectives et les attentes d'inflation se sont suffisamment améliorées. Mme Lagarde n'a pas souhaité confirmer que la politique monétaire était entrée dans la phase de « repli » mais a indiqué que les taux directeurs restaient « loin d'être neutres ». Le marché semblait donc trouver un consensus pour une baisse trimestrielle jusqu'à mi-2025. Durant ce second trimestre, les élections européennes survenues fin juin et plus encore l'annonce de la dissolution de l'assemblée en France ont

semé le trouble amenant le marché dans un mode averse aux risques. En septembre, la BCE a poursuivi son cycle d'assouplissement avec une seconde baisse des taux de 25bp, amenant le taux de dépôt à 3.5%. Les prévisions macroéconomiques ont montré une trajectoire de l'inflation qui continuait de converger vers l'objectif de 2% d'ici fin 2025, renforçant la confiance du Conseil des Gouverneurs (GC) sur un retour rapide et durable de l'inflation à la cible. Par ailleurs, alors que le marché craignait une récession imminente côté US début aout, Mr Powell a opté pour une baisse inattendue de 50bp en septembre, renforçant les attentes côté BCE de la part du marché. Puis fin septembre, l'affaiblissement économique en zone euro de plus en plus visible a renforcé le scénario de baisse de taux du marché passant à une baisse par meeting et amenant ainsi le taux de dépôt à 2% mi-2025. Sur le dernier trimestre de l'année, c'est donc sans surprise que la BCE a accéléré l'assouplissement de sa politique monétaire en baissant les taux de 25bp en octobre puis en décembre, amenant le taux de dépôt à 3%, soit 100bp de baisse sur 2024. Ces décisions font suite à des perspectives de croissances revues à la baisse jusqu'en 2027 et des projections d'inflation confirmées avec une convergence vers l'objectif à 2% à partir du T2 2025. La BCE se dit plus confiante encore sur les progrès réalisés et qualifie le processus de désinflation comme étant « en bonne voie ». Dans ce contexte, une politique monétaire restrictive ne semble plus justifiée et bien que les niveaux de taux actuels à 3% soient considérés comme restrictifs, la BCE doit maintenant déterminer « l'orientation appropriée de la politique monétaire ». Mme Lagarde s'en tient à sa position de dépendance aux données, réunion par réunion et non engageante sur la trajectoire future de la politique monétaire mais la BCE semble se diriger vers un abaissement des taux à un niveau neutre. Durant cette période, un vent de doutes et d'incertitudes a été semé sur les marchés qui ont subi une forte volatilité due à un grand nombre d'événements : la réélection de D. Trump, l'effondrement de la coalition politique en Allemagne, crise budgétaire et politique en France. Les anticipations ont donc été très volatile montant au-delà de 2% fin 2025 puis baissant à un point bas de 1.55% fin 2025. Le dernier discours BCE de l'année en décembre a remis un peu plus d'optimisme et l'année se termine avec une anticipation d'une baisse par meeting pour atteindre 2% en juin 2025 et une baisse supplémentaire au S2 pour un taux terminal à 1.75% fin 2025.

Du coté des taux, les niveaux des swaps ont suivi ces anticipations d'assouplissement monétaire et ont donc été orienté à la baisse sur l'ensemble de l'année 2024. Le taux swap €str 1an est passé de 3.22% début janvier à un point haut de 3.50% fin février pour ensuite baisser graduellement jusqu'à 2.06% début décembre et finir l'année à 2.12%. Le taux euribor 1 an a suivi exactement la même tendance passant de 3.53% à 3.756% mi-mars pour clôturer l'année à 2.46%. L'écart entre le taux euribor et le taux swap €str sur 1an, qui représente le niveau de financement du secteur bancaire à 1an, a oscillé entre +20bp et +40bp pour être en moyenne autour de +26bp sur 2024. Sur le 3mois, l'Euribor a baissé continuellement sur l'année passant de 3.93% à 2.715% et l'écart avec le swap €str 3 mois a oscillé entre +3bp et +10bp avec une moyenne sur l'année autour de +7bp. Du coté des souverains, nous avons eu une première partie de l'année plutôt stable mais les élections européennes fin juin ont écarté les niveaux vs €str. En fin d'année, le resserrement du swap spread a été très fort permettant à l'ensemble des pays de traiter à des point hauts vs €str, l'Italie 1an traitant jusqu'à €str+45 début novembre (vs +14bp début janvier), la France, l'Espagne et la Belgique à €str+30bp (vs €str+5bp) et l'Allemagne à €str+20bp (vs €str). La fin d'année et les problématiques de placement de cash ont permis un fort resserrement pour l'Espagne qui clôture l'année à €str+10bp, tout comme l'Allemagne. La France traitait autour d'€str+20bp et l'Italie autour d'€str+26bp fin décembre. Sur le marché du Commercial Paper, nous avons eu la même tendance sur le secteur bancaire avec un resserrement des marges jusqu'à fin juin, traitant entre €str+20bp et €str+28bp sur le 1an. Puis les élections européennes et un marché plus averse aux risques ont nécessité un écartement des niveaux de financement des banques qui traitent entre €str+25bp et €str+30bp. Ces niveaux se sont tenus sur le second semestre, mais à partir de mi-novembre, nous avons vu un nouvel écartement notamment de la part des banques françaises pour traiter jusqu'à €str+32bp. Sur les maturités plus courtes, nous avons eu une stabilité des niveaux autour d'€str+7-12bp sur le 3 mois et autour d'€str+15-20bp sur le 6 mois. Du coté des émetteurs d'entreprises, nous avons eu des volumes relativement faibles avec peu de diversification sur l'ensemble de l'année et des maturités courtes inférieures à 3 mois. Les niveaux ont oscillé entre €str+8bp et €str+25bp sur le moins de 3mois. Pour les émetteurs présents sur le plus long terme, les niveaux étaient en moyenne autour d'€str+15bp sur le 6 mois et €str+24bp sur le 1an. Enfin sur le marché du crédit, nous avons eu une première phase de resserrement des marges sur le premier trimestre, l'indice crédit global ICE Bank of America 1-3 ans est passé de swap+80bp début janvier à swap+50bp début avril. Les turbulences de l'été ont écarté les marges qui sont remontées jusqu'à swap +70bp mi-septembre et ont ensuite oscillé entre +55bp et +70bp sur le dernier trimestre pour finir l'année à swap+68bp.

Sur le fonds AXA IM Euro Liquidity SRI, nous avons eu comme stratégie d'optimiser le profil risque/rendement des portefeuilles en maintenant un haut niveau de portage grâce à la pente de la courbe. Notre sélection des émetteurs et la calibration de nos expositions se sont faits en considération de la liquidité du marché et du passif des fonds. Nous avons donc tout au long de l'année profité de belles opportunités sur le marché du Commercial Paper et en particulier sur le secteur bancaire. Nous avons favorisé les maturités les plus longues qui offraient les meilleures marges vs €str et dès le second semestre, nous avons tenté de capter certains intérêts ponctuels des émetteurs bancaires afin de profiter de marges supérieures. Le secteur bancaire représentait en moyenne autour de 60% du fonds et la poche des banques française s'est réduite petit à petit à partir du S2 pour représenter un peu moins de

9% fin décembre (vs 14% fin juin). Nos principales expositions sur ce secteur bancaire sont Canada, UK, Finlande, Espagne et Pays-Bas. Bien que le secteur bancaire soit plus rémunérateur, notre exposition sur le secteur des corporates nous permet de diversifier le portefeuille, de garantir des tombées régulières pour optimiser le profil de liquidité du fonds et d'être plus liquide étant plus facile à vendre sur le marché secondaire car plus rare. Ainsi, nous avons investis sur des maturités courtes tout au long de l'année et ponctuellement sur du 6 mois quand les émetteurs étaient présents. Le secteur des entreprises représentait en moyenne environ 20% du fonds. Au cours du dernier trimestre, nous avons investi le fonds sur des bons du trésor Italiens, Espagnols et Français de maturité 6 et 12 mois. Cela offre une belle diversification à des spreads intéressants et une pente de courbe attractive. Le fonds a détenu jusqu'à 3% de papiers d'état que nous avons allégé en décembre suite au resserrement pour représenter environ 1% du fonds. Nous gardons un bon niveau de liquidité entre 18-20% dans un contexte de flux plus volatile sur le fonds. La rémunération du cash n'est plus pénalisante pour le fonds, étant comprise entre €estr et €estr+6bp pour les dépôts au jour le jour et les prises en pensions. Le fonds était majoritairement investi via des Commercial Paper pour une moyenne de 70% sur l'année et les obligations représentaient entre 8% et 10% des investissements. Durant toute l'année, nous avons maintenu une vie moyenne autour de 180jours avec un point bas à 156 jours fin aout dans un contexte plus averse aux risques et 154 jours fin décembre dans un marché légèrement moins liquide. Nous avons donc dans ce contexte bénéficié d'un bon niveau de portage qui a augmenté sur l'année passant d'€estr+20bp à €estr+25bp. Concernant la sensibilité au taux, nous sommes restés couverts quasi tout au long de l'année mais avons en février et en mai profité de la hausse des taux non justifiée selon nous pour augmenter la WAM du fonds jusqu'à 25jours. Le reste de l'année, la WAM était autour de 0, soit parce que les anticipations du marché étaient en ligne avec notre scénario soit parce qu'il existait trop d'incertitude sur le rythme des futures baisses BCE, les données macroéconomiques pouvant surprendre dans les deux sens et bien que la BCE soit indépendante de la FED, les marchés réagissent fortement aux données Outre-Atlantique qui restent très résilientes.

L'année 2025 sera de nouveau sous l'influence des banques centrales qui devraient poursuivre la normalisation de leur politique monétaire dans de nombreuses zones. Il semble assez clair que la BCE réduira ses taux directeurs d'au moins 25bp lors des deux prochains meetings début 2025. Pour la suite, il reste un grand nombre d'incertitudes, que ce soit sur la demande intérieure, la politique nationale (Allemagne et France) ou encore les tarifs douaniers de D.Trump, qui pourraient avoir un impact inflationniste sous-estimé et un risque baissier pour l'activité économique en zone euro. Nos stratégistes optent donc pour un scénario plus pessimiste que le marché avec un taux terminal d'ici fin 2025 à 1.50% se justifiant par des perspectives d'inflation inférieures à 2% et une croissance plus faible. Nous allons donc rester prudent sur notre gestion de la sensibilité aux taux en essayant toujours d'être actif sur la WAM en fonction des anticipations du marché et de nos convictions. Sur la partie investissements, nous allons toujours favoriser les maturités les plus longues afin de bénéficier de la pente de la courbe et espérons pouvoir investir davantage sur le secteur des entreprises si ceux-ci souhaitent venir se refinancer sur la partie 6-12mois. Nous gardons toujours une cible de WAL autour de 180 jours avec une liquidité au jour le jour autour de 20%. Enfin, nous mettrons toujours en avant les aspects social et climatique dans la sélection de nos émetteurs en plus de la qualité de crédit.

La performance d'AXA IM Euro Liquidity SRI sur l'année 2024 s'est élevée à 3.93% contre 3.80% pour son benchmark, l'€estr Capitalisé.

Tableaux de principaux mouvements du portefeuille

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
ECP CREDI A 10/01/25	136 212 560,71	139 592 091,60
TB ITALIE 14/10/25	116 840 613,77	117 601 789,18
ECP VOLVO 29/11/24	88 299 210,05	89 691 362,06
ECP SNAM 02/05/25	86 678 387,87	88 819 178,02
ECP BNG 11/01/24	174 943 143,48	-
CD BELFI BA 17/10/24	78 468 298,81	79 876 989,44
ECP BPCE 07/02/2025	77 122 433,47	79 652 537,93
ECP CREDIT 07/02/25	77 133 773,26	79 625 318,64
ECP BANQUE 03/02/25	77 224 176,96	79 350 865,83
ECP BANCO B 06/09/24	73 508 432,23	74 706 653,47

Les chiffres cités ont trait aux années et aux mois écoulés et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Technique de gestion efficace et instruments financiers dérivés

Conformément aux dispositions des articles 27 et 32 à la Position AMF n°2013-06 relative aux fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM, sont annexées au présent rapport, les informations relatives à l'exposition obtenue au travers de techniques de gestion efficace de portefeuille et au travers d'instruments financiers dérivés de l'OPCVM.

Techniques de gestion efficaces du portefeuille (art 27)	
Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficaces (Repo, Prêts/emprunts de titres, cessions temporaires)	Monétaire
Types et montants des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie des opérations de techniques de gestion efficaces du portefeuille	
Espèces	Néant
Titres de créance	1,179,998,955.01
Titres de capital	Néant
Placements collectifs	Néant
Revenu brut reçu par l'OPCVM lié à ces opérations *	29,344,195.13
Coût et Frais directs et indirects supportés par l'OPCVM directement liés à ces opérations *	Néant
Liste des contreparties liées à ces opérations	BANQUE POSTALE BNP PARIBAS PA HSBC France NATIXIS CAPITAL MARKET

* Les montants affichés représentent les revenus bruts ainsi que les coûts et frais liés aux opérations de techniques efficaces du portefeuille acquis au cours de l'exercice fiscal

Tableau relatif aux opérations sur les marchés dérivés (art 32)	
Exposition sous-jacente aux instruments financiers dérivés	Taux
Types et montants des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie des opérations sur les marchés dérivés	
Espèces	Néant
Titres de créance	Néant
Titres de capital	Néant
Placements collectifs	Néant
Liste des contreparties liées à ces opérations	BARCLAYS BANK IRELAND PLC BARCLAYS BANK PLC BARCLAYS CAPITAL BNP-PARIBAS SA CAYON CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG CITIGROUP GLOBAL MARKETS LTD CITIGROUP GLOBAL MARKETS UK EQUITY LIMITED CREDIT AGRICOLE CIB CREDIT AGRICOLE SA GOLDMAN SACHS AND CO. LLC GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE GOLDMAN SACHS BANK USA HSBC HSBC CONTINENTAL EUROPE J.P. MORGAN SECURITIES PLC MORGAN STANLEY AND CO. INTERNATIONAL PLC MORGAN STANLEY EUROPE SE NATIXIS NATIXIS CAPITAL MARKET SOCIETE GENERALE BANK AND TRUST S.A

Emetteurs des valeurs reçues en garantie dans le cadre des opérations sur les marchés dérivés et techniques de gestion efficaces de portefeuille – concentration > 20% du total net de l'actif du fonds (art 40)

Nom de l'émetteur	Montant (EUR)	Montant (en %)
Néant		
Total		

*Les émissions reçues en garantie dans le cadre des opérations sur les marchés dérivés et techniques de gestion efficaces de portefeuille sont toutes émises ou garanties par un Etat Membre de l'Union Européenne.

Exercice des droits de vote

Au cours de l'exercice écoulé, les décisions de vote ont été prises conformément à la politique de vote définie par AXA INVESTMENT MANAGERS et aux meilleures pratiques en place sur le plan national pour préserver l'intérêt des porteurs. Cette politique est exposée en détail sur le site Internet d'AXA INVESTMENT MANAGERS pour le compte des entités du groupe (<https://www.axa-im.fr/investissement-responsable/actionariat-actif>).

Conformément aux dispositions de l'article D533-16-1 du Code monétaire et financier, un rapport dans lequel la Société de gestion de portefeuille rend compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote y est également disponible.

Information sur la rémunération

Conformément aux exigences de transparence sur la rémunération applicable aux sociétés de gestion de portefeuille, la présente section expose les éléments principaux des politiques et pratiques de rémunération mises en œuvre par AXA Investment Managers (ci-après "AXA IM"). Des précisions supplémentaires actualisées concernant notamment le Comité de rémunération et la manière dont la rémunération et les avantages sont attribués aux salariés sont également disponibles en ligne à l'adresse suivante : www.axa-im.com/remuneration. Un exemplaire papier de ces informations est disponible, sans frais sur demande.

Gouvernance

Une Politique globale, validée et réexaminée annuellement par le Comité de rémunération d'AXA IM, définit les principes de rémunération applicables à l'ensemble des entités du Groupe. Elle tient compte de la stratégie d'AXA IM, de ses objectifs, de sa tolérance au risque et des intérêts à long terme de ses clients, actionnaires et salariés. Dans la lignée des politiques et procédures de rémunération définies et validées au niveau du Groupe AXA IM, le Comité de rémunération veille à ce que la Politique globale de rémunération soit appliquée de manière cohérente et équitable au sein d'AXA IM et à ce qu'elle soit conforme aux réglementations et recommandations en vigueur en matière de rémunération.

L'évaluation centrale et indépendante de la conformité de la mise en œuvre de la Politique globale de rémunération aux procédures et politiques adoptées par le Groupe AXA IM est effectuée par le Département de l'audit interne du Groupe AXA IM qui présente chaque année ses conclusions au Comité de rémunération d'AXA IM pour lui permettre d'effectuer ses diligences.

Ces conclusions n'ont fait état d'aucune remarque particulière au sujet de la conformité de la mise en œuvre de la Politique globale de rémunération.

Le résultat de l'examen annuel du Comité de rémunération d'AXA IM est présenté au Conseil d'administration d'AXA Investment Managers Paris ainsi que les modifications apportées à la Politique globale de rémunération.

Ces modifications portent principalement sur (i) le rappel de l'absence d'objectif de vente qui pourrait impacter directement la rémunération fixe ou variable des salariés concernés (ii) le renforcement de la gouvernance encadrant le principe d'équité et d'égalité de genre, (iii) des ajustements spécifiques à certaines entités du groupe AXA IM en fonction d'exigences réglementaires spécifiques et (iv) de mises à jour mineures.

Eléments qualitatifs et quantitatifs

Les données chiffrées fournies ci-après concernent AXA Investment Managers pour l'ensemble des filiales du Groupe AXA Investment Managers au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Montant total des rémunérations versées et/ou attribuées à l'ensemble du personnel sur l'exercice clos au 31 décembre 2024(1)	
Rémunérations fixes (2) (en milliers d'euros)	5 142,06
Rémunérations variables (3) (en milliers d'euros)	3 158,47
Nombre total d'employés (4)	2 944 dont 770 pour AXA IM Paris, société de gestion du FCP

Montant agrégé des rémunérations versées et/ou attribuées aux collaborateurs et autres cadres supérieurs dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des portefeuilles gérés (1)			
	Collaborateurs ayant un impact direct sur le profil de risque des véhicules d'investissement	Cadres de direction	Total
Rémunérations fixes et variables (en milliers d'euros) (2) (3)	1 663,49	1 118,01	2 781,50
Nombre d'employés concernés (5)	294 dont 116 pour AXA IM Paris, société de gestion du FCP	101 dont 16 pour AXA IM Paris, société de gestion du FCP	395 dont 132 pour AXA IM Paris, société de gestion du FCP

(1) Les informations sur la rémunération n'incluent pas les charges sociales, après application d'une clé de répartition pondérée de l'actif sous gestion du FCP.

(2) Les rémunérations fixes sont composées du salaire de base et de tous autres composants de rémunération fixe payés à l'ensemble du personnel d'AXA Investment Managers au 1er janvier 2024.

(3) Les rémunérations variables, composées d'éléments de salaires variables discrétionnaires, immédiats et différés, incluent :

- les montants attribués au titre de la performance de l'année précédente et entièrement versés sur l'exercice sous revue (rémunérations variables non différées),
- les montants attribués au titre de la performance des années précédentes et de l'exercice sous revue (rémunérations variables différées),
- et des intérêssements à long terme mis en place par le Groupe AXA.

(4) Le nombre total d'employés correspond à l'effectif moyen incluant les contrats à durée indéterminée, les contrats à durée déterminée et les conventions de stage au 31 décembre 2024.

(5) Le nombre total d'employés concernés correspond au nombre total d'employés concernés au sein Groupe AXA Investment Managers et au sein d'AXA Investment Managers Paris au 31 décembre 2024.

Commissions

Les frais de transaction prélevés par le Dépositaire sont intégralement conservés par lui.

Politique de sélection et d'exécution d'ordres

La Société de gestion de portefeuille a établi un document « Politique d'exécution » présentant sa politique d'exécution d'ordres, son suivi et sa communication ainsi que toute information appropriée sur les mesures raisonnables qu'elle prend en vue d'obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients.

Afin de rechercher le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres initiés par les gérants de portefeuille, AXA Investment Managers a défini une politique de sélection et de monitoring de ses intermédiaires et contreparties.

Cette politique vise à encadrer :

1. Le processus d'autorisation des intermédiaires/contreparties avec lesquelles AXA Investment Managers Paris souhaite traiter,
2. La façon dont les relations avec ces intermédiaires/contreparties sont suivies et contrôlées.

Ces intermédiaires et contreparties sont réglementairement tenus de nous offrir la meilleure exécution possible. AXA Investment Managers Paris contrôle régulièrement l'efficacité de la politique établie et en particulier, la qualité d'exécution des entités sélectionnées dans le cadre de cette politique.

En cas de délégation de la gestion par AXA Investment Managers Paris vers une autre entité, la politique d'exécution des ordres du délégué s'appliquera.

La Société de gestion de portefeuille contrôle régulièrement l'efficacité de la politique établie et en complément, elle met à disposition la liste des principaux courtiers et contreparties utilisés - par classe d'actifs et sous-classes d'actifs - afin d'obtenir les meilleures conditions d'exécution possible pour le compte de ses clients, conformément à la norme technique RTS 28 prévue par la Directive Européenne MiFID II.

La politique d'exécution des ordres de la Société de gestion de portefeuille et les rapports susmentionnés sont publiés sur le site Internet (<https://particuliers.axa-im.fr>) sous la rubrique : « Nos politiques internes et autres informations importantes ».

Article 29 de la Loi Energie Climat

Au présent rapport est jointe en annexe l'information relative à l'article 29 de la Loi Energie Climat.

Règlement Européen « Sustainable Finance Disclosure » (« SFDR »)

Au présent rapport est jointe en annexe l'information relative au règlement européen « Sustainable Finance Disclosure » (« SFDR »).

Texte relatif à la Taxonomie de l'UE

La réglementation européenne dont l'objectif est d'harmoniser la classification des activités économiques durables est entrée en vigueur le 1er janvier 2022. Dénommée "taxonomie européenne", elle couvre de nombreux thèmes liés à la durabilité environnementale : l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques, l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la lutte contre la pollution, la préservation de la biodiversité, et la transition vers une économie circulaire.

Modifications intervenues

- Mise à jour annuelle du PRIIPS DIC ;
- Mise à jour KID : Modifications concernant les frais courants, frais de transaction et commissions de performances en pourcentage ;
- Modification de la documentation réglementaire :
 - alignement avec les nouvelles exigences du label ISR V3 (approche extra-financière et méthode de sélectivité, taux de couverture des KPI, exclusions liées au label ISR) et relevant, des exclusions applicables aux indices de référence " Accord de Paris " du Règlement délégué (UE) 2020/1818 ;
 - prise en compte du "Tabac" au niveau des exclusions sectorielles ;
- Renouvellement du mandat du Cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'exercice clos en décembre 2030.

Modifications à intervenir

Néant.

Données relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (SFTTR)

Conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2015/2365 du Parlement Européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (Règlement SFTTR), les données relatives à l'utilisation des opérations de financement sur titres par le fonds sont annexées au présent rapport.

Autres informations

Le prospectus complet (visé par l'AMF) est disponible sur simple demande auprès d'AXA Investment Managers Paris – Tour Majunga - La Défense 9 - 6, Place de la Pyramide – 92800 Puteaux.

Commissaire aux comptes : PricewaterhouseCoopers Audit SA

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Dénomination du Produit : AXA IM EURO LIQUIDITY SRI (le "Produit Financier")

Identifiant d'entité juridique : 969500UATFQJ33LPD348

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

 OUI

- Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%
- dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%

 NON

- Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 66.33 % d'investissements durables
- ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ayant un objectif social
- Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Produit financier a respecté les caractéristiques environnementales et sociales promues pour la période de référence en investissant dans des entreprises en tenant compte de leur

- le pourcentage de mixité au sein des organes de gouvernance
- Intensité carbone

Le Produit Financier a également promu d'autres caractéristiques environnementales et sociales spécifiques, principalement :

- La préservation du climat par le biais de politiques d'exclusion concernant les activités liées au charbon, au pétrole et au gaz
- La protection de l'écosystème et la prévention de la déforestation
- L'amélioration de la santé par le biais de l'exclusion du tabac
- Le droit du travail, les droits humains et sociaux, l'éthique des affaires, la lutte contre la corruption par le biais de l'exclusion des entreprises ne respectant pas les normes et standards internationaux tels que les principes du Pacte mondial des Nations unies, les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) ou les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Les exclusions sectorielles d'AXA IM et les normes ESG ont été appliquées de manière contraignante à tout moment au cours de la période de référence
- La protection des droits de l'homme en évitant d'investir dans des obligations émises par des pays où les pires formes de violations des droits de l'homme sont observées.

Le Produit Financier n'a pas désigné d'indice de référence ESG pour promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Au cours de la période de référence, la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité mentionnés ci-dessus :

Le Produit Financier a appliqué une approche de sélectivité de l'investissement socialement responsable Best-in-Universe sur l'univers d'investissement au cours de la période de référence. L'approche de sélectivité a réduit l'univers d'investissement de 20 % au minimum en combinant la politique d'exclusions sectorielles et la politique relative aux normes ESG d'AXA IM et leurs Score ESG à l'exception des liquidités détenues à titre accessoire et des Actifs Solidaires.

En outre, la stratégie d'investissement a surperformé son indice de référence ou son univers d'investissement sur au moins deux indicateurs clés de performance ESG, à savoir le pourcentage de mixité au sein des organes de gouvernance et Intensité carbone au cours de la période de référence.

Au cours de la période de référence, les taux de couverture minimums suivants ont été appliqués au portefeuille du Produit Financier (exprimés en un pourcentage minimum de l'actif net hors obligations et autres titres de créance d'émetteurs publics, liquidités détenues à titre accessoire et Actifs Solidaires) : i) 90 % pour l'analyse ESG, ii) 90 % pour l'indicateur le pourcentage de mixité au sein des organes de gouvernance et iii) 70 % pour l'indicateur Intensité carbone.

Indicateurs de durabilité	Valeur	Univers d'Investissement	Couverture
Mixité au sein des conseils d'administration	41.67 % de femmes aux conseils d'administration	39.78 % de femmes aux conseils d'administration	99.26 %
Intensité carbone	66.5 Tonnes de dioxyde de carbone équivalent par million \$ de chiffre d'affaires (pour les entreprises uniquement) - Scopes 1+2	135.5 Tonnes de dioxyde de carbone équivalent par million \$ de chiffre d'affaires (pour les entreprises uniquement) - Scopes 1+2	94.68 %

N.B. : Les indicateurs de durabilité, ainsi que les indices de référence sont présentés sur la base d'une moyenne mensuelle des données disponibles sur la période de référence.

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateurs de durabilité	Année	Valeur	Univers d'Investissement	Couverture
Mixité au sein des conseils d'administration	2023	40.65 % de femmes aux conseils d'administration	38.84 % de femmes aux conseils d'administration	97.57 %
Intensité carbone	2023	49.63 tonnes de CO2 par millions de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises et en Kg de CO2 par \$ PPA du PIB pour les pays souverains	138.97 tonnes de CO2 par millions de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises et en Kg de CO2 par \$ PPA du PIB pour les pays souverains	92.16 %
Mixité au sein des conseils d'administration	2022	40.36 % de femmes aux conseils d'administration	38.29 % de femmes aux conseils d'administration	95.18 %
Intensité carbone	2022	140.46 tonnes de CO2 par millions de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises et en Kg de CO2 par \$ PPA du PIB pour les pays souverains	192.56 tonnes de CO2 par millions de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises et en Kg de CO2 par \$ PPA du PIB pour les pays souverains	95.18 %

N.B. : Alors que les indicateurs de durabilité sont présentés sur la base d'une moyenne trimestrielle des données disponibles sur la période de référence, pour des raisons techniques, les indices de référence sont présentés quant à eux sur la base des données à fin d'année uniquement. Par conséquent, la comparaison ne devrait pas être effectuée comme telle et ne devrait pas être interprétée comme une violation des éléments contraignants figurant dans la documentation juridique du produit financier, étant donné que les données rapportées pour l'indice de référence ne sont pas basées sur la même approche comptable que ceux divulgués pour le produit financier.

● Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Au cours de la période de référence, le Produit Financier a investi partiellement dans des instruments considérés comme des investissements durables ayant différents objectifs sociaux et environnementaux (sans limitation) en évaluant la contribution positive des sociétés bénéficiaires des investissements à travers l'une au moins des dimensions suivantes :

1. **L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies**, qui sert de cadre de référence en retenant les entreprises qui contribuent positivement à au moins un ODD, par le biais soit des produits et services qu'elles offrent, soit de la manière dont elles exercent leurs activités (« opérations »). Pour être considérée comme un actif durable, une entreprise doit remplir les critères suivants :

- a) le score ODD lié aux « produits et services » offerts par l'émetteur doit être égal ou supérieur à 2, ce qui signifie qu'au moins 20 % de leurs revenus proviennent d'une activité durable, ou
- b) en adoptant une approche « best-in-universe » qui consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra financier, sans tenir compte de leur secteur d'activité, le score ODD des opérations de l'émetteur se classe dans les 2,5 % les meilleurs, sauf pour l'ODD 5 (égalité des sexes), l'ODD 8 (un travail décent), l'ODD 10 (inégalités réduites), l'ODD 12 (consommation et production durables) et l'ODD 16 (paix et justice) pour lesquels le score ODD de l'émetteur figure parmi les 5 % les meilleurs. Pour les ODD 5, 8, 10 et 16, le critère de sélectivité sur les « opérations » de l'émetteur est moins restrictif car ces ODD sont mieux appréhendés si l'on considère la manière dont l'émetteur exerce ses activités plutôt que les produits

et services fournis par la société bénéficiaire des investissements. Il est également moins restrictif pour l'ODD 12, qui peut être pris en compte par le biais des produits et services de la société bénéficiaire des investissements ou de la manière dont celle-ci exerce ses activités.

Les résultats quantitatifs sur la contribution aux ODD proviennent de fournisseurs de données externes et peuvent être complétés par une analyse qualitative dûment documentée effectuée par le Gestionnaire financier.

2. L'intégration des émetteurs engagés dans un processus de transition solide, cohérent avec l'ambition de la Commission européenne de contribuer au financement de la transition vers un monde limitant la hausse des températures à 1,5 °C, sur la base du cadre développé par l'initiative Science Based Targets, en retenant les entreprises ayant des objectifs scientifiques validés.

3. Les investissements dans des obligations vertes, sociales et durables et dans des obligations liées à la durabilité :

a) Les obligations vertes, sociales et durables sont des instruments qui visent à contribuer à divers objectifs durables par nature. Ainsi, les investissements dans des obligations émises par des entreprises et des États qui ont été répertoriées comme des obligations vertes, obligations sociales ou obligations durables dans la base de données Bloomberg sont considérés comme des « investissements durables » selon le cadre SFDR d'AXA IM.

b) En ce qui concerne les obligations liées à la durabilité, un cadre interne a été développé pour évaluer la solidité des obligations utilisées pour financer un objectif durable général. Du fait que ces instruments sont nouveaux, les pratiques des émetteurs sont hétérogènes et seules les obligations liées à la durabilité auxquelles est attribuée une opinion positive ou neutre à l'issue du processus interne d'analyse d'AXA IM sont considérées comme des « investissements durables ». Le cadre d'analyse s'appuie sur les directives de l'International Capital Market Association (ICMA) avec une approche interne rigoureuse fondée sur les critères suivants : (i) stratégie de durabilité de l'émetteur et pertinence et matérialité des indicateurs de performance clés, (ii) ambition de l'objectif de performance en matière de durabilité, (iii) caractéristiques des obligations et (iv) suivi et reporting de l'objectif de performance en matière de durabilité.

Le Produit Financier a pris en considération le critère des objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE et le principe de « ne pas causer de préjudice important ». Il a investi dans des activités alignées avec les objectifs de la taxinomie de l'UE. L'alignement de la taxinomie du Produit Financier a été fourni par un fournisseur de données externe et a été appliqué au niveau du portefeuille par AXA IM. Néanmoins, il n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'une révision par une tierce partie.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Au cours de la période de référence, le principe de « Ne pas causer de préjudice important » pour les investissements durables réalisés par le produit financier a été atteint en n'investissant pas dans des entreprises répondant à au moins l'un des critères ci-dessous :

- L'émetteur a causé un préjudice important à l'un des ODD si l'un de ses scores ODD est inférieur à -5 d'après une base de données quantitative externe sur une échelle allant de +10, qui correspond à « contribution significative » à -10 pour « entrave significative », à moins que le score quantitatif ait été modifié par une évaluation qualitative.
- L'émetteur figurait sur les listes d'exclusions sectorielles et prévues par les normes ESG d'AXA IM qui prennent en compte, entre autres facteurs, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.
- L'émetteur avait une note ESG CCC (ou 1,43) ou inférieure selon la méthode de notation ESG d'AXA IM.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Le Produit Financier a pris en considération les indicateurs concernant les principales incidences négatives (« PAI ») pour s'assurer que les investissements durables n'aient pas causé de préjudice important à d'autres objectifs de durabilité au titre du SFDR.

Les principales incidences négatives ont été atténuées par (i) les politiques d'exclusion sectorielles et des normes ESG d'AXA IM et (ii) les exclusions applicables aux indices alignés avec l'Accord de Paris (PAB) comme définies dans le Règlement Délégué du Règlement sur les indices de référence (CDR (EU) 2020/1818) Article 12(1)(a)-(g)(comme décrites dans l'annexe precontractuelle SFDR et qui ont été appliquées sur une base contraignante et continue par le Produit Financier), et en appliquant des filtres basés sur le score relatif à la contribution aux objectifs de développement durable des Nations unies.

Le cas échéant, les politiques d'actionnariat actif ont constitué un moyen supplémentaire d'atténuer les risques liés aux principales incidences négatives, grâce à un dialogue direct avec les entreprises sur les questions de durabilité et de gouvernance. Par le biais des activités d'engagement, le Produit Financier a utilisé son influence en tant qu'investisseur pour encourager les entreprises à atténuer les risques environnementaux et sociaux inhérents à leur secteur, comme décrit ci-dessous.

Le vote aux assemblées générales a également été un élément important du dialogue avec les entreprises en portefeuille, afin de favoriser durablement la valeur à long terme des entreprises dans lesquelles le Produit Financier investit et d'atténuer les incidences négatives, comme décrit ci-dessous.

AXA IM utilise également le pilier ODD de son cadre d'investissement durable pour contrôler et prendre en compte les incidences négatives sur les facteurs de durabilité en excluant les sociétés bénéficiaires des investissements qui ont un score ODD inférieur à -5 (sur une échelle allant de +10, qui correspond à « contribution significative » à -10 pour « entrave significative »), à moins que le score quantitatif ait été modifié par une analyse qualitative dûment

documentée par la recherche ESG et Impact d'AXA IM Core. Cette approche nous permet de garantir que les sociétés bénéficiaires des investissements ayant les incidences négatives les plus importantes sur un ODD quelconque ne sont pas considérées comme des investissements durables.

Le Produit Financier prend également en compte le PAI environnemental optionnel n° 6 « Utilisation et recyclage de l'eau » et le PAI social optionnel n° 15 « Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption ».

Environnement :

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure	Couverture en % basé sur l'AUM total	Couverture en % basé sur les actifs éligibles
Politique de risques climatiques Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	PAI 1 : Émissions de gaz à effet de serre (GES) (niveaux 1, 2, & 3 à partir de janvier 2023)	Emissions totales de GES en tonnes d'équivalents CO2 (tCO2éq.)	Emissions de GES niveau 1: 221756.688 Emissions de GES niveau 2: 41844.641 Emissions de GES niveau 3: 1495837.75 Emissions de GES niveau 1+2: 263601.313 Emissions totales de GES: 1738099.0	Emissions de GES niveau 1: 71 Emissions de GES niveau 2: 71 Emissions de GES niveau 3: 68 Emissions de GES niveau 1+2: 71 Emissions totales de GES: 68	Emissions de GES niveau 1: 76 Emissions de GES niveau 2: 76 Emissions de GES niveau 3: 73 Emissions de GES niveau 1+2: 76 Emissions totales de GES: 73
	PAI 2 : Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par million d'euros investis (tCO2éq./M€)	Empreinte Carbone niveaux 1+2: 30.852 Empreinte Carbone niveaux 1+2+3: 183.009	Empreinte Carbone niveaux 1+2: 77 Empreinte Carbone niveaux 1+2+3: 68	Empreinte Carbone niveaux 1+2: 82 Empreinte Carbone niveaux 1+2+3: 73
	PAI 3 : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (tCO2éq./M€)	Intensité de GES niveaux 1+2+3: 1206.66	Intensité de GES niveaux 1+2+3: 78	Intensité de GES niveaux 1+2+3: 83
Politique de risques climatiques	PAI 4 : Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en % du total d'actifs sous gestion)	6.99	81	86
Politique de risques climatiques (engagement uniquement)	PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et part de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %)	Part de consommation d'énergie non renouvelable: 51.15 Part de production d'énergie non renouvelable: 55.12	Part de consommation d'énergie non renouvelable: 81 Part de production d'énergie non renouvelable: 2	Part de consommation d'énergie non renouvelable: 86 Part de production d'énergie non renouvelable: 2
Politique de risques climatiques (compte tenu d'une corrélation attendue entre les émissions de GES et la consommation énergétique) ¹	PAI 6 : Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique (GWh/M€)	Secteur NACE C: 0.072 Secteur NACE D: 1.868 Secteur NACE E: 2.151 Secteur NACE G: 0.038 Secteur NACE H: 1.37 Secteur NACE L: 0.209	Secteur NACE A: 0 Secteur NACE B: 0 Secteur NACE C: 7 Secteur NACE D: 2 Secteur NACE E: 2 Secteur NACE F: 0 Secteur NACE G: 1 Secteur NACE H: 2 Secteur NACE L: 1	Secteur NACE C: 73 Secteur NACE D: 76 Secteur NACE E: 76 Secteur NACE G: 75 Secteur NACE H: 75 Secteur NACE L: 75
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	PAI 7 : Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	16.89	17	18
Absence de score ODD	PAI 8: Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés	0.047	10	10

¹ L'approche utilisée pour atténuer les risques associés au PAI à travers cette politique d'exclusion évoluera à mesure que l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données nous permettra d'utiliser le PAI plus efficacement. Pour le moment, les secteurs climatiques à fort impact ne sont pas tous visés par la politique d'exclusion.

significativement négatif		bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (t/€M)			
Absence de score ODD significativement négatif	PAI 9: Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (t/€M)	1.089	27	29

Social et Gouvernance :

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure	Couverture en % basé sur l'AUM total	Couverture en % basé sur les actifs éligibles
Politique sur les normes ESG : Violation de normes et standards internationaux	PAI 10 : Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	0%	94	100
Politique sur les normes ESG : Violation des normes et standards internationaux (considérant qu'une corrélation existe entre les entreprises non conformes aux normes internationales et le manque de mise en œuvre par les entreprises des processus et mécanismes de mise en conformité permettant de surveiller le respect de ces normes) ²	PAI 11 : Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	12.9 %	77	82
Absence de score ODD significativement négatif	PAI 12: Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (exprimé en montant monétaire converti en euros)	15.5%	79	84
Politique de vote et d'engagement avec une application systématique de critères de vote liés à la mixité au sein des conseils d'administration	PAI 13 : Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres (%)	41.25	81	86
Politique sur les armes controversées	PAI 14 : Exposition à des armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	0	94	100

Pour actifs souverains ou supranationaux:

² L'approche utilisée pour atténuer les risques associés aux PAI à travers cette politique d'exclusion évoluera à mesure que l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données nous permettra d'utiliser le PAI plus efficacement.

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure	Couverture en % basé sur l'AUM total	Couverture en % basé sur les actifs éligibles
<ul style="list-style-type: none"> Politique d'AXA IM sur les normes ESG, comprenant l'exclusion des pays où des violations sociales sévères sont observées Pays sur la liste noire AXA IM basée sur les sanctions de l'UE et internationales 	PAI 16: Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre et proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (exprimés en valeur numérique et en %)	Nombre de pays: 0 Proportion du nombre total de pays: 0	Nombre de pays: 1 Proportion du nombre total de pays: 1	Nombre de pays: 99 Proportion du nombre total de pays: 99

Les méthodes de calcul des PAI ont été définies sur la base de nos interprétations des dispositions réglementaires et fonction de la fiabilité et de la disponibilité des données. De plus, le reporting des PAI se fonde sur la période de référence du reporting, mais peut également reprendre des données antérieures ou postérieures si la disponibilité et la fiabilité des données sur cette période nous y obligent. La définition des PAI et des méthodes de calcul peuvent évoluer à l'avenir en fonction de différents éléments tels que de nouvelles spécifications réglementaires, des évolutions dans les données et leur disponibilité, des évolutions dans les méthodes appliquées par nos fournisseurs de données, des changements dans le périmètre des données notamment pour aligner nos différents reporting si possible.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Au cours de la période de référence, le Produit Financier n'a pas investi dans des entreprises qui causent, contribuent ou sont liées à des violations significatives des normes et standards internationaux. Ces normes concernent les droits de l'homme, la société, le travail et l'environnement. AXA IM a exclu les entreprises qui ont été jugées « non conformes » aux principes du Pacte mondial des Nations unies, aux conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP).

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Par le biais des politiques d'exclusion, d'engagement et de vote, le Produit Financier a pris en considération les indicateurs PAI (principales incidences négatives) suivants :

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure	Couverture en % basé sur l'AUM total	Couverture en % basé sur les actifs éligibles
Politique de Risque Climatique	PAI 1 : Émissions de gaz à effet de serre (GES) (niveaux 1, 2, & 3 à partir de janvier 2023)	Emissions totales de GES en tonnes d'équivalents CO2 (tCO2éq.)	Scope 1: 221756.688 Scope 2: 41844.641 Scope 3: 1495837.75 Scope 1+2: 263601.313 Scope 1+2+3: 1738099.0	Scope 1: 71 Scope 2: 71 Scope 3: 68 Scope 1+2: 71 Scope 1+2+3: 68	Scope 1: 76 Scope 2: 76 Scope 3: 73 Scope 1+2: 76 Scope 1+2+3: 73
Politique de Risque Climatique	PAI 2 : Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par million d'euros investis (tCO2éq./M€)	Scope 1+2: 30.852 Scope 1+2+3: 183.009	Scope 1+2: 77 Scope 1+2+3: 68	Scope 1+2: 82 Scope 1+2+3: 73
Politique de Risque Climatique					
Politique de Risque Climatique	PAI 3 : Intensité de GES des sociétés	Intensité de GES des sociétés	Scope 1+2+3: 1206.66	Scope 1+2+3: 78	Scope 1+2+3: 83

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	bénéficiaires des investissements	bénéficiaires des investissements (tCO2éq./M€)			
Politique de Risque Climatique	PAI 4 : Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en % du total d'actifs sous gestion)	6.99	81	86
Politique de Risque Climatique (engagement uniquement)	PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et part de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui proviennent de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %)	Consommation d'énergie: 51.15 Production d'énergie: 55.12	Consommation d'énergie: 81 Production d'énergie: 2	Consommation d'énergie: 86 Production d'énergie: 2
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	PAI 7 : Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	16.89	17	18
Politique sur les normes ESG : Violation de normes et standards internationaux	PAI 10 : Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	0%	94	100
Politique de vote et d'engagement avec une application systématique de critères de vote liés à la mixité au sein des conseils d'administration	PAI 13 : Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres (%)	41.25	81	86
Politique sur les armes controversées	PAI 14 : Exposition à des armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	0	94	100

Pour actifs souverains ou supranationaux:

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure	Couverture en % basé sur l'AUM total	Couverture en % basé sur les actifs éligibles
-------------------------------	----------------	-------	--------	--------------------------------------	---

<ul style="list-style-type: none"> • Politique d'AXA IM sur les normes ESG, comprenant l'exclusion des pays où des violations sociales sévères sont observées • Pays sur la liste noire AXA IM basée sur les sanctions de l'UE et internationales 	PAI 16: Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre et proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (exprimés en valeur numérique et en %)	Nombre de pays: 0 Proportion du nombre total de pays: 0	Nombre de pays: 1 Proportion du nombre total de pays: 1	Nombre de pays: 99 Proportion du nombre total de pays: 99
---	---	--	--	--	--

Source: S&P Trucost, 2024

Les méthodes de calcul des PAI ont été définies sur la base de nos interprétations des dispositions réglementaires et fonction de la fiabilité et de la disponibilité des données. De plus, le reporting des PAI se fonde sur la période de référence du reporting, mais peut également reprendre des données antérieures ou postérieures si la disponibilité et la fiabilité des données sur cette période nous y obligent. La définition des PAI et des méthodes de calcul peuvent évoluer à l'avenir en fonction de différents éléments tels que de nouvelles spécifications réglementaires, des évolutions dans les données et leur disponibilité, des évolutions dans les méthodes appliquées par nos fournisseurs de données, des changements dans le périmètre des données notamment pour aligner nos différents reporting si possible.

N.B. : Les PAI sont présentés sur la base d'une moyenne trimestrielle des données disponibles sur la période de référence.

En tant que fonds PAB, le Produit financier applique en sus les exclusions applicables aux produits suivants les indices de référence «Accord de Paris» tels que définis par le Règlement Délgué (EU) 2020/1818 à l'Article 12(1)((a)-(g)), qui permettent également de considérer les indicateurs PAI 1 à 6, 10, 11 et 14.

Les chiffres publiés sur les indicateurs PAI peuvent être basés soit sur la « valeur actuelle de tous les investissements » telle que définie par le Règlement, soit sur les « actifs éligibles avec données disponibles uniquement », selon les cas. Les « actifs éligibles avec données disponibles » désignent tous les investissements (c'est-à-dire les entreprises bénéficiaires, les actifs souverains et supranationaux ou les actifs immobiliers, selon l'indicateur PAI), à l'exclusion des produits dérivés, des liquidités et équivalents de liquidités et des actifs éligibles sans donnée disponible. Les « actifs éligibles sans donnée disponible » sont des actifs pour lesquels les données sont insuffisantes et/ou de faible qualité pour un investissement spécifique. Il convient de noter que pour certains indicateurs PAI (c'est-à-dire les indicateurs PAI qui sont relatifs soit aux revenus des entreprises investies soit à des unités non monétaires tels que des flux physiques), le calcul est rebasé sur les actifs éligibles avec données disponibles uniquement à des fins de qualité des données et de comparabilité. Cette exclusion au dénominateur est reflétée et divulguée par le biais des ratios de couverture des indicateurs pertinents : la couverture divulguée reflète la proportion d'actifs éligibles pour lesquels des données sont disponibles ; en outre, pour assurer une transparence totale sur l'étendue des actifs pour lesquels les indicateurs PAI sont divulgués, la couverture basée sur la valeur actuelle de tous les investissements est également divulguée.

PAI calculés sur la base de la "valeur actuelle de tous les investissements"	PAI calculés sur la base des actifs éligibles, à l'exclusion des actifs éligibles pour lesquels aucune donnée n'est disponible
PAI 2, 4, 7, 10, 11 et 14	PAI 3 et 6

N.B. : Les indicateurs PAI 1 et 16 ne sont basés sur aucune de ces deux approches étant des PAI en valeur absolue (à noter que le PAI 16 est également relatif au nombre de pays investis en plus de la valeur absolue), c'est-à-dire qu'ils n'ont pas de dénominateur dans leur formule.

Plus de détails sur nos méthodologies de comptabilisation et de divulgation des PAI sont disponibles dans le document sur les méthodologies ESG d'AXA IM disponible sur le site internet d'AXA IM : <https://www.axa-im.fr/nos-politiques-et-rapports>



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Les principaux investissements du Produit financier (répartis selon le niveau 2 de la classification NACE) sont détaillés ci-dessous:

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:
01/01/2024-31/12/2024

Investissements les plus importants	Secteur (NACE niveau 2)	% d'actifs	Pays
Portfolio 2620 EUR SET BPS	Other	5.21%	N/A
AXA Court Terme I Capitalisation EUR	Financial service activities, except insurance and pension funding	2.9%	FR
Deposit 2025-01-02 2.93 CRED.AGR	Other	1.48%	FR
BNS Float - 22/09/2025	Financial service activities, except insurance and pension funding	0.85%	CA
NEU CP BFCM 0% 28/03/2025	Financial service activities, except insurance and pension funding	0.83%	FR
RRP PTOTEXOE0024 20240410 ESTR	Other	0.73%	PT
RRP PTOTEXOE0024 20240710 ESTR	Other	0.73%	PT
NEU CP CNCASA 0% 10/01/2025	Financial service activities, except insurance and pension funding	0.73%	FR
NEU CP CNCASA 0% 04/03/2025	Financial service activities, except insurance and pension funding	0.73%	FR
Euro CP INTNC 0% 21/03/2025	Financial service activities, except insurance and pension funding	0.73%	NL
Euro CP STD 0% 21/03/2025	Financial service activities, except insurance and pension funding	0.73%	ES
NEU CP DANONE 0% 04/04/2025	Manufacture of food products	0.7%	FR
NEU CP VIEFP 0% 30/05/2025	Water collection, treatment and supply	0.7%	FR
NEU CP SOCGEN 0% 18/03/2025	Financial service activities, except insurance and pension funding	0.67%	FR
BPCEGP Float - 06/03/2026	Financial service activities, except insurance and pension funding	0.66%	FR

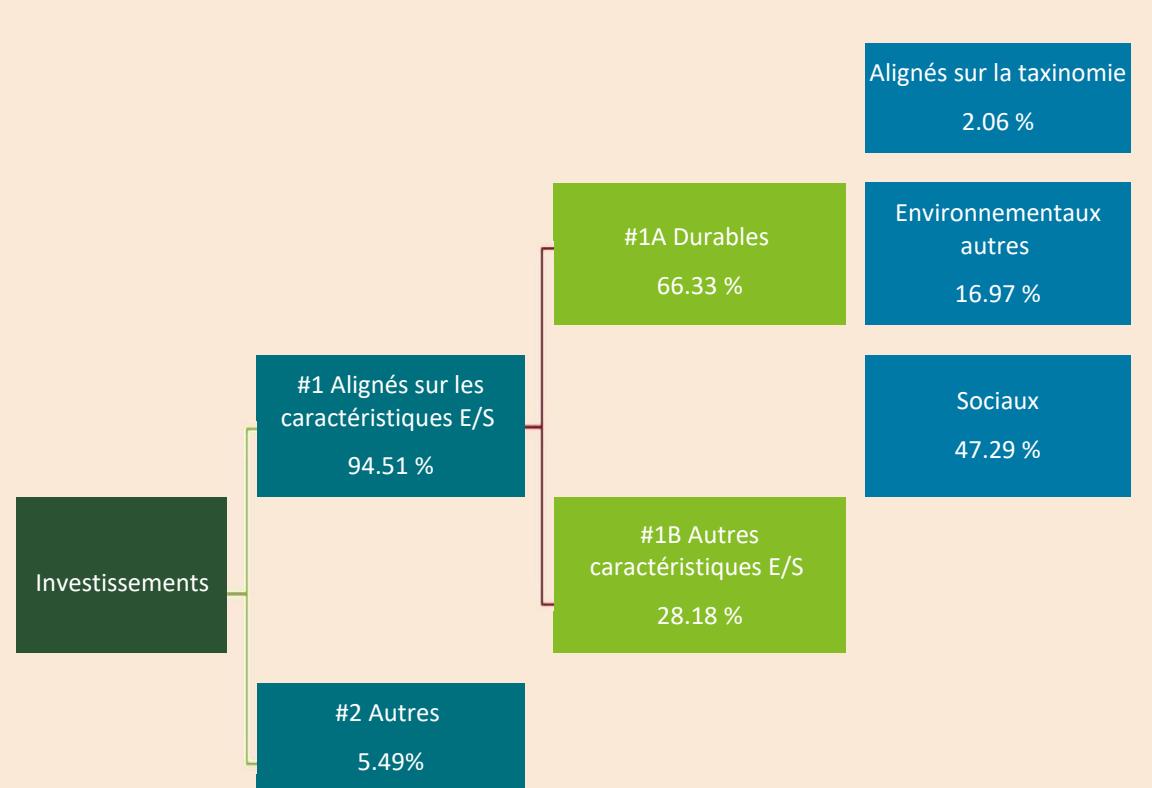
Les proportions en portefeuille des investissements présentés ci-dessus sont une moyenne sur la période de référence.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

L'allocation d'actifs effective a été communiquée sur la base d'une moyenne trimestrielle des données disponibles.

Selon l'usage potentiel des dérivés appliqué par la stratégie d'investissement du Produit Financier, l'exposition attendue détaillée ci-dessous pourrait être sujette à des variations étant donné que la valeur de l'actif net du portefeuille peut être impactée par la valorisation à la valeur de marché des dérivés. Pour plus de détails sur l'usage potentiel des dérivés par ce Produit Financier, veuillez-vous référer à sa documentation précontractuelle et à la description de la stratégie d'investissement dans cette documentation.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements du Produit financier ont été réalisés dans les secteurs économiques indiqués ci-dessous (répartis selon le niveau 2 de NACE) :

Secteur (NACE niveau 2)	Proportion
Financial service activities, except insurance and pension funding	61.06%
Other	17.85%
Electricity, gas, steam and air conditioning supply	4.66%
Manufacture of motor vehicles, trailers and semi-trailers	2.62%
Water collection, treatment and supply	2.37%
Activities auxiliary to financial services and insurance activities	2.15%
Telecommunications	1.48%

Manufacture of chemicals and chemical products	1.47%
Real estate activities	1.34%
Manufacture of food products	1.26%
Manufacture of computer, electronic and optical products	1%
Retail trade, except of motor vehicles and motorcycles	0.66%
Manufacture of beverages	0.55%
Public administration and defence, compulsory social security	0.41%
Manufacture of wearing apparel	0.34%
Manufacture of machinery and equipment n.e.c.	0.32%
Manufacture of coke and refined petroleum products	0.18%
Manufacture of electrical equipment	0.16%
Manufacture of leather and related products	0.06%
Legal and accounting activities	0.05%

Les proportions en portefeuille des investissements présentés ci-dessus sont une moyenne sur la période de référence.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Produit Financier a pris en considération le critère des objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE et le principe de « ne pas causer de préjudice important ». Il a investi dans des activités alignées avec les objectifs de la taxinomie de l'UE. L'alignement de la taxinomie du Produit Financier a été fourni par un fournisseur de données externe et a été appliqué au niveau du portefeuille par AXA IM. Néanmoins, il n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'une révision par une tierce partie.

L'alignement de la taxinomie du Produit Financier a été fourni par un fournisseur de données externe et a été appliqué au niveau du portefeuille par AXA IM. Néanmoins, il n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'une révision par une tierce partie.

● *Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?³*

Oui

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

³ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

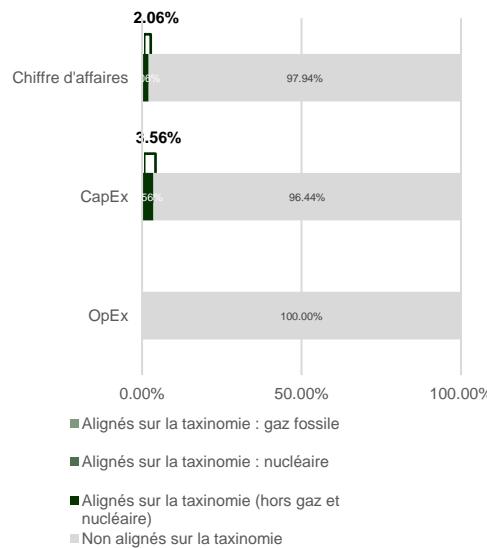
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple.

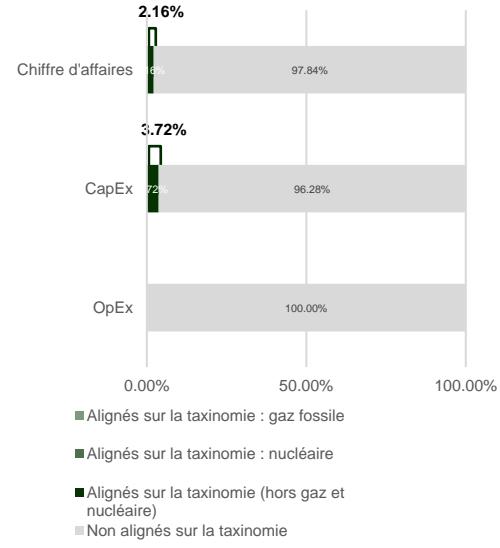
-des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100 % des investissements totaux.

**Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le Produit Financier a investi 0% de son actif net dans des activités transitoires et 0% de son actif net dans des activités habilitantes.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie UE			
	2024	2023	2022
Basé sur le chiffre d'affaires	2.06%	0.00%	0.00%
Basé sur les dépenses d'investissement (CapEx)	3.56%	0.00%	0.00%
Basé sur les dépenses opérationnelles (OpEx)	0.00%	0.00%	0.00%

Source: AXA IM, à partir des données de S&P Trucost, 2024

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE a été de 16.97% pour ce Produit Financier au cours de la période de référence.

Les entreprises bénéficiaires d'investissements ayant un objectif de durabilité environnementale selon le règlement SFDR contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable de l'ONU ou à la transition vers la décarbonation sur la base de critères définis, tels que décrits ci-dessus. Ces critères, qui s'appliquent aux émetteurs, sont différents des critères de sélection techniques définis dans la taxinomie de l'UE, qui s'appliquent aux activités économiques.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Au cours de la période de référence, le produit financier a investi dans 47.29% d'investissements durables ayant un objectif social.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le reste des investissements « Autres » représentait 5.49% de l'actif net du Produit Financier.

Les « autres » actifs peuvent avoir consisté, comme défini dans l'annexe précontractuelle, en :

- des investissements en liquidités et quasi-liquidités; et
- d'autres instruments éligibles au Produit Financier et qui ne remplissent pas les critères environnementaux et/ou sociaux décrits dans la présente annexe. Ces actifs peuvent être des valeurs mobilières tels que des instruments de dette, des investissements dérivés et des organismes de placement collectif qui ne promeuvent pas de caractéristiques environnementales ou sociales et qui sont utilisés pour atteindre l'objectif financier du Produit Financier et/ou à des fins de diversification et/ou de couverture.

Des garanties environnementales ou sociales ont été appliquées et évaluées sur tous les actifs « Autres » à l'exception (i) des produits dérivés autres que mono-émetteurs, (ii) des OPCVM et/ou OPC gérés par une autre société de gestion et (iii) des investissements en liquidités et quasi-liquidités décrits ci-dessus.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le produit financier a reçu le label ISR et a donc appliqué en permanence les exigences du label dans sa gestion quotidienne au cours de la période de référence. En conséquence de l'application continue du label prévue en 2025, et en vue d'un alignement avec la V3 du référentiel du label ISR qui entre en vigueur en 1er janvier 2025 pour les produits existants, la stratégie d'investissement du produit financier, en particulier en matière d'investissement responsable, a été adapté fin 2024, telle que décrite dans l'annexe SFDR du prospectus du produit financier. En outre, un audit annuel est réalisé par des auditeurs externes afin de garantir la conformité du produit financier avec le label. Plus de détails sur ce label sont disponibles sur le lien suivant: [Label ISR - Critères d'attribution](#)

Durant l'année, le Produit Financier a également revue sa stratégie ISR afin d'appliquer des exclusions supplémentaires requises pour les fonds PAB, telles que définies dans la section relatif aux indices de référence « Accord de Paris » de l'UE du Règlement Délégué (CDR (UE) 2020/1818) Article 12(1)(a)-(g). Plus d'informations peuvent être trouvées dans les politiques d'exclusion AXA IM (notamment la politique AXA IM relative aux risques climatiques), disponibles sur le site AXA IM via le lien suivant: [Nos Politiques et Rapports | AXA IM FR](#)



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Article 29 LEC

Conformément à l'article 29 de la loi française n°2019-1147 du 8 novembre 2019 (« Loi énergie-climat » ou LEC), les stratégies d'AXA IM en matière de climat et de biodiversité ainsi que son approche des risques ESG sont présentées dans les paragraphes ci-dessous.

Le fonds a également intégré des caractéristiques ESG spécifiques qui sont décrites ci-dessus dans l'Annexe conformément au Règlement (UE) 2019/2088 (« Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers », « *Sustainable Finance Disclosure Regulation* » en anglais ou SFDR) du rapport annuel du fonds et dans sa documentation juridique disponible sur AXA IM Fund Center : [Fund Centre - AXA IM - Core \(axa-im.com\)](https://fundcentre.axa-im.com)

Stratégie climatique d'AXA IM

Investisseur fondateur de l'[initiative Net Zero Asset Managers \(NZAM\)](#) lancée en décembre 2020, AXA IM s'engage à atteindre la neutralité carbone¹ dans l'ensemble de ses portefeuilles au plus tard à l'horizon 2050, ainsi qu'à jouer un rôle essentiel en aidant ses clients à mieux comprendre le changement climatique et l'impact qu'il peut avoir sur ses portefeuilles et en les accompagnant dans l'adaptation de leurs décisions d'investissement en conséquence. En tant qu'actionnaire, il est également de notre responsabilité de dialoguer avec les entreprises. Ce dialogue nous permet de surveiller activement nos investissements et de nous assurer que nous maintenons des canaux ouverts qui peuvent donner vie au changement, au bénéfice de la société et de la planète.

Notre stratégie climatique est alignée sur les cadres proposés par la [Task Force on Climate-related Financial Disclosures \(TCFD\)](#), le [Institutional Investor Group on Climate Change \(IIGCC\)](#) et la [Paris Aligned Investment Initiative \(PAII\)](#) coordonnée par l'IIGCC, et se traduit par notre implication active dans des initiatives internationales telles que [Climate Action 100+ \(CA 100+\)](#) ou la [Climate Bonds Initiative](#). Elle comprend les éléments suivants :

- Objectifs zéro émission nette :

- AXA IM a publié ses premiers objectifs de zéro émission nette en octobre 2021, dans le cadre du premier rapport d'étape de l'initiative NZAM². Ces objectifs ont ensuite été révisés en avril 2022³, et couvraient 65 % des actifs sous gestion totaux d'AXA IM à fin 2023⁴.
- Des cibles « zéro émission nette » et cadres méthodologiques spécifiques⁵ pour les actifs dans des entreprises cotées (obligations et actions cotées), les obligations souveraines et les actifs immobiliers directs, conformes aux meilleurs standards de marché⁶ tenant compte des informations internes et externes, ont été définis et permettent de déterminer le profil de zéro émission nette de nos émetteurs, et une nouvelle cible « zéro émission nette » pour les actifs directs en infrastructure sera déployée en 2025.

- Actionnariat actif⁷ :

- L'engagement et un dialogue continu avec les entreprises et nos clients jouent un rôle crucial pour influencer les trajectoires vers la neutralité carbone. L'atténuation du changement climatique représente une part significative de nos interactions en tant qu'actionnaire. En 2021, AXA IM a mis en place une

¹ « Our road to net zero », AXA Investment Managers, <https://www.axa-im.com/who-we-are/our-road-net-zero>

² Cf. rapport d'étape 2021 de l'initiative NZAM, décembre 2021 : [NZAM-Progress-Report.pdf \(netzeroassetmanagers.org\)](#)

³ Cf. Rapport de publication de l'objectif initial de l'initiative NZAM, mai 2022 : [NZAM-Initial-Target-Disclosure-Report-May-2022-1.pdf \(netzeroassetmanagers.org\)](#)

⁴ Ces objectifs ne sont actuellement pas mis en œuvre pour d'autres classes d'actifs alternatives et privés (c.-à-d. crédit alternatif et autres financements structurés et privés d'AXA IM Alts et d'AXA IM Prime, et actifs d'AXA IM Select).

⁵ La définition de nos cibles « net zéro » et les cadres méthodologiques correspondants sont fondés sur les orientations et les recommandations de la Net Zero Investment Framework (NZIF) : [Net Zero Investment Framework](#)

⁶ Les recommandations de la [Task Force on Climate-related Financial Disclosures \(TCFD\) sur les indicateurs et objectifs](#), le [Net Zero Investment Framework](#) de l'[IIGCC](#), les [trajectoires de décarbonation du Carbon Risk Real Estate Monitor \(CRREM\)](#) concernant les actifs immobiliers et l'[Indice Germanwatch de performance en matière de changement climatique \(CCPI\)](#) concernant les actifs souverains.

⁷ Voir les politiques d'actionnariat actif et d'engagement d'AXA IM : [Actionnariat actif et engagement | Investissement responsable | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](#)

politique d'engagement reposant sur le principe « Après trois infractions, c'est l'exclusion » (« *Three strikes you're out* » en anglais), axée sur les entreprises en retard du point de vue de l'atténuation du changement climatique. À ce titre, en utilisant une liste prioritaire d'entreprises, si nous ne constatons aucun progrès de leur part en regard des objectifs spécifiques fixés au début de l'engagement, nous nous désengagerons au bout de trois ans. En 2024, AXA IM a poursuivi son engagement avec au moins une réunion avec chaque entreprise identifiée comme « retardataire climatique » que nous avions annoncé en 2021 et avec lesquels nous avons initié l'engagement en 2022. La liste a évolué en 2024 avec l'entrée de trois nouvelles entreprises – toutes issues du secteur de l'énergies (deux basées aux Etats-Unis et une en Europe) – qui ont pris du retard par rapport à leurs pairs depuis le lancement de notre approche d'engagement en 2022, et le retrait de deux autres entreprises qui ont considérablement améliorées leurs stratégies et qui répondent à nos objectifs d'engagement. Une lettre privée, envoyée par le PDG d'AXA IM et énumérant nos principales exigences, a été envoyée mi-2024 à ces trois entreprises, et une première réunion a déjà eu lieu avec le responsable du développement durable de l'une d'entre elles. Pour les retardataires engagés depuis 2022, la saison des rapports et des assemblées générales de 2025 sera la dernière occasion de s'engager et de constater des progrès avant que le désinvestissement ne soit déclenché.

- Des discussions ont également lieu avec les émetteurs souverains sur des sujets ESG lors de réunions régulières avec le Trésor public, les banques centrales et d'autres ministères et agences gouvernementales, ainsi que dans le cadre d'émissions spécifiques d'obligations vertes et sociales, une occasion d'approfondir les programmes de dépenses publiques durables des émetteurs souverains et ainsi de mieux comprendre les risques ESG d'un pays.
- En ce qui concerne le vote, nous pourrions être amenés à voter contre la direction, le président du conseil d'administration et le directeur général, si les entreprises des secteurs exposés aux enjeux climatiques n'ont pas de stratégie zéro émission nette avec des objectifs de réduction des émissions de carbone à court, moyen et long termes, ainsi qu'une rémunération des dirigeants alignée sur les objectifs de la stratégie climatique. En outre, nous évaluons la cohérence du plan de transition des entreprises en portefeuille par rapport à leur stratégie climatique et nous leur demanderons de rendre compte aux actionnaires et aux parties prenantes de la réalisation intermédiaire des objectifs de ces plans de transition. Par ailleurs, depuis 2023, nous demandons formellement une transparence suffisante sur la gouvernance des questions liées au climat au niveau des conseils d'administration, conformément aux recommandations de la TCFD. Une divulgation insuffisante peut entraîner un vote contre le président du comité de gouvernance ou le président du conseil d'administration. Nous sommes également attentifs aux pratiques de lobbying en faveur du climat, afin de garantir la cohérence entre les objectifs déclarés publiquement et les activités de lobbying des entreprises dans les différentes zones géographiques, accompagnées d'informations adéquates. Un vote dissident contre les résolutions pertinentes peut être émis pour les entreprises pétrolières et gazières qui ne rendent pas compte de manière appropriée de leurs activités de lobbying climatique⁸.

- **Exclusions⁹** : AXA IM exclut les entreprises qui ne répondent pas à certains critères en matière de changement climatique, en se concentrant en particulier sur le charbon, ainsi que sur le pétrole et le gaz non conventionnels. Nos portefeuilles d'investissement excluent les entreprises de production d'électricité à base de charbon et les sociétés d'exploitation minière qui ne démontrent pas de manière crédible leur engagement en faveur de la transition énergétique. Depuis début 2022, nous excluons également les entreprises du secteur du pétrole et du gaz non conventionnels, en particulier les sables bitumineux, l'Arctique et le schiste. Plus récemment, depuis avril 2023, nous avons resserré de plusieurs de nos critères concernant le charbon, le pétrole et le gaz, i) en imposant un seuil d'exclusion plus strict aux entreprises dont plus de 15 % du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique et/ou de la production d'électricité à partir de charbon thermique (contre 30 % auparavant), ii) en excluant toutes les entreprises ayant de nouveaux projets d'extraction

⁸ Pour plus d'information, voir la politique de gouvernance d'entreprise et de vote d'AXA IM : [Nos Politiques et Rapports | AXA IM FR](#)

⁹ En tant que mandat du groupe AXA, le fonds applique la politique énergétique du groupe AXA et non celle d'AXA IM, disponible sur le site internet d'AXA : [Politique énergétique 2023 d'AXA \(axa-contento-118412.eu\)](#)

de charbon ou de production d'électricité à partir de charbon ou des plans d'expansion, et iii) en imposant un seuil d'exclusion plus strict aux entreprises dont plus de 5 % du chiffre d'affaires provient de la production de sables bitumineux (contre 20 % auparavant). Le seuil d'exclusion basé sur le chiffre d'affaires provenant du charbon devrait également être réduit à 10 % à partir de 2026 dans les pays de l'OCDE dans le cadre de notre engagement à sortir du charbon d'ici 2030 dans les pays de l'OCDE, et nous nous engageons à renoncer à tout investissement dans le charbon dans les pays de l'OCDE d'ici la fin de cette décennie, et dans le reste du monde d'ici 2040. Cet engagement sera matérialisé au fil du temps, à l'aide d'approches par des exclusions, mais aussi par le biais des interactions.

- **Transparence** : Depuis 2022, le reporting ESG disponible pour nos produits relevant de l'article 8 et de l'article 9 comprendra une section climat améliorée, combinant des indicateurs historiques (intensité carbone pour les émissions de Scopes 1 et 2 ainsi que pour celles du Scope 3 en amont) et des indicateurs prospectifs (notamment le potentiel de réchauffement et la proportion d'entreprises ayant des objectifs scientifiques basés sur la science dans le portefeuille). Depuis 2023, ce reporting inclut également le profil « zéro émission nette » de ces portefeuilles.

La stratégie climatique détaillée appliquée par AXA IM conformément au décret d'application de l'article 29 de la LEC, incluant la liste détaillée de nos cibles « zéro émission nette », est décrite dans le Rapport Climat annuel d'AXA IM (Rapport combiné TCFD – Article 29 de la LEC)¹⁰ : [Politiques et rapports | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](https://www.axa-im.com/politiques-et-rapports)

[Si le champ « Carbon Transition » est « Yes » : mention supplémentaire à ajouter en bas de la sous-section « Stratégie Climatique »]

Le fonds s'est également engagé à s'aligner sur les objectifs d'atténuation du changement climatique de l'Accord de Paris, avec des objectifs spécifiques de décarbonation qui sont décrits ci-dessus dans l'Annexe conformément au Règlement (UE) 2019/2088 (« Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers », « Sustainable Finance Disclosure Regulation » en anglais – ou SFDR) du rapport annuel du fonds, dans la section dédiée à l'objectif d'investissement durable du produit financier, et dans sa documentation juridique disponible sur AXA IM Fund Center : [Fund Centre - AXA IM - Core \(axa-im.com\)](https://www.axa-im.com/fund-centre)

Stratégie d'AXA IM en matière de biodiversité :

AXA IM s'engage à protéger la biodiversité. Nous avons renforcé notre stratégie dans l'optique de mieux intégrer les enjeux liés à la protection de la biodiversité dans notre processus d'investissement, notre recherche thématique et notre stratégie en matière d'engagement. En tant qu'investisseur, nous considérons que nous avons un rôle à jouer pour :

- Améliorer notre compréhension de la perte de biodiversité, des impacts des activités économiques sur la biodiversité ainsi que de la dépendance des industries au capital naturel ;
- Dialoguer avec les entreprises en portefeuille sur leurs pratiques et l'intégration de la biodiversité dans leur stratégie ;
- Intégrer les risques et les opportunités associés à la biodiversité dans notre analyse d'investissement ;
- Travailler sur la fixation d'objectifs dans le cadre de l'initiative d'engagement de la Finance for Biodiversity (FfB) Foundation signé en 2021 : dans le cadre du processus de fixation des objectifs du FfB Pledge, les premiers objectifs de lancement et de suivi d'AXA IM seront fixés en 2025 ;
- Promouvoir des investissements plus favorables à la nature, que ce soit dans les facilitateurs de solutions ou dans le capital naturel.

Exclusions¹¹

AXA IM applique une politique d'exclusion de l'huile de palme à l'ensemble de ses actifs sous gestion depuis 2014, en excluant les entreprises en portefeuille qui ont des impacts défavorables sur la forêt, les écosystèmes naturels et les

¹⁰ Cela inclut l'ensemble du périmètre de la stratégie climatique d'AXA IM : ses objectifs quantitatifs (à la fois au niveau des entités et pour chaque principale classe d'actifs), leurs horizons temporels, les indicateurs sous-jacents et les scénarios de référence : voir les sections 6.1 « Stratégie climatique » et 6.5 « Tableau de bord climatique » du dernier Rapport Climat d'AXA IM.

¹¹ En tant que mandat du groupe AXA, le fonds applique les politiques d'exclusion du groupe AXA et non celles d'AXA IM, qui sont cependant strictement équivalentes sur les critères d'exclusion relatifs à la biodiversité, et disponibles sur le site internet d'AXA : [Investissements | AXA](https://www.axa-im.com/investissements)

communautés locales. En 2021, AXA IM a étendu cette politique afin de couvrir les investissements intégrant des controverses importantes sur l'utilisation des sols et responsables de la perte de biodiversité et de la déforestation en ce qui concerne les produits du soja, le bétail et le bois. Face à ces conséquences, AXA IM mène activement une politique rigoureuse dans le cadre de ses investissements forestiers en sélectionnant ses actifs, ses partenaires forestiers et en adaptant ses pratiques de gestion pour répondre à ces défis mondiaux.

Indicateurs

Nous travaillons en étroite collaboration avec les fournisseurs de données, notamment Iceberg Data Lab (IDL), pour soutenir le développement d'indicateurs liés à la biodiversité. Nous testons actuellement un indicateur de l'empreinte biodiversité des entreprises (CBF) qui mesure l'impact négatif en termes de perte de biodiversité associée à la pression sur la biodiversité générée par les activités économiques des entreprises en portefeuille tout au long de leur chaîne de valeur. Les pressions sont liées aux facteurs de perte de biodiversité identifiés par l'IPBES. Le CBF couvre actuellement les pressions liées au changement d'utilisation des sols, aux émissions de GES, à la pollution de l'eau et de l'air. En tant qu'indicateur innovant et relativement nouveau, le CBF continue d'évoluer et fait l'objet d'améliorations méthodologiques prévues telles que, par exemple, une plus grande couverture des pressions. D'autres indicateurs liés à la biodiversité sont en cours d'élaboration par IDL, tels que les dépendances et les impacts positifs. Nous continuons de participer à de telles avancées.

Actionnariat actif¹²

Notre approche d'engagement vis-à-vis du thème complexe et naissant de la biodiversité a consisté à commencer à aligner nos principaux efforts d'engagement de manière à intégrer les connaissances existantes sur les pressions telles que la déforestation, et les connaissances émergeant sur les impacts négatifs et les secteurs qui comptent le plus pour la biodiversité et la nature. Nos principales activités d'engagement comprennent un programme que nous avons commencé à tester en 2022 en utilisant l'outil d'empreinte biodiversité développé par IDL décrit ci-dessus, ainsi que des programmes d'engagement sur des thèmes spécifiques, à savoir la déforestation et la pollution. Ainsi, en 2024, notre approche de l'engagement en faveur de la biodiversité était centrée sur l'alignement de nos efforts sur les connaissances établies et émergentes sur la nature et la biodiversité. Notre priorité était de cibler les secteurs ayant les impacts les plus importants sur la biodiversité. Nous avons donc effectué une analyse de l'empreinte de la biodiversité en utilisant les données de la CBF. Ces informations, complétées par des études externes telles que celles de TNFD et de la Fondation Finance for Biodiversity, nous ont permis d'établir une liste de priorités en matière d'engagement, en ciblant en particulier :

- Le secteur agroalimentaire, largement reconnu comme un contributeur important à la perte de biodiversité, représentait environ 33 % de tous les engagements liés à la biodiversité. Alors que la déforestation et la conversion des écosystèmes restaient le thème central de l'engagement, nous avons commencé à impliquer les entreprises dans l'*'agriculture régénératrice'*, une solution mondialement reconnue à de multiples crises, y compris la perte de biodiversité, le changement climatique, la perturbation des cycles de l'eau et les défis sociaux ;
- Le secteur de la chimie, une priorité importante pour AXA IM, qui représente environ 22% de nos engagements liés à la biodiversité. Grâce à notre participation active à l'IHIC, nous avons encouragé plusieurs entreprises à améliorer la transparence de leurs portefeuilles de produits chimiques dangereux, à éliminer progressivement les produits chimiques persistants et à développer des alternatives plus sûres ;
- Les entreprises fabriquant des produits tels que des cosmétiques et des articles de toilette, des emballages et des équipements électriques ont également fait l'objet d'une attention particulière.

En 2024, nous avons entamé ou approfondi le dialogue avec les entreprises détenues opérant dans ces secteurs afin de les encourager, avant tout, à réduire les impacts négatifs de leurs activités sur la biodiversité et, dans la mesure du possible, à contribuer à sa restauration. Nous complétons en effet notre politique d'exclusion par des approches d'engagement en discutant avec les entreprises qui sont exposées à ces questions, mais qui ne font pas l'objet de graves controverses et qui travaillent à réduire ces risques. Elle se concentre sur les entreprises impliquées dans la chaîne

¹² Voir les politiques d'actionnariat actif et d'engagement d'AXA IM : [Actionnariat actif et engagement | Investissement responsable | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](https://www.axa-im.com/fr/actualites/2024/04/01/la-politique-dactionnariat-actif-et-dengagement-daxa-im/)

d'approvisionnement des produits agricoles/forestiers, plus particulièrement la chaîne de valeur des principales matières premières associées à la déforestation et à la conversion des écosystèmes. Les dialogues progressent de manière adéquate, bien que quelques engagements soient passés à une phase d'escalade en 2023 par le biais du vote et de la collaboration afin de signaler la nécessité d'avancer davantage et d'améliorer le dialogue. Dans le cadre de la politique d'AXA IM et en particulier de cet engagement, nous travaillons également sur des sujets au-delà de la déforestation avec l'objectif de comprendre comment ces entreprises répondent aux enjeux liés à la protection de la biodiversité et du capital naturel. Pour les actions d'engagement reposant sur des données d'empreinte biodiversité, AXA IM utilise ces données pour l'aider à sélectionner et hiérarchiser les secteurs et les entreprises qui présentent une empreinte biodiversité significative et pour contribuer à éclairer nos dialogues en tenant compte des principales pressions d'une entreprise en matière de biodiversité indiquées par le CBF. L'objectif ultime est d'encourager les entreprises à développer une stratégie globale en matière de biodiversité qui atténue efficacement les impacts sur la biodiversité et soutient une transformation « positive pour la nature », ainsi que d'améliorer la communication d'informations. Nous nous engageons également de manière collaborative sur la pollution dans le secteur chimique pour lutter contre la pollution et les risques pour la santé découlant de la production et de l'utilisation de substances dangereuses, et dans le secteur agroalimentaire pour lutter contre les risques de pollution par les nutriments posés par le niveau élevé de déchets animaux dans l'élevage industriel. Nous prévoyons de renforcer nos engagements collaboratifs sur la biodiversité en 2024 grâce à notre participation à Nature Action 100, comme décrit ci-dessous.

Initiatives

AXA IM mène des discussions constructives sur des sujets liés à la biodiversité avec WWF, CDP, Ceres et d'autres experts externes. En 2022, AXA IM est devenu membre de deux initiatives d'engagement collaboratif décrites ci-dessus : l'Initiative des investisseurs sur les produits chimiques dangereux (Investor Initiative on Hazardous Chemicals) soutenue par ChemSec¹³ ; et l'engagement collaboratif sur les déchets et la pollution dirigé par FAIRR¹⁴. En 2023, nous avons rejoint l'Emerging Markets Investor Alliance dans le cadre de laquelle nous sommes membres du groupe de travail sur les biens de consommation de base qui entreprend des actions de plaidoyer en faveur des meilleures pratiques durables et transparentes sur les marchés émergents sur divers sujets, y compris la déforestation. En outre, nous faisons partie de Nature Action 100 (NA100), une initiative clé qui devrait renforcer encore la dynamique mondiale de la biodiversité. NA100 a été lancée opérationnellement en septembre 2023. AXA IM était membre du groupe d'investisseurs de lancement et est actuellement membre du groupe de pilotage. NA100 vise à engager des entreprises dans des secteurs clés jugés d'importance systémique pour inverser la perte de nature et de biodiversité d'ici 2030. AXA IM continue également de participer activement aux initiatives leaders du secteur de la Finance for Biodiversity (FfB) Foundation¹⁵, l'organisation à l'origine du FfB Pledge¹⁶.

La stratégie détaillée en matière de biodiversité appliquée par AXA IM et, par extension, par le fonds, en application du décret d'application de l'article 29 de la LEC est décrite dans le Rapport Climat annuel d'AXA IM (Rapport combiné TCFD – Article 29 de la LEC)¹⁷ : [Politiques et rapports | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](#)

À ce titre, il convient de noter qu'AXA IM n'a pas encore fixé d'objectif quantitatif pour la biodiversité à l'horizon 2030, comme l'exige le décret d'application de l'article 29 de la LEC, car des orientations fondées sur le marché pour fixer des objectifs alignés sur les objectifs du Cadre mondial pour la biodiversité sont encore en cours d'élaboration, et nous

¹³ Voir le communiqué de presse : [Des investisseurs totalisant 8 000 milliards de dollars d'actifs sous gestion appellent à l'élimination progressive des « produits chimiques éternels » \(« forever chemicals »\) dangereux – ChemSec \[Investors with \\$8 trillion call for phase-out of dangerous “forever chemicals” – ChemSec\]](#)

¹⁴ Voir : [Perte de biodiversité due aux déchets et à la pollution - FAIRR](#)

¹⁵ AXA IM préside le groupe de travail Biodiversity Impact Metrics (Indicateurs d'impact sur la biodiversité) de la Finance for Biodiversity Foundation et participe activement au groupe de travail Engagement.

¹⁶ Finance for Biodiversity Pledge: <https://www.financeforbiodiversity.org/signatories/>

¹⁷ Cela inclut les fonds pour lesquels une stratégie spécifique en matière de biodiversité est appliquée, et la mesure d'impact associée : voir les sections 7. « Stratégie en matière de biodiversité » et 7.1 « Introduction d'indicateurs spécifiques à la biodiversité » du dernier Rapport Climat d'AXA IM.

manquons encore d'évolutions méthodologiques fondées sur le marché pour mesurer l'alignement des stratégies d'investissement avec les objectifs mondiaux à moyen et long termes.

Gestion des risques financiers liés aux critères ESG par AXA IM

AXA IM utilise une approche de gestion des risques financiers liés aux critères ESG (ou « risques de durabilité ») qui découle de l'intégration des critères ESG dans ses processus de recherche et d'investissement. Nous avons mis en place un cadre d'intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement basé sur des facteurs de durabilité. Ce cadre s'appuie notamment sur les éléments suivants :

- **Politiques d'exclusions sectorielles et normatives¹⁸** couvrant les facteurs E, S et G :
 - **Environnement – E** : climat (extraction du charbon et production d'énergie à base de charbon ; production de sables bitumineux et oléoducs liés aux sables bitumineux ; pétrole et gaz de schiste et pétrole et gaz étanches ; pétrole et gaz arctiques), biodiversité (protection des écosystèmes et déforestation) et matières premières agricoles (dérivés de matières premières alimentaires) ;
 - **Social – S** : santé (producteurs de tabac), travail, société et droits de l'homme (violations des normes et standards internationaux¹⁹ ; fabrication d'armes controversées ; producteurs d'armes au phosphore blanc ; exclusion des investissements dans des titres émis par des pays où des violations graves des droits de l'Homme sont observées) ;
 - **Gouvernance – G** : éthique des affaires (controverses sévères, violations des normes et standards internationaux), corruption (controverses sévères, violations des normes et standards internationaux).
- **Méthodologies de notation ESG** pour les obligations d'entreprise cotées, les obligations souveraines et les obligations vertes, sociales et/ou durables :
 - AXA IM a mis en place des méthodologies de notation pour noter les émetteurs sur des critères ESG. Nous avons récemment adopté un modèle de notation ESG à fournisseur unique qui est associé à la propre analyse d'AXA IM. Intitulée Q² (Qual et Quant), cette nouvelle approche qualitative et quantitative améliorée offre une couverture accrue ainsi qu'une analyse fondamentale affinée et fournit un score structuré. En utilisant le modèle de notation ESG de MSCI comme point de départ, la méthodologie Q² permet d'augmenter la couverture fournie par MSCI. Ainsi, lorsque MSCI ne fournit pas de notation pour un émetteur, les analystes ESG d'AXA IM peuvent fournir une analyse ESG fondamentale documentée, qui à son tour sera transformée en un score ESG quantitatif suivant la méthodologie d'agrégation des piliers MSCI et la normalisation des scores, ces scores ESG qui améliorent la couverture étant appelés « Qual » + « Quant » ;
 - Dans la méthodologie appliquée pour les entreprises, la gravité des controverses est évaluée et suivie en permanence pour faire en sorte que les risques les plus significatifs soient reflétés dans le score ESG final. Les controverses de grande gravité entraîneront des baisses importantes des scores des sous-facteurs et, en fin de compte, des scores ESG.
 - Les données utilisées dans ces méthodologies comprennent les émissions de carbone, le stress hydrique, la santé et la sécurité au travail, les normes de travail de la chaîne d'approvisionnement, l'éthique des affaires, le risque lié à la sécurité énergétique et le bien-être. AXA IM note les émetteurs selon des critères ESG (obligations d'entreprise et souveraines cotées) basés sur des données quantitatives et/ou une évaluation qualitative issue de la recherche interne et externe.
 - Ces scores ESG offrent une vision standardisée et holistique de la performance des émetteurs sur les facteurs ESG et permettent à la fois de promouvoir les facteurs environnementaux et sociaux et d'intégrer davantage les risques et opportunités ESG dans les décisions d'investissement.

¹⁸ En tant que mandat du groupe AXA, le fonds applique les politiques d'exclusion du groupe AXA et non celles d'AXA IM, disponibles sur le site internet d'AXA : [Investissements | AXA](#)

¹⁹ Principes du Pacte mondial des Nations Unies, Conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGPs).

Ce cadre nous permet de nous assurer que nous examinons l'impact de la durabilité sur le développement, la performance ou la position d'une entreprise, ainsi que les effets significatifs sur la valeur financière au sens large (matérialité financière). Elle nous aide également à évaluer les impacts externes des activités d'un actif sur les facteurs ESG (matérialité ESG).

Ce cadre est complété par les éléments suivants :

- **Recherche ESG interne** sur des thèmes clés tels que le changement climatique, la biodiversité, la diversité hommes-femmes et le capital humain, la cybersécurité et la confidentialité des données, ainsi que sur la santé et la nutrition, soutenue par des recherches de courtiers ainsi que par des réunions régulières avec les entreprises, la participation à des conférences et à des événements du secteur. Cette recherche nous aide à mieux comprendre la matérialité de ces enjeux ESG sur les secteurs, les entreprises et les pays.
- **Analyse qualitative ESG et d'impact interne** au niveau des entreprises et des pays.
- **Indicateurs clés de performance (ICP) sur les facteurs ESG** : Les équipes d'investissement ont accès à un large éventail de données et d'analyses extra-financières sur les facteurs ESG, sur l'ensemble des classes d'actifs. Plus précisément, un ensemble d'ICP environnementaux est disponible dans l'outil Front Office pour permettre une compréhension et une analyse complètes au niveau des émetteurs. Ils s'appuient sur notre relation avec des fournisseurs tels que MSCI, S&P Trucost et Beyond Ratings.
- **Stratégie d'actionnariat actif²⁰** : Nous adoptons une approche active et impactante de l'actionnariat actif (engagement et vote) en utilisant notre envergure en tant que gestionnaire d'investissement mondial pour influencer les pratiques des entreprises et du marché. Ce faisant, nous nous efforçons de réduire le risque d'investissement, d'améliorer les rendements et d'avoir un impact positif sur la société et l'environnement. Ces facteurs sont essentiels pour créer de la valeur durable à long terme pour nos clients.

Si de tels risques en matière de durabilité se matérialisent dans le cadre d'un investissement, ils peuvent avoir un impact négatif sur la performance financière de l'investissement concerné. AXA IM ne garantit nullement que les investissements ne sont en aucun cas soumis à des risques de durabilité et rien ne garantit que l'évaluation des risques de durabilité permettra d'identifier à tout moment l'intégralité des risques de durabilité. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que l'évaluation de l'impact des risques en matière de durabilité sur la performance d'un produit donné est difficile à prévoir et est soumise à des limites inhérentes telles que la disponibilité et la qualité des données.

L'approche détaillée de la prise en compte des risques ESG dans les processus de gestion des risques appliqués par AXA IM et, par extension, par le fonds, conformément au décret d'application de l'article 29 de la LEC est décrite dans le Rapport Climat annuel d'AXA IM (Rapport combiné TCFD – Article 29 LEC)²¹ : [Politiques et rapports | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](#)

²⁰ Voir les politiques d'actionnariat actif et d'engagement d'AXA IM : [Actionnariat actif et engagement | Investissement responsable | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](#)

²¹ Cela inclut le cadre de gestion des risques ESG d'AXA IM, l'impact des facteurs ESG sur les rendements, et l'évaluation des risques physiques et liés à la transition climatique (y compris l'analyse de la valeur à risque pour les scénarios 1,5°C, 2°C et 3°C, à l'aide de la méthodologie Climate VaR de MSCI) : voir section 8. « Gestion des risques» et 6.5 « Tableau de bord climatique » du dernier Rapport Climat d'AXA IM.

AXA IM EURO LIQUIDITY SRI

Securities Financing Transactions Regulation

30/12/2024

EUR

Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et Total Return Swaps exprimés en valeur absolue et en pourcentage de l'actif net du fonds

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Montant				1 179 998 955,01	
% de l'actif net total				11,05	

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

Montant des titres et matières premières prêtés en proportion des actifs

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Montant des actifs prêtés					
% des actifs pouvant être prêtés					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors liquidités) pour tous les types d'opérations de financement (volume de garanties au titre des transactions en cours)

1 . Nom	
Volume des garanties reçues	
2 . Nom	
Volume des garanties reçues	
3 . Nom	
Volume des garanties reçues	
4 . Nom	
Volume des garanties reçues	
5 . Nom	
Volume des garanties reçues	
6 . Nom	
Volume des garanties reçues	
7 . Nom	
Volume des garanties reçues	
8 . Nom	
Volume des garanties reçues	
9 . Nom	
Volume des garanties reçues	
10 . Nom	
Volume des garanties reçues	

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
1 . Nom				BNP PARIBAS PA	
Montant				352 076 169,49	
Domicile				FRANCE	
2 . Nom				BANQUE POSTALE	
Montant				331 564 524,05	
Domicile				FRANCE	
3 . Nom				HSBC France	
Montant				302 203 358,31	
Domicile				FRANCE	
4 . Nom				NATIXIS CAPITAL MARKET	
Montant				200 952 355,55	
Domicile				FRANCE	
5 . Nom					
Montant					
Domicile					
6 . Nom					
Montant					
Domicile					
7 . Nom					
Montant					
Domicile					
8 . Nom					
Montant					
Domicile					
9 . Nom					
Montant					
Domicile					
10 . Nom					
Montant					
Domicile					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

Type et qualité des garanties (collatéral), en valeur absolue et sans compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Type et qualité de la garantie					
Liquidités					
Instruments de dette					
Notation de bonne qualité					
Notation de moyenne qualité					
Notation de faible qualité					
Actions					
Notation de bonne qualité					
Notation de moyenne qualité					
Notation de faible qualité					
Parts de fonds					
Notation de bonne qualité					
Notation de moyenne qualité					
Notation de faible qualité					
Monnaie de la garantie					
Pays de l'émetteur de la garantie					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

Échéance de la garantie, en valeur absolue et sans compensation, ventilée en fonction des tranches ci-dessous

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
plus d'1 an					
ouvertes					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

Échéance des opérations de financement sur titres et total return swaps ventilée en fonction des tranches ci-dessous

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois				584 185 778,54	
1 à 3 mois				602 610 628,86	
3 mois à 1 an					
plus d'1 an					
ouvertes					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

Règlement et compensation des contrats

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Contrepartie centrale					
Bilatéraux				1 186 796 407,40	
Trois parties					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

- La compensation des contrats financiers listés détenus par le portefeuille est réalisée par le biais d'une contrepartie centrale
- La compensation des contrats financiers non listés détenus par le portefeuille et éligibles à la compensation centrale selon EMIR est réalisée par le biais d'une contrepartie centrale
- La compensation des contrats financiers non listés détenus par le portefeuille et non éligibles à la compensation centrale selon EMIR est réalisée de manière bilatérale avec les contreparties des transactions
- La compensation des opérations efficaces de portefeuilles est réalisée par un tiers aux transactions dans le cadre d'un contrat tri-partite de collatéral management.

Données sur la réutilisation des garanties

	Espèces	Titres
Montant maximal (%)	100,00	0,00
Montant utilisé (%)		
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces des opérations de financement sur titres et TRS		

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

L'OPC respecte les contraintes définies dans la position AMF n° 2013-06 relative aux fonds côtés et autres question liées aux OPCVM. Les garanties financières reçues en espèces sont donc uniquement :

- placées en dépôt auprès d'entités prescrites à l'article 50, point f), de la directive OPCVM;
- investies dans des obligations d'Etat de haute qualité;
- utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPCVM puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus;
- investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

Les garanties financières reçues en titres ne sont pas réutilisées.

La rémunération estimée issue de la réutilisation des garanties de l'OPC est donc proche du taux monétaire de référence.

Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

1. Nom

Montant conservé

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Montant total du collatéral versé

En % de toutes les garanties versées

Comptes séparés

Comptes groupés

Autres comptes

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

Données sur les revenus ventilées

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
OPC					
Gestionnaire	Montant				
Tiers (ex. agent prêteur...)	Montant				
	Montant				

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

Les revenus générés par les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres bénéficieront majoritairement au fonds, le solde reviendra à l'agent prêteur selon les conditions définies dans le prospectus. Il peut néanmoins exister des décalages temporels de facturation impactant la présentation des données mentionnées dans le tableau relatif aux revenus ventilés.

Données sur les coûts ventilées

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
OPC					
Gestionnaire	Montant				
Tiers (ex. agent prêteur...)	Montant				
	Montant				

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter



AXA IM EURO LIQUIDITY SRI

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2024**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2024**

AXA IM EURO LIQUIDITY SRI

OPCVM CONSTITUÉ SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT

Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS
TOUR MAJUNGA - 6 PLACE DE LA PYRAMIDE
92208 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement AXA IM EURO LIQUIDITY SRI relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 29/12/2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2025.04.16 17:55:45 +0200



AXA IM EURO LIQUIDITY SRI

Bilan actif au 30/12/2024 en EUR

	30/12/2024	28/12/2023
Immobilisations corporelles nettes	0,00	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)¹	0,00	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	-
Obligations convertibles en actions (B)¹	0,00	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	-
Obligations et valeurs assimilées (C)¹	875 757 708,05	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	875 757 708,05	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	-
Titres de créances (D)	7 382 899 344,99	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	246 867 027,66	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	7 136 032 317,33	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	277 856 067,36	-
OPCVM	277 856 067,36	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne	0,00	-
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	-
Dépôts (F)	372 802 333,79	-
Instruments financiers à terme (G)	10 887 490,00	-
Opérations temporaires sur titres (H)	1 186 796 407,40	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	1 186 796 407,40	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	-
Titres financiers empruntés	0,00	-
Titres financiers donnés en pension	0,00	-
Autres opérations temporaires	0,00	-
Prêts (I)	0,00	-
Autres actifs éligibles (J)	0,00	-
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	10 106 999 351,59	-
Créances et comptes d'ajustement actifs	19 401 344,00	-
Comptes financiers	572 891 457,23	-
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II¹	592 292 801,23	-
Total Actif I + II	10 699 292 152,82	-

(1) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

AXA IM EURO LIQUIDITY SRI

Bilan passif au 30/12/2024 en EUR

	30/12/2024	28/12/2023
Capitaux propres :		
Capital	10 270 098 097,20	0,00
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	404 087 759,52	0,00
Capitaux propres I	10 674 185 856,72	0,00
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	12 439 045,46	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Autres passifs éligibles (C)	0,00	0,00
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	12 439 045,46	0,00
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	12 667 250,64	0,00
Concours bancaires	0,00	0,00
Sous-total autres passifs IV	12 667 250,64	0,00
Total Passifs : I + III + IV	10 699 292 152,82	0,00

AXA IM EURO LIQUIDITY SRI

Compte de résultat au 30/12/2024 en EUR

	30/12/2024	28/12/2023
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	0,00	-
Produits sur obligations	30 382 411,74	-
Produits sur titres de créance	60 010 392,28	-
Produits sur des parts d'OPC *	0,00	-
Produits sur instruments financiers à terme	216 996 581,82	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	29 344 212,91	-
Produits sur prêts et créances	0,00	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	12 620 637,77	-
Autres produits financiers	17 785 555,42	-
Sous-total Produits sur opérations financières	367 139 791,94	-
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	0,00	-
Charges sur instruments financiers à terme	-210 187 551,65	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	-
Charges sur emprunts	0,00	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	-
Autres charges financières	-280 919,22	-
Sous-total charges sur opérations financières	-210 468 470,87	-
Total Revenus financiers nets (A)	156 671 321,07	-
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	-
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-13 715 668,89	-
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	-
Impôts et taxes	0,00	-
Autres charges	-2 688,71	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-13 718 357,60	-
Sous total revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	142 952 963,47	-
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	15 008 527,87	-
Revenus nets I = C + D	157 961 491,34	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	176 704 024,00	-
Frais de transactions externes et frais de cession	-52 905,50	-
Frais de recherche	0,00	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	-
Indemnités d'assurance perçues	0,00	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	176 651 118,50	-
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	15 196 031,75	-
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	191 847 150,25	-
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	47 337 930,14	-
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	0,00	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations G	47 337 930,14	-
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	6 941 187,79	-

AXA IM EURO LIQUIDITY SRI

Compte de résultat au 30/12/2024 en EUR

	30/12/2024	28/12/2023
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	54 279 117,93	-
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	0,00	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	0,00	-
	0,00	-
Résultat net = I + II + III - IV	404 087 759,52	-

* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

Rappel de la stratégie d'investissement

L'objectif de l'OPCVM est de chercher à surperformer, après déduction des frais de gestion réels, l'ESTR capitalisé majoré de 2 points de base sur un horizon de placement recommandé de 2 mois. L'OPCVM met en œuvre une gestion dynamique et discrétionnaire reposant notamment sur la sélection d'instruments financiers fondée sur l'analyse financière des émetteurs, tout en prenant en compte une approche liée à l'investissement socialement responsable et respectueuse des critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) qui sont des éléments clés retenus dans les décisions d'investissement. L'attention du porteur est attirée sur le fait qu'en cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPCVM pourrait ne pas suffire à couvrir les frais de gestion et sa valeur liquidative serait susceptible de baisser de manière structurelle.

Le prospectus du FCP décrit de manière complète et précise ses caractéristiques.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC n°2022-03 relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable.

Evénement exceptionnel intervenu au cours de l'exercice : Néant.

Changements d'estimation et changements de modalités (à justifier le cas échéant) : Néant.

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice : Néant.

Changements comptables soumis à l'information des porteurs :

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont en revanche intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- La structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- La suppression de l'agrégation des comptes pour les OPC à compartiments.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) ;

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité ;
- Régularité, sincérité ;
- Prudence ;
- Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

1. Dérogations (le cas échéant) :

- Aux hypothèses de base sur lesquelles est normalement fondée l'élaboration des états financiers pour les comptes annuels : Néant
- Aux règles générales d'établissement et de présentation des états financiers, notamment à la dérogation sur la durée de l'exercice : Néant

2. Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêté des comptes annuels de la manière suivante :

AXA IM EURO LIQUIDITY SRI

Valeurs mobilières :

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étrangers :

- Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étrangers : cours de clôture du jour de valorisation (source : Thomson-Reuters).
- Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Les justificatifs sont communiqués au Commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
- Devises : les valeurs étrangères sont converties en contre-valeur euro suivant le cours des devises publié à 16h à Londres au jour de l'évaluation (source : WM Company).
- Les obligations et produits de taux indexés à taux fixe ou variable, y compris les Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté (BTF), sont valorisés quotidiennement à leur valeur de marché sur la base de cours d'évaluation provenant de fournisseurs de données considérés comme éligibles par la Société de Gestion et classés par ordre de priorité selon le type de l'instrument. Ils sont évalués en prix pied de coupon.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

Les parts ou actions d'OPC :

- Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative officielle publiée. Les organismes de placement collectifs valorisant dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative de l'OPC sont évalués sur la base d'estimations sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les Titres de Crédit Négociable hors Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté (BTF):

Les titres de Crédit Négociables (TCN) sont valorisés par l'application d'une méthode actuarielle, le taux d'actualisation retenu étant celui d'émission ou d'émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre (spread de marché de l'émetteur).

Les taux de marché utilisés sont :

- pour l'Euro, courbe de swap ESTR (méthode Overnight Indexed Swap OIS),
- pour l'USD, courbe de swap Fed Funds (méthode Overnight Indexed Swap OIS),
- pour le GBP, courbe de swap SONIA (méthode Overnight Indexed Swap OIS).

Le taux d'actualisation est un taux interpolé (par interpolation linéaire) entre les deux périodes cotées les plus proches encadrant la maturité du titre.

Les instruments de titrisation :

- Titres adossés à des actifs (ABS) : les ABS sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant de prestataires de service, de fournisseurs de données, de contreparties éligibles et/ou de tierces parties désignés par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles).
- Obligations adossées à des actifs (CDO) et Obligations adossées à des prêts (CLO) :
 - (i) les tranches subordonnées émises par des CDO et/ou CLO et (ii) les CLO « sur-mesure » sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant des banques arrangeuses, des « Lead Managers », des contreparties s'étant engagées à fournir ces cours d'évaluation et/ou des tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles)
 - (ii) les titres émis par des CDO et/ou CLO qui ne sont ni (i) des tranches subordonnées de CDO et/ou CLO ni (ii) des CLO « sur mesure » sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant de tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles).

Les cours utilisés pour l'évaluation des instruments de titrisation sont sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Prêt/Emprunt :
 - Prêts de titres : les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché des titres ; la créance représentative des titres prêtés est évaluée à partir des termes du contrat de créance.
 - Emprunts de titres : la dette représentative des titres empruntés est évaluée selon les modalités contractuelles.

- Pensions :
 - Prises en pension : la créance représentative des titres reçus en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
 - Mises en pension : les titres donnés en pension sont évalués à la valeur de marché des titres ; la dette représentative des titres donnés en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
- Instruments financiers reçus et/ou données en garantie :
 - La société de gestion procèdera selon les règles d'évaluation prévues dans le prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché. Les appels de marge seront réalisés sur une base quotidienne.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé :

Ils sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation

- Contract for difference (CFD) : les CFD sont valorisés à leur valeur de marché en fonction des cours de clôture du jour de valorisation des titres sous-jacents. La valeur boursière des lignes correspondantes mentionne le différentiel entre la valeur boursière et le strike des titres sous-jacents.
- Dérivés sur événement de crédit (CDS) : les CDS sont valorisés selon la méthode standard pour les CDS préconisée par l'ISDA. (Sources : Markit pour les courbes de CDS et le taux de recouvrement ainsi que Bloomberg pour les courbes de taux d'intérêts).
- Changes à terme (Forex Forwards) : les changes à terme sont valorisés sur la base d'un calcul prenant en compte :
 - La valeur nominale de l'instrument,
 - Le prix d'exercice de l'instrument,
 - Les facteurs d'actualisation pour la durée restant à courir,
 - Le taux de change au comptant à la valeur au marché,
 - Le taux de change à terme pour la durée restant à courir, défini comme le produit du taux de change au comptant et le rapport des facteurs d'actualisation dans chaque monnaie, calculé en utilisant les courbes de taux appropriées.

⇒ Produits dérivés de gré à gré au sein de la gestion monétaire (hors CDS, FX Forwards et CFD) :

- Swap de taux contre €STR, FED FUNDS ou SONIA :

Ils sont valorisés selon la méthode du coût de retournement. A chaque calcul de la valeur liquidative, les contrats d'échange de taux d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêt et/ou de devises du marché. L'actualisation se fait en utilisant une courbe de taux zéro-coupon.

- Swap de taux d'intérêts contre une référence EURIBOR ou LIBOR :

Ils sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

⇒ Produits dérivés de gré à gré en dehors de la gestion monétaire (hors CDS, FX Forwards et CFD) :

Les instruments dérivés sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Si la Société de gestion le juge nécessaire, un investissement ou un titre spécifique peut être évalué selon une méthode alternative que celles présentées précédemment, sur recommandation du Global Risk Management ou d'un gérant de portefeuille après validation du Global Risk Management. Lorsque la valeur d'un investissement n'est pas vérifiable par la méthode habituelle ni une méthode alternative, celle-ci correspondra à la valeur de réalisation probable estimée, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

En pratique, si la société de gestion est contrainte à réaliser une transaction à un prix significativement différent de l'évaluation prévue à la lecture des règles de valorisation présentées ici, l'ensemble des titres subsistant dans le fonds devra être évalué à ce nouveau prix

3. Méthodes de comptabilisation

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des coupons ENCAISSES.

Les frais de négociation sont comptabilisés dans des comptes spécifiques au FCP et ne sont donc pas additionnés au prix de revient des valeurs mobilières frais exclus.

Le PRMP (ou Prix de Revient Moyen Pondéré) est retenu comme méthode de liquidation des titres. En revanche, pour les produits dérivés la méthode du FIFO (ou « First In » « First Out » ; « premier entré – premier sorti ») est utilisée.

4. Politiques de distribution

Les Sommes Distribuables sont composées conformément aux dispositions légales, par :

- le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les Sommes Distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

5. Méthode de calcul des frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transactions.

Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter :

- les commissions de mouvement facturées au FCP,
- la rémunération perçue par l'agent prêteur résultant de la mise en place des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Les frais de gestion et de fonctionnement facturés au FCP, sont donc :

- Frais directement imputés au compte de résultat du FCP:
 - Frais de gestion dont frais de gestion externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats):
 - Le taux maximum s'élève à 0,20 % de l'actif net (OPC inclus).
- Frais indirect maximum (commission et frais de gestion) :
 - Le taux maximum s'élève à 0,20 % TTC de l'actif des OPC sélectionnés.
 - Les commissions de souscription/rachat indirectes ne dépasseront pas un plafond de 1%, étant précisé qu'aucune commission de souscription/rachat indirecte ne sera payée dès lors que l'OPC sous-jacent est géré, directement ou par délégation, par la même société de gestion. L'OPCVM n'investit pas dans des parts ou actions d'OPC monétaires cibles dont les commissions de souscription et de rachat sont acquises à l'OPC.
- Commission de mouvement / Dépositaire :
 - Le prélèvement maximum sur chaque transaction est de 50 € TTC.
- Commission de surperformance :
 - Équivalente à 30% de la surperformance entre la performance de l'OPCVM et la performance de l'ESTR Capitalisé augmenté de 2 bps.
 - Calcul de la performance :

Chaque Jour de la valorisation, si la surperformance est positive, une provision au titre de la commission de performance équivalente à 30% de la surperformance sera prélevé.

AXA IM EURO LIQUIDITY SRI

Si la surperformance est positive mais néanmoins inférieure à celle du Jour de valorisation précédent, ladite provision sera ajustée par des reprises sur provisions jusqu'à concurrence du total des provisions déjà accumulées.

- Rétrocession de frais de gestion :
 - Néant
- Nature des frais pris en charge par l'entreprise pour les fonds d'épargne salariale. Cette rubrique de frais n'est pas applicable aux OPC autres que les Fonds d'Epargne Salariale :
 - Non applicable.

6. Principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit

Afin de classer les titres exposés directement aux marchés de crédit dans les catégories suivantes :

Titres avec une notation de crédit favorable ou « INVESTMENT GRADE »

Titres les plus risqués ou « Non INVESTMENT GRADE »

Titres non notés ou sujets à notation interne ou « NON NOTÉS »

Les notations financières de 3 agences sont utilisées pour déterminer la qualité de l'investissement.

La notation peut s'appliquer à un émetteur et/ou à un titre.

La règle appliquée consiste à retenir :

- En priorité, la moins bonne note du titre entre les 3 agences si elle existe ;
- Ensuite, la note long terme de l'émetteur
- En dernier lieu, la note court terme

AXA IM EURO LIQUIDITY SRI

Annexes des comptes annuels

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	30/12/2024	28/12/2023	29/12/2022	30/12/2021	30/12/2020
Actif net total	10 674 185 856,72	7 942 407 562,47	5 423 574 744,15	5 495 344 809,43	5 069 003 135,56
Retail capi.					
Actif net	10 674 185 856,72	7 942 407 562,47	5 423 574 744,15	5 495 344 809,43	5 069 003 135,56
Nombre de parts	224 165,5061	173 358,9875	122 422,7643	124 024,5210	113 791,6869
Valeur liquidative unitaire	47 617,4325	45 814,8012	44 302,0117	44 308,5348	44 546,3396
Distribution unitaire sur revenu net	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values latente réalisées nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	1 560,48	993,58	-168,74	-192,35	-166,20

Annexes des comptes annuels

Evolution des capitaux propres

	30/12/2024	28/12/2023
Capitaux propres début d'exercice	7 942 407 562,47	-
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	29 356 871 493,53	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-26 992 035 211,39	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	142 952 963,47	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	176 651 118,50	-
Variation des Plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	47 337 930,14	-
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	-
Autres éléments	0,00	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	10 674 185 856,72	-

AXA IM EURO LIQUIDITY SRI

Annexes des comptes annuels

Nombre de titres émis ou rachetés :

	En parts	En montant
Retail capi.		
Parts souscrites durant l'exercice	628 201,5782	29 356 871 493,53
Parts rachetés durant l'exercice	-577 395,0596	-26 992 035 211,39
Solde net des souscriptions/rachats	50 806,5186	2 364 836 282,14

Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
Retail capi.	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

Annexes des comptes annuels**Ventilation de l'actif net par nature de parts**

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part (EUR)	Nombre de parts	Valeur liquidative (EUR)
FR0000978371	C	Capitalisation	EUR	10 674 185 856,72	224 165,5061	47 617,4325

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00					
Opérations temporaires sur titres	0,00					
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00					
Opérations temporaires sur titres	0,00					
Hors-bilan						
Futures	0,00					
Options	0,00					
Swaps	0,00					
Autres instruments financiers	0,00					
Total	0,00					

Annexes des comptes annuels**Expositions directes et indirectes sur les différents marchés****Exposition sur le marché des obligations convertibles - par pays et maturité de l'exposition**

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXA IM EURO LIQUIDITY SRI

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	372 802,33	372 802,33	0,00	0,00	0,00
Obligations	875 757,71	57 399,75	818 357,96	0,00	0,00
Titres de créances	7 382 899,34	7 382 899,34	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	1 186 796,41	0,00	1 186 796,41	0,00	0,00
Comptes financiers	572 891,46	0,00	0,00	0,00	572 891,46
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	-7 760 422,27	8 297 916,91	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	NA	52 679,15	10 303 071,28	0,00	572 891,46

AXA IM EURO LIQUIDITY SRI

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) – ventilation par maturité

exprimés en milliers d'Euro	[0 - 3 mois] +/-]3 - 6 mois] +/-]6 mois - 1 an] +/-]1 - 3 ans] +/-]3 - 5 ans] +/-]5 - 10 ans] +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	372 802,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	50 197,92	333 058,22	492 501,57	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	1 898 290,50	1 685 860,35	3 798 748,49	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	1 186 796,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	572 891,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	287 313,81	0,00	250 180,83	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	4 318 094,51	1 736 058,27	4 381 987,54	492 501,57	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché des devises

exprimés en milliers d'Euro					
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers					
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swap					
Autres opérations					
Total					

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe aux marchés de crédit

exprimés en milliers d'Euro	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	875 757,70	0,00	0,00
Titres de créances	7 382 899,35	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	8 258 657,05	0,00	0,00

Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre des règles et méthodes comptables.

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'Euro	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
CREDIT AGRICOLE SA	331 650,99	
BANCO SANTENDER MADRID	41 151,34	
Instruments financiers à terme non compensés		
NATIXIS	1 248,66	
HSBC	656,79	
MORGAN STANLEY AND CO. INTERNATIONAL PLC	620,49	
BNP-PARIBAS SA	412,00	
BNP PARIBAS PA	255,65	
CITIGROUP GLOBAL MARKETS UK EQUITY LIMITED	230,07	
NATIXIS CAPITAL MARKET	174,47	
BARCLAYS BANK IRELAND PLC	140,73	
CREDIT AGRICOLE CIB	129,71	
J.P. MORGAN SECURITIES PLC	75,75	
BNP PARIBAS (FORMERLY BANQUE NATIONALE DE PARIS S.A.)	65,27	
CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG	61,48	
BARCLAYS BANK PLC WHOLESALE	52,56	
CITIGROUP GLOBAL MARKETS LTD	39,09	
BARCLAYS BANK IRELAND PLC	27,03	
GOLDMAN SACHS AND CO. LLC	23,67	
CITIGROUP GLOBAL MARKETS INC.	16,92	
GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE	14,94	
CREDIT AGRICOLE	14,07	
HSBC CONTINENTAL EUROPE	9,04	
CITIGROUP GLOBAL MARKETS LIMITED	4,02	
BARCLAYS BANK PLC	1,61	
MORGAN STANLEY AND CO. INTERNATIONAL LIMITED	0,60	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
BNP PARIBAS PA	352 076,17	
BANQUE POSTALE	331 564,52	
HSBC France	302 203,36	
NATIXIS CAPITAL MARKET	200 952,36	
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		

AXA IM EURO LIQUIDITY SRI

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'Euro	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Créances		
Collatéral espèces		
NATIXIS CAPITAL MARKET	1 553,34	
BNP PARIBAS	17 450,00	
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
BNP PARIBAS (FORMERLY BANQUE NATIONALE DE PARIS S.A.)	2 993,42	
CREDIT AGRICOLE CIB	1 755,60	
NATIXIS	1 510,91	
BARCLAYS BANK IRELAND PLC	1 314,57	
CREDIT AGRICOLE	966,44	
BNP PARIBAS PA	882,79	
MORGAN STANLEY AND CO. INTERNATIONAL PLC	676,57	
HSBC CONTINENTAL EUROPE	469,52	
BNP-PARIBAS SA	396,00	
CREDIT AGRICOLE SA	312,91	
CITIGROUP GLOBAL MARKETS UK EQUITY LIMITED	302,29	
CITIGROUP GLOBAL MARKETS LIMITED	203,60	
BARCLAYS BANK PLC WHOLESALE	143,71	
SOCIETE GENERALE BANK AND TRUST S.A	139,62	
CITIGROUP GLOBAL MARKETS LTD	87,89	
GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE	87,14	
CALYON	77,90	
GOLDMAN SACHS AND CO. LLC	37,77	
GOLDMAN SACHS BANK USA (FORMERLY GOLDMAN SACHS CAPITAL MARKETS, L.P.)	29,68	
HSBC	23,11	
BARCLAYS CAPITAL	12,92	
GOLDMAN SACHS BANK USA	9,04	
MORGAN STANLEY EUROPE SE	5,57	
BARCLAYS BANK IRELAND PLC	0,08	
Dettes		
Collatéral espèces		
BNP PARIBAS PA	852,00	
HSBC	3 018,00	

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10 % de son actif net dans d'autres OPC

AXA IM EURO LIQUIDITY SRI

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Créances et dettes – ventilation par nature

	30/12/2024
Créances	
Souscriptions à titre réductible	0,00
Coupons à recevoir	0,00
Ventes à règlement différé	0,00
Obligations amorties	0,00
Dépôts de garantie	19 003 344,00
Frais de gestion	0,00
Autres créateurs divers	398 000,00
Total des créances	19 401 344,00
Dettes	
Souscriptions à payer	0,00
Achats à règlement différé	0,00
Frais de gestion	-8 796 974,64
Dépôts de garantie	-3 870 000,00
Autres débiteurs divers	-276,00
Total des dettes	-12 667 250,64
Total des créances et dettes	6 734 093,36

Annexes des comptes annuels**Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat****Frais de gestion, autres frais et charges**

Retail capi.	30/12/2024
Frais fixes	6 730 648,80
Frais fixes en % actuel	0,07
Frais variables	6 987 708,80
Frais variables en % actuel	0,07
Rétrocession de frais de gestion	0,00

AXA IM EURO LIQUIDITY SRI

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/12/2024
Garanties reçues	0,00
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

AXA IM EURO LIQUIDITY SRI

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	30/12/2024
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	-1 185 239 550,31
Titres empruntés	0,00
Titres reçus en garantie	0,00

AXA IM EURO LIQUIDITY SRI

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	30/12/2024
Total			0,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/12/2024	28/12/2023
Revenus nets	157 961 491,34	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	157 961 491,34	-
Report à nouveau	0,00	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	157 961 491,34	-
Affectation :		
Distribution	0,00	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	-
Capitalisation	157 961 491,34	-
Total	157 961 491,34	-
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	-
Crédits d'impôts totaux	0,00	-
Crédits d'impôts unitaires	0,00	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	-

AXA IM EURO LIQUIDITY SRI

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/12/2024	28/12/2023
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	191 847 150,25	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	191 847 150,25	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	191 847 150,25	-
Affectation:		
Distribution	0,00	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	-
Capitalisation	191 847 150,25	-
Total	191 847 150,25	-
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Dépôts			372 802 333,79	3,49
DPAT FIX 2.925 31122	EUR	41 148 000	41 151 343,28	0,38
DPAT FIX 2.93 311224	EUR	331 624 000	331 650 990,51	3,11
Obligations			875 757 708,05	8,20
Autres obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			875 757 708,05	8,20
banque - Clientèle diverse			168 078 843,76	1,57
BANK OF NOVA SCOTIA SR UNSECURED REGS 03/26 VAR	EUR	50 000 000	50 102 570,67	0,47
BANK OF NOVA SCOTIA SR UNSECURED REGS 09/25 VAR	EUR	80 000 000	80 295 744,62	0,75
SOCIETE GENERALE REGS 01/26 VAR	EUR	37 300 000	37 680 528,47	0,35
Banque commerciale - non US			349 343 583,25	3,27
BANK OF MONTREAL SR UNSECURED REGS 09/25 VAR	EUR	44 565 000	44 774 141,66	0,42
BPCE SA REGS 03/26 VAR	EUR	62 000 000	62 228 523,94	0,58
CANADIAN IMPERIAL BANK 09/06/2025	EUR	50 000 000	50 197 916,50	0,47
CANADIAN IMPERIAL BANK SR UNSECURED REGS 03/26 VAR	EUR	25 200 000	25 252 651,20	0,24
ROYAL BANK OF CANADA SR UNSECURED REGS 04/11/2026	EUR	91 667 000	92 235 141,37	0,86
TORONTO DOMINION BANK SR UNSECURED REGS 04/26 VAR	EUR	74 000 000	74 655 208,58	0,70
Camion moyen et lourd			50 228 909,72	0,47
VOLVO TREASURY AB COMPANY GUAR REGS 05/26 VAR	EUR	50 000 000	50 228 909,72	0,47
Chimie - Diversifié			75 386 578,54	0,71
OP CORPORATE BANK PLC REGS 21/11/2025	EUR	50 000 000	50 349 883,33	0,47
OP CORPORATE BANK PLC SR UNSECURED REGS 2.875% 15/12/2025	EUR	25 000 000	25 036 695,21	0,24
Fabricants de vêtements			32 363 051,67	0,30
KERING SR UNSECURED REGS 3.75% 05/09/2025	EUR	31 800 000	32 363 051,67	0,30
Gaz - distribution			50 079 477,33	0,47
NATWEST MARKETS PLC SR UNSECURED REGS 09/26 VAR	EUR	50 000 000	50 079 477,33	0,47
Secteur automobile - Voitures/camions légers			150 277 263,78	1,41
MERCEDES BENZ INT FINCE COMPANY GUAR REGS 06/26 VAR	EUR	50 000 000	50 038 563,89	0,47
MERCEDES BENZ INT FINCE COMPANY GUAR REGS 09/25 VAR	EUR	50 000 000	50 012 770,83	0,47
MERCEDES BENZ INT FINCE COMPANY GUAR REGS 12/25 VAR	EUR	50 000 000	50 225 929,06	0,47
Titres de créances			7 382 899 344,99	69,17
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			246 867 027,66	2,31
Banque commerciale - non US			90 135 427,66	0,84
CD THE TORONTO-DOMINION BANK 20/10/2025	EUR	92 000 000	90 135 427,66	0,84
Souverain			156 731 600,00	1,47
TB ITALIE 12/12/2025	EUR	120 000 000	117 321 600,00	1,10
TB ITALIE 14/08/25	EUR	40 000 000	39 410 000,00	0,37

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Titres de créances non négociés sur un marché réglementé			7 136 032 317,33	66,86
Alimentation - Produits laitiers			129 037 134,82	1,21
ECP DANONE 04/04/2025	EUR	90 000 000	89 342 252,33	0,84
ECP DANONE 08/04/2025	EUR	20 000 000	19 848 147,95	0,19
ECP DANONE 09/04/2025	EUR	20 000 000	19 846 734,54	0,18
banque - Clientèle diverse			1 434 992 361,97	13,44
CD UBS AG LONDON 14/10/2025	EUR	50 000 000	49 014 307,44	0,46
CD UBS AG LONDON 16/09/2025	EUR	50 000 000	49 104 698,14	0,46
CD UBS AG LONDON 18/07/2025	EUR	92 000 000	90 713 594,05	0,85
ECP BANCO SANTANDER SA 07/04/25	EUR	10 000 000	9 925 097,88	0,09
ECP BANCO SANTANDER SA 11/03/2025	EUR	50 000 000	49 720 512,62	0,47
ECP BANCO SANTANDER SA 11/08/25	EUR	42 000 000	41 335 527,96	0,39
ECP BANCO SANTANDER SA 12/09/25	EUR	80 000 000	78 570 841,28	0,74
ECP BANCO SANTANDER SA 21/03/2025	EUR	70 000 000	69 559 238,66	0,65
ECP BANCO SANTANDER SA 24/04/2025	EUR	50 000 000	49 565 749,80	0,46
ECP BANCO SANTANDER SA 24/09/2025	EUR	92 000 000	90 287 215,60	0,85
ECP BANCO SANTANDER SA 25/03/2025	EUR	23 000 000	22 848 291,66	0,21
ECP BANCO SANTANDER SA 30/07/2025	EUR	40 300 000	39 693 968,04	0,37
ECP CREDIT AGRICOLE SA 04/04/2025	EUR	40 000 000	39 704 240,65	0,37
ECP CREDIT AGRICOLE SA 13/06/2025	EUR	80 000 000	79 034 230,85	0,74
ECP CREDIT AGRICOLE SA 28/03/2025	EUR	45 000 000	44 689 705,57	0,42
ECP FS SOCIETE GEN./OSSIAM ETF 18/03/2025	EUR	65 000 000	64 604 501,44	0,60
ECP SVENSKA HANDELSBANKEN AB 04/04/2025	EUR	40 000 000	39 707 101,63	0,37
ECP SVENSKA HANDELSBANKEN AB 10/07/2025	EUR	60 000 000	59 177 607,69	0,55
ECP SVENSKA HANDELSBANKEN AB 11/04/2025	EUR	60 000 000	59 530 272,71	0,56
ECP SVENSKA HANDELSBANKEN AB 16/04/2025	EUR	30 000 000	29 754 140,85	0,28
ECP SVENSKA HANDELSBANKEN AB 17/11/2025	EUR	50 000 000	48 915 722,87	0,46
ECP SVENSKA HANDELSBANKEN AB 24/04/2025	EUR	20 000 000	19 825 434,85	0,19
ECP SVENSKA HANDELSBANKEN AB 26/09/2025	EUR	70 000 000	68 699 574,51	0,64
ECP SVENSKA HANDELSBANKEN AB 28/07/2025	EUR	70 000 000	68 963 150,02	0,65
ECP UBS AG LONDON 03/09/2025	EUR	90 000 000	88 464 592,46	0,83
ECP UBS AG LONDON 28/08/2025	EUR	85 000 000	83 583 042,74	0,78
Banque commerciale - non US			3 335 021 118,01	31,25
CD BANK OF MONTREAL 11/07/2025	EUR	72 000 000	71 012 951,53	0,67
CD BANK OF MONTREAL 17/10/2025	EUR	60 000 000	58 817 166,47	0,55
CD BANK OF MONTREAL 18/07/2025	EUR	60 000 000	59 149 659,08	0,55
CD NAT. AUSTRALIA BK 10/07/2025	EUR	90 000 000	88 770 592,23	0,83
CD ROYAL BANK OF CANADA 09/12/2025	EUR	55 000 000	53 741 997,25	0,50
CD ROYAL BANK OF CANADA 21/10/2025	EUR	120 000 000	117 627 007,84	1,10
CD SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 22/10/2025	EUR	100 000 000	100 664 244,81	0,94
CD STANDARD CHARTERED BANK 02/09/25	EUR	90 000 000	88 456 248,75	0,83

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
CD STANDARD CHARTERED BANK 02/10/25	EUR	52 000 000	51 012 015,11	0,48
CD STANDARD CHARTERED BANK 07/05/2025	EUR	70 000 000	69 333 690,47	0,65
CD THE TORONTO-DOMINION BANK 09/12/2025	EUR	50 000 000	48 825 587,50	0,46
CD THE TORONTO-DOMINION BANK 10/07/2025	EUR	60 000 000	59 178 227,03	0,56
CD THE TORONTO-DOMINION BANK 25/09/2025	EUR	80 000 000	78 502 434,41	0,74
ECP ABN AMRO BANK NV 03/04/2025	EUR	80 000 000	79 419 821,00	0,74
ECP ABN AMRO BANK NV 22/04/2025	EUR	50 000 000	49 570 491,77	0,47
ECP AUSTRALIA NEW ZEALAND BANKING 12/12/2025	EUR	60 000 000	58 603 244,72	0,55
ECP BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA 28/02/2025	EUR	60 000 000	59 715 948,48	0,56
ECP BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MU 09/05/2025	EUR	25 000 000	24 759 839,91	0,23
ECP BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MU 12/02/2025	EUR	27 000 000	26 905 537,44	0,25
ECP BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MU 14/03/2025	EUR	42 000 000	41 758 219,55	0,39
ECP BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MU 17/04/2025	EUR	35 000 000	34 714 992,68	0,33
ECP BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MU 20/03/2025	EUR	50 000 000	49 690 159,95	0,47
ECP BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MU 28/03/2025	EUR	80 000 000	79 457 900,42	0,74
ECP BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MU 31/10/2025	EUR	70 000 000	68 539 730,72	0,64
ECP BPCE 11/04/2025	EUR	40 000 000	39 686 572,30	0,37
ECP BPCE 14/03/2025	EUR	50 000 000	49 708 628,45	0,47
ECP BPCE 19/03/2025	EUR	33 000 000	32 795 532,57	0,31
ECP BPCE 22/04/2025	EUR	40 000 000	39 656 479,03	0,37
ECP CAIXABANK SA 06/02/2025	EUR	50 000 000	49 845 317,65	0,47
ECP CAIXABANK SA 17/10/25	EUR	25 000 000	24 506 088,34	0,23
ECP CREDIT MUTUEL ARKEA 04/03/2025	EUR	70 000 000	69 643 098,39	0,65
ECP ING BANK 10/03/2025	EUR	60 000 000	59 668 169,07	0,56
ECP ING BANK 25/07/2025	EUR	80 000 000	78 831 967,18	0,74
ECP ING BANK NV 17/04/2025	EUR	60 000 000	59 507 802,16	0,56
ECP ING BANK NV 21/03/2025	EUR	70 000 000	69 557 410,83	0,65
ECP ING BANK NV 31/07/25	EUR	60 000 000	59 103 123,47	0,55
ECP LLOYDS BANK CORPORATE MARKETS 08/04/2025	EUR	80 000 000	79 393 943,05	0,74
ECP LLOYDS BANK CORPORATE MARKETS 10/09/25	EUR	45 000 000	44 214 886,49	0,41
ECP LLOYDS BANK CORPORATE MARKETS 17/07/2025	EUR	68 000 000	67 039 140,29	0,63
ECP LLOYDS BANK CORPORATE MARKETS 29/09/2025	EUR	70 000 000	68 690 081,62	0,64
ECP LLOYDS BANK CORPORATE MARKETS 31/12/2024	EUR	45 000 000	45 000 000,00	0,42
ECP NORDEA BANK ABP 10/06/2025	EUR	72 000 000	71 166 767,93	0,67
ECP NORDEA BANK ABP 19/05/2025	EUR	80 000 000	79 184 007,03	0,74
ECP NORDEA BANK ABP 25/07/2025	EUR	88 000 000	86 724 112,77	0,81
ECP NORDEA BANK ABP 25/09/2025	EUR	110 000 000	107 992 362,07	1,01
ECP SKANDINAViska ENSKILDA BANKEN 11/07/2025	EUR	70 000 000	69 037 682,21	0,65
ECP SKANDINAViska ENSKILDA BANKEN 18/12/2025	EUR	50 000 000	48 823 264,20	0,46
ECP STANDARD CHARTERED BANK 03/04/2025	EUR	45 000 000	44 674 737,75	0,42
ECP STANDARD CHARTERED BANK 03/09/2025	EUR	88 000 000	86 485 235,74	0,81
ECP STANDARD CHARTERED BANK 10/12/2025	EUR	40 000 000	39 070 334,25	0,37

AXA IM EURO LIQUIDITY SRI

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
ECP TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 16/01/2025	EUR	75 000 000	74 901 036,00	0,70
ECP TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 30/04/2025	EUR	50 000 000	49 531 187,31	0,46
ECP THE TORONTO-DOMINION BANK 03/07/2025	EUR	80 000 000	78 940 199,75	0,74
ECP THE TORONTO-DOMINION BANK 04/07/2025	EUR	44 000 000	43 414 240,99	0,41
Banques mutualistes			62 636 849,46	0,59
ECP DZ BANK AG DEUTSCHE ZENTRAL - GE 14/03/2025	EUR	63 000 000	62 636 849,46	0,59
Banques specialisees			79 724 840,91	0,75
ECP KERING FINANCE 10/02/2025	EUR	80 000 000	79 724 840,91	0,75
Brasserie			134 355 301,88	1,26
ECP CARLSBERG BREWERIES A/S 09/04/2025	EUR	40 000 000	39 684 675,39	0,37
ECP CARLSBERG BREWERIES A/S 17/04/2025	EUR	45 500 000	45 116 123,66	0,42
ECP CARLSBERG BREWERIES A/S 24/04/2025	EUR	50 000 000	49 554 502,83	0,47
Chimie - Diversifie			284 576 409,52	2,67
ECP OP CORPORATE BANK PLC 09/09/2025	EUR	80 000 000	78 618 441,43	0,74
ECP OP CORPORATE BANK PLC 17/06/2025	EUR	70 000 000	69 170 765,98	0,65
ECP OP CORPORATE BANK PLC 26/09/2025	EUR	50 000 000	49 084 515,04	0,46
ECP OP CORPORATE BANK PLC 28/07/2025	EUR	89 000 000	87 702 687,07	0,82
Eau			320 243 337,91	3,00
ECP DUP AC MEGER VEOLIA 70716 13/06/2025	EUR	50 000 000	49 403 776,12	0,46
ECP VEOLIA ENVIRONNEMENT 04/11/25	EUR	50 000 000	48 946 118,46	0,46
ECP VEOLIA ENVIRONNEMENT 22/10/2025	EUR	90 000 000	88 185 209,31	0,83
ECP VEOLIA ENVIRONNEMENT 25/03/25	EUR	45 000 000	44 701 438,60	0,42
ECP VEOLIA ENVIRONNEMENT 30/05/2025	EUR	90 000 000	89 006 795,42	0,83
Electricite - integre			196 528 565,22	1,84
ECP ENEL FINANCE INTERNATIONAL CP 29/01/2025	EUR	100 000 000	99 738 103,17	0,93
ECP IBERDROLA INTERNATIONAL B.V. 06/02/2025	EUR	47 000 000	46 853 657,67	0,44
ECP IBERDROLA INTERNATIONAL B.V. 15/01/2025	EUR	50 000 000	49 936 804,38	0,47
Equipement d'aide au diagnostic			64 814 991,10	0,61
ECP DH EUROPE FINANCE II SARL 08/01/2025	EUR	20 000 000	19 986 368,03	0,19
ECP DH EUROPE FINANCE II SARL 14/02/25	EUR	45 000 000	44 828 623,07	0,42
Fonciere- Diversifie			88 692 597,10	0,83
ECP KLEPIERRE SA 13/03/2025	EUR	15 500 000	15 411 090,54	0,14
ECP KLEPIERRE SA 15/04/2025	EUR	35 000 000	34 709 512,87	0,33
ECP KLEPIERRE SA 26/05/2025	EUR	39 000 000	38 571 993,69	0,36
Gaz - distribution			441 236 591,34	4,13
CD NATWEST MARKETS PLC 02/01/2025	EUR	50 000 000	49 991 694,90	0,47
CD NATWEST MARKETS PLC 02/09/2025	EUR	45 000 000	44 232 858,23	0,41
CD NATWEST MARKETS PLC 07/11/2025	EUR	70 000 000	68 516 445,00	0,64
CD NATWEST MARKETS PLC 26/09/2025	EUR	100 000 000	98 146 567,80	0,92
ECP NATWEST MARKETS PLC 08/09/2025	EUR	70 000 000	68 781 632,41	0,64
ECP NATWEST MARKETS PLC 13/06/25	EUR	70 000 000	69 175 593,10	0,65
ECP NATWEST MARKETS PLC 17/07/25	EUR	43 000 000	42 391 799,90	0,40

AXA IM EURO LIQUIDITY SRI

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Peintures et revetements				
ECP AKZO NOBEL N.V. 13/03/2025	EUR	25 000 000	24 855 426,26	0,23
ECP AKZO NOBEL N.V. 25/03/2025	EUR	60 000 000	59 600 288,02	0,56
ECP AKZO NOBEL N.V. 29/08/2025	EUR	92 000 000	90 444 977,89	0,85
ECP AKZO NOBEL NV 26/02/25	EUR	70 000 000	69 674 176,66	0,65
Produits Electriques - divers				
ECP ENEL FINANCE INTERNATIONAL 30/01/2025	EUR	50 000 000	49 864 530,54	0,47
ECP ENEL FINANCE INTERNATIONAL CP 28/01/2025	EUR	50 000 000	49 873 885,68	0,47
ECP ENEL FINANCE INTERNATIONAL CP 31/01/2025	EUR	25 000 000	24 930 095,19	0,23
ECP ENEL FINANCE INTERNATIONAL CP 31/12/2024	EUR	40 000 000	40 000 000,00	0,37
Publication - Periodiques				
ECP WOLTERS KLUWER N.V. 28/01/2025	EUR	20 000 000	19 951 871,47	0,19
Services commerciaux				
ECP EDENRED 11/03/2025	EUR	41 000 000	40 764 758,96	0,38
Telephonie cellulaire				
ECP ORANGE SA 07/02/2025	EUR	25 000 000	24 921 797,23	0,23
ECP ORANGE SA 15/01/2025	EUR	20 000 000	19 974 987,75	0,19
ECP ORANGE SA 25/04/2025	EUR	25 000 000	24 782 877,70	0,23
Textile - Habillement				
ECP LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITT 02/10/25	EUR	25 000 000	24 532 544,74	0,23
Parts d'OPC et fonds d'investissements			277 856 067,36	2,60
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			277 856 067,36	2,60
AXA COURT TERME I	EUR	25 990	277 856 067,36	2,60
Titres reçus en pension			1 179 998 955,01	11,06
Autres obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			1 179 998 955,01	11,06
Souverain				
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO BONDS 144A REGS 04/29 1.45	EUR	135 275 000	129 999 275,00	1,22
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO BONDS 144A REGS 3.55% 31/10/2033	EUR	92 744 000	100 379 999,98	0,94
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO SR UNSECURED 0.8% 30/07/2029	EUR	50 000 000	45 930 000,00	0,43
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO SR UNSECURED 05/25 0.00000	EUR	100 000 000	98 130 000,00	0,92
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO SR UNSECURED 05/26 2.8	EUR	100 000 000	101 490 000,00	0,95
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO SR UNSECURED 05/27 2.5	EUR	148 714 000	150 444 999,99	1,41
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO SR UNSECURED 144A 3.5% 31/05/2029	EUR	21 250 000	22 302 400,00	0,21
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO SR UNSECURED 144A REGS 04/34 3	EUR	79 000 000	81 322 600,00	0,76
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO UNSECURED 2.35% 30/07/2033	EUR	208 333 000	199 999 680,00	1,88
FRANCE (GOVT OF) BONDS REGS 0.50% 25/05/2029	EUR	214 303 000	195 665 000,06	1,83
FRANCE (GOVT OF) BONDS REGS 2.5% 24/09/2026	EUR	53 999 000	54 334 999,98	0,51

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Indemnités sur titres reçus en pension			6 797 452,39	0,06
Total			10 096 111 861,59	94,58

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – actions

Instruments financiers à terme – actions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Instruments financiers à terme – taux d'intérêts				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
T000020925 2.82/ESTR	43 622 292,00	0,00	98 111,95	43 622 292,00
T000020925 2.82/ESTR	87 264 735,00	0,00	198 401,00	87 264 735,00
T000021025 2.47/ESTR	24 327 858,00	0,00	2 564,39	24 327 858,00
T000021025 2.48/ESTR	50 576 995,00	0,00	11 660,83	50 576 995,00
T000030225 3.23/ESTR	77 224 176,00	286 878,40	0,00	77 224 176,00
T000030225 3.30/ESTR	20 000 000,00	60 651,00	0,00	20 000 000,00
T000030225 ESTR/3.23	77 224 176,00	0,00	286 878,40	77 224 176,00
T000030425 2.93/ESTR	78 763 608,00	0,00	12 915,36	78 763 608,00
T000030425 3.40/ESTR	43 398 591,00	0,00	25 702,33	43 398 591,00
T000030725 3.34/ESTR	77 175 215,00	0,00	350 134,26	77 175 215,00
T000030925 2.87/ESTR	172 480 059,00	0,00	486 802,28	172 480 059,00
T000040325 3.48/ESTR	70 000 000,00	3 913,23	0,00	70 000 000,00
T000040425 3.38/ESTR	67 498 659,00	0,00	21 034,98	67 498 659,00
T000040425 3.39/ESTR	38 572 558,00	0,00	18 152,20	38 572 558,00
T000040425 3.39/ESTR	19 286 279,00	0,00	9 270,77	19 286 279,00
T000040425 3.40/ESTR	38 553 700,00	0,00	19 428,64	38 553 700,00
T000040725 3.36/ESTR	42 440 159,00	0,00	201 631,03	42 440 159,00
T000041125 2.34/ESTR	48 696 555,00	0,00	11 213,88	48 696 555,00
T000050925 2.84/ESTR	20 000 000,00	0,00	52 608,89	20 000 000,00
T000050925 3.16/ESTR	3 300 000,00	0,00	19 027,72	3 300 000,00
T000050925 3.17/ESTR	8 500 000,00	0,00	50 418,01	8 500 000,00
T000060125 3.24/ESTR	38 576 319,00	174 470,27	0,00	38 576 319,00
T000060225 2.92/ESTR	46 711 788,00	3 530,29	0,00	46 711 788,00
T000060225 3.34/ESTR	48 222 750,00	118 992,28	0,00	48 222 750,00
T000070225 3.35/ESTR	24 123 137,00	56 677,83	0,00	24 123 137,00
T000070225 3.35/ESTR	154 256 206,00	360 454,05	0,00	154 256 206,00
T000070425 3.14/ESTR	9 784 124,00	0,00	6 151,22	9 784 124,00
T000070525 3.46/ESTR	67 436 026,00	0,00	190 161,59	67 436 026,00
T000071125 2.32/ESTR	50 000 000,00	0,00	9 041,21	50 000 000,00
T000071125 2.40/ESTR	68 118 003,00	0,00	58 272,93	68 118 003,00

AXA IM EURO LIQUIDITY SRI

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	
T000071125 ESTR/2.32	50 000 000,00	9 041,21	0,00	50 000 000,00
T000080125 3.15/ESTR	19 828 723,00	0,00	162,14	19 828 723,00
T000080425 3.39/ESTR	77 141 355,00	0,00	48 088,67	77 141 355,00
T000080425 3.39/ESTR	19 283 445,00	0,00	12 566,60	19 283 445,00
T000080925 2.80/ESTR	67 865 918,00	0,00	164 232,18	67 865 918,00
T000081025 2.56/ESTR	40 000 000,00	0,00	52 555,66	40 000 000,00
T000081025 ESTR/2.56	40 000 000,00	52 555,66	0,00	40 000 000,00
T000090425 2.93/ESTR	39 375 924,00	0,00	12 257,36	39 375 924,00
T000090425 3.39/ESTR	19 285 331,00	0,00	13 581,56	19 285 331,00
T000090525 3.40/ESTR	24 093 708,00	0,00	55 585,97	24 093 708,00
T000090925 2.76/ESTR	77 599 084,00	0,00	153 927,00	77 599 084,00
T000091225 2.14/ESTR	48 778 438,00	23 670,32	0,00	48 778 438,00
T000091225 2.16/ESTR	53 665 168,00	14 937,92	0,00	53 665 168,00
T00100125 3.30/ESTR	67 515 215,00	255 647,66	0,00	67 515 215,00
T00100125 3.59/ESTR	68 697 345,00	0,00	47 382,17	68 697 345,00
T00100125 ESTR/3.30	67 515 215,00	0,00	255 647,66	67 515 215,00
T00100125 ESTR/3.52	68 697 345,00	47 382,17	0,00	68 697 345,00
T00100325 3.18/ESTR	20 000 000,00	56 054,91	0,00	20 000 000,00
T00100325 3.23/ESTR	9 900 000,00	22 447,09	0,00	9 900 000,00
T00100325 3.47/ESTR	57 808 109,00	0,00	5 566,32	57 808 109,00
T00100625 2.49/ESTR	71 041 064,00	0,00	4 330,96	71 041 064,00
T00100725 3.33/ESTR	57 887 058,00	0,00	276 193,06	57 887 058,00
T00100725 3.33/ESTR	86 856 005,00	0,00	413 538,33	86 856 005,00
T00100725 3.33/ESTR	57 875 766,00	0,00	276 429,90	57 875 766,00
T00100925 2.74/ESTR	43 662 331,00	0,00	82 194,39	43 662 331,00
T00101225 2.14/ESTR	39 024 400,00	16 924,73	0,00	39 024 400,00
T00110325 2.81/ESTR	40 692 769,00	0,00	3 121,47	40 692 769,00
T00110325 3.41/ESTR	48 196 900,00	21 004,59	0,00	48 196 900,00
T00110425 3.41/ESTR	57 841 918,00	0,00	56 867,61	57 841 918,00
T00110425 3.42/ESTR	38 538 636,00	0,00	43 101,74	38 538 636,00
T00110725 3.32/ESTR	69 471 246,00	0,00	329 980,76	69 471 246,00
T00110725 3.32/ESTR	67 554 671,00	0,00	319 180,73	67 554 671,00
T00111124 2.43/ESTR	41 145 073,00	700,73	0,00	41 145 073,00
T00120225 3.37/ESTR	26 022 445,00	51 523,41	0,00	26 022 445,00
T00120925 2.68/ESTR	77 660 017,00	0,00	104 106,86	77 660 017,00
T00121225 2.09/ESTR	120 000 000,00	102 379,00	0,00	120 000 000,00

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	
T000121225 2.11/ESTR	58 569 822,00	38 352,22	0,00	58 569 822,00
T000130325 3.21/ESTR	24 550 520,00	0,00	17 157,10	24 550 520,00
T000130325 3.43/ESTR	14 941 767,00	1 646,23	0,00	14 941 767,00
T000130625 2.46/ESTR	78 934 515,00	0,00	78,74	78 934 515,00
T000131125 2.25/ESTR	40 000 000,00	14 073,18	0,00	40 000 000,00
T000131125 ESTR/2.25	40 000 000,00	0,00	14 073,18	40 000 000,00
T000140125 3.28/ESTR	43 389 897,00	167 636,43	0,00	43 389 897,00
T000140225 2.94/ESTR	44 637 247,00	1 610,23	0,00	44 637 247,00
T000140325 2.83/ESTR	62 419 361,00	245,29	0,00	62 419 361,00
T000140325 3.45/ESTR	40 467 647,00	0,00	4 083,53	40 467 647,00
T000140325 3.45/ESTR	48 168 731,00	0,00	2 914,60	48 168 731,00
T000140625 3.41/ESTR	120 000 000,00	0,00	522 795,84	120 000 000,00
T000140825 2.45/ESTR	40 000 000,00	0,00	3 481,49	40 000 000,00
T000141025 2.31/ESTR	30 000 000,00	14 170,82	0,00	30 000 000,00
T000141025 2.42/ESTR	40 000 000,00	0,00	26 556,48	40 000 000,00
T000141025 2.53/ESTR	50 000 000,00	0,00	65 265,28	50 000 000,00
T000141025 2.58/ESTR	48 582 812,00	0,00	87 142,47	48 582 812,00
T000141025 ESTR/2.31	30 000 000,00	0,00	14 170,82	30 000 000,00
T000141025 ESTR/2.42	40 000 000,00	26 556,48	0,00	40 000 000,00
T000141025 ESTR/2.53	50 000 000,00	65 265,28	0,00	50 000 000,00
T000150125 3.04/ESTR	49 659 576,00	3 348,80	0,00	49 659 576,00
T000150125 3.27/ESTR	19 308 928,00	75 752,59	0,00	19 308 928,00
T000150425 3.41/ESTR	33 749 374,00	0,00	39 741,82	33 749 374,00
T000151225 3.16/ESTR	13 950 000,00	0,00	137 969,39	13 950 000,00
T000151225 3.18/ESTR	11 050 000,00	0,00	111 018,50	11 050 000,00
T000160125 3.12/ESTR	74 376 559,00	0,00	4 166,37	74 376 559,00
T000160125 ESTR/3.12	74 376 559,00	4 166,37	0,00	74 376 559,00
T000160425 3.41/ESTR	28 918 140,00	0,00	34 979,50	28 918 140,00
T000160925 2.70/ESTR	48 523 222,00	0,00	83 816,50	48 523 222,00
T000170425 2.91/ESTR	44 787 395,00	0,00	21 776,28	44 787 395,00
T000170425 3.43/ESTR	57 853 630,00	0,00	87 887,20	57 853 630,00
T000170425 3.45/ESTR	33 724 781,00	0,00	59 113,94	33 724 781,00
T000170625 3.34/ESTR	67 528 313,00	0,00	251 441,23	67 528 313,00
T000170725 3.23/ESTR	41 522 179,00	0,00	171 783,15	41 522 179,00
T000170725 3.24/ESTR	65 656 571,00	0,00	272 289,83	65 656 571,00
T000171025 2.50/ESTR	24 318 882,00	0,00	25 830,45	24 318 882,00

AXA IM EURO LIQUIDITY SRI

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	
T000171025 2.53/ESTR	58 343 687,00	0,00	77 952,98	58 343 687,00
T000171125 2.23/ESTR	48 750 444,00	18 380,38	0,00	48 750 444,00
T000180225 3.38/ESTR	24 110 199,00	39 094,23	0,00	24 110 199,00
T000180325 3.46/ESTR	65 000 000,00	0,00	33 090,57	65 000 000,00
T000180725 3.23/ESTR	57 949 240,00	0,00	237 393,52	57 949 240,00
T000180725 3.23/ESTR	88 820 807,00	0,00	364 753,09	88 820 807,00
T000181225 2.16/ESTR	48 796 144,00	469,70	0,00	48 796 144,00
T000190325 3.46/ESTR	33 000 000,00	0,00	17 631,64	33 000 000,00
T000190525 2.70/ESTR	78 779 422,00	0,00	18 609,54	78 779 422,00
T000200125 3.34/ESTR	67 442 794,00	205 212,96	0,00	67 442 794,00
T000200325 3.46/ESTR	50 000 000,00	0,00	27 984,66	50 000 000,00
T000201025 2.48/ESTR	89 475 885,00	0,00	97 015,37	89 475 885,00
T000210325 3.43/ESTR	140 000 000,00	0,00	36 373,85	140 000 000,00
T000210325 3.46/ESTR	67 423 089,00	0,00	38 061,62	67 423 089,00
T000211025 2.40/ESTR	48 683 253,00	0,00	12 228,94	48 683 253,00
T000220425 2.68/ESTR	49 390 744,00	6 068,95	0,00	49 390 744,00
T000220425 3.42/ESTR	38 538 636,00	0,00	63 595,33	38 538 636,00
T000221025 2.39/ESTR	68 159 909,00	0,00	16 102,29	68 159 909,00
T000221025 2.39/ESTR	100 000 000,00	0,00	21 668,19	100 000 000,00
T000221025 2.48/ESTR	87 545 740,00	0,00	96 403,45	87 545 740,00
T000240125 3.28/ESTR	48 299 689,00	159 719,36	0,00	48 299 689,00
T000240425 2.73/ESTR	9 865 225,00	179,84	0,00	9 865 225,00
T000240425 2.73/ESTR	39 460 903,00	355,27	0,00	39 460 903,00
T000240425 3.43/ESTR	19 272 185,00	0,00	35 007,77	19 272 185,00
T000240425 3.43/ESTR	48 180 464,00	0,00	87 033,50	48 180 464,00
T000240925 2.58/ESTR	89 394 956,00	0,00	79 576,12	89 394 956,00
T000250325 3.08/ESTR	59 023 666,00	0,00	37 771,67	59 023 666,00
T000250325 3.08/ESTR	44 272 129,00	0,00	27 665,70	44 272 129,00
T000250325 3.43/ESTR	22 157 616,00	0,00	8 909,84	22 157 616,00
T000250425 3.44/ESTR	24 098 417,00	0,00	46 426,88	24 098 417,00
T000250725 3.19/ESTR	77 284 522,00	0,00	318 972,15	77 284 522,00
T000250725 3.21/ESTR	85 008 822,00	0,00	363 649,82	85 008 822,00
T000250925 2.57/ESTR	106 908 445,00	0,00	95 060,34	106 908 445,00
T000250925 2.57/ESTR	77 736 318,00	0,00	65 626,65	77 736 318,00
T000260225 3.23/ESTR	68 811 247,00	0,00	32 336,83	68 811 247,00
T000260525 3.44/ESTR	39 000 000,00	0,00	145 487,03	39 000 000,00

AXA IM EURO LIQUIDITY SRI

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	
T000260925 2.55/ESTR	68 039 333,00	0,00	46 437,52	68 039 333,00
T000260925 2.55/ESTR	97 216 751,00	0,00	63 438,11	97 216 751,00
T000260925 2.56/ESTR	48 599 523,00	0,00	37 538,78	48 599 523,00
T000270125 3.30/ESTR	53 060 548,00	172 029,33	0,00	53 060 548,00
T000270125 3.37/ESTR	67 495 395,00	171 747,25	0,00	67 495 395,00
T000270225 3.48/ESTR	67 403 396,00	5 428,63	0,00	67 403 396,00
T000270225 3.48/ESTR	48 103 133,00	11 028,69	0,00	48 103 133,00
T000270525 3.39/ESTR	150 000 000,00	0,00	522 322,56	150 000 000,00
T000270525 ESTR/3.47	150 000 000,00	585 362,24	0,00	150 000 000,00
T000280125 2.95/ESTR	19 913 844,00	0,00	308,45	19 913 844,00
T000280125 3.31/ESTR	15 000 000,00	47 467,88	0,00	15 000 000,00
T000280225 2.84/ESTR	59 546 183,00	4 022,41	0,00	59 546 183,00
T000280325 3.42/ESTR	43 364 437,00	0,00	16 946,41	43 364 437,00
T000280325 3.42/ESTR	77 092 334,00	0,00	28 956,29	77 092 334,00
T000280525 3.40/ESTR	150 000 000,00	0,00	537 850,89	150 000 000,00
T000280525 ESTR/3.50	150 000 000,00	652 701,57	0,00	150 000 000,00
T000280725 3.13/ESTR	86 025 246,00	0,00	312 909,70	86 025 246,00
T000280725 3.15/ESTR	67 646 739,00	0,00	258 660,10	67 646 739,00
T000280825 2.87/ESTR	82 352 105,00	0,00	205 562,88	82 352 105,00
T000290125 2.96/ESTR	99 418 512,00	2 938,77	0,00	99 418 512,00
T000290825 2.86/ESTR	89 134 043,00	0,00	224 212,83	89 134 043,00
T000290925 2.53/ESTR	68 052 709,00	0,00	43 031,26	68 052 709,00
T000300125 2.93/ESTR	49 709 256,00	4 419,67	0,00	49 709 256,00
T000300425 2.68/ESTR	49 277 536,00	12 741,56	0,00	49 277 536,00
T000300525 3.44/ESTR	90 000 000,00	0,00	361 443,18	90 000 000,00
T000310125 2.96/ESTR	24 856 886,00	449,95	0,00	24 856 886,00
T000310725 3.11/ESTR	38 950 382,00	0,00	139 620,16	38 950 382,00
T000310725 3.11/ESTR	58 003 051,00	0,00	207 700,34	58 003 051,00
T000311025 2.30/ESTR	68 181 910,00	22 158,94	0,00	68 181 910,00
Sous total		4 274 638,25	12 439 045,46	9 436 048 867,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		4 274 638,25	12 439 045,46	9 436 048 867,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – de change

Instruments financiers à terme – de change				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – sur risque de crédit

Instruments financiers à terme – sur risque de crédit				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – autres expositions

Instruments financiers à terme – autres expositions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

AXA IM EURO LIQUIDITY SRI

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devise utilisées en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte	
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)			
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)		
Total	0,00	0,00		0,00		0,00		

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif		
Futures					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Options					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Swaps					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Autres instruments					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Total		0,00	0,00	0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	10 096 111 861,59
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	-8 164 407,21
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	598 905 652,98
Autres passifs (-)	-12 667 250,64
Total = actif net	10 674 185 856,72

AXA IM EURO LIQUIDITY SRI

**RAPPORT ANNUEL
AU
28/12/2023**

Bilan actif au 28/12/2023 en EUR

	28/12/2023	29/12/2022
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts	760 883 542,15	961 385 810,04
Instruments financiers	6 759 216 305,11	4 352 433 665,01
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	685 859 867,58	153 686 206,44
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	685 859 867,58	153 686 206,44
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	5 468 738 448,10	4 191 631 445,53
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	545 875 036,34	384 805 537,72
Titres de créances négociables	545 875 036,34	384 805 537,72
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	4 922 863 411,76	3 806 825 907,81
Organismes de placement collectif	236 655 749,20	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	236 655 749,20	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	361 814 435,41	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	361 814 435,41	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	6 147 804,82	7 116 013,04
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	2 937 030,26	0,00
Autres opérations	3 210 774,56	7 116 013,04
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	11 849 282,86	341 358,65
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	11 849 282,86	341 358,65
Comptes financiers	473 973 889,02	118 666 966,59
Liquidités	473 973 889,02	118 666 966,59
Total de l'actif	8 005 923 019,14	5 432 827 800,29

AXA IM EURO LIQUIDITY SRI

Bilan passif au 28/12/2023 en EUR

	28/12/2023	29/12/2022
Capitaux propres		
Capital	7 770 169 663,57	5 444 231 701,90
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	74 323 981,90	-21 927 705,72
Résultat de l'exercice (a, b)	97 913 917,00	1 270 747,97
Total des capitaux propres	7 942 407 562,47	5 423 574 744,15
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	7 084 472,54	115 710,52
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de financiers titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	7 084 472,54	115 710,52
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	7 084 472,54	115 710,52
Dettes	56 430 984,13	9 137 345,62
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	56 430 984,13	9 137 345,62
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	8 005 923 019,14	5 432 827 800,29

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors-bilan au 28/12/2023 en EUR

	28/12/2023	29/12/2022
Operations de couverture		
Engagements sur marches reglementes ou assimiles		
Total Engagements sur marches reglementes ou assimiles	0,00	0,00
Engagements de gre a gre		
Swaps		
TAUX		
T000050124 3.02/ESTR	58 051 282,00	0,00
T000110124 3.07/ESTR	58 006 275,00	0,00
T000110124 3.09/ESTR	96 674 283,00	0,00
T000170124 3.05/ESTR	53 178 031,00	0,00
T000150124 3.04/ESTR	53 190 260,00	0,00
T000220124 3.00/ESTR	58 052 921,00	0,00
T000310124 3.13/ESTR	57 972 181,00	0,00
T000200224 3.36/ESTR	24 103 129,00	0,00
T000210224 3.41/ESTR	19 273 083,00	0,00
T00230224 3.459/ESTR	77 096 255,00	0,00
T000120324 3.59/ESTR	45 208 149,00	0,00
T000120324 3.56/ESTR	48 117 174,00	0,00
T000140324 3.30/ESTR	23 168 445,00	0,00
T000140324 3.28/ESTR	16 415 802,00	0,00
T000130224 3.22/ESTR	50 000 000,00	0,00
T000140324 3.31/ESTR	18 311 218,00	0,00
T000140324 3.29/ESTR	19 305 148,00	0,00
T000140324 3.29/ESTR	14 464 705,00	0,00
T000220324 3.30/ESTR	54 981 978,00	0,00
T000020424 3.40/ESTR	41 406 959,00	0,00
T000100424 3.37/ESTR	41 439 153,00	0,00
T000110424 3.48/ESTR	35 648 906,00	0,00
T000080524 3.45/ESTR	28 889 866,00	0,00
T000120424 3.50/ESTR	38 643 858,00	0,00
T000100524 3.50/ESTR	63 489 959,00	0,00
T000100524 3.50/ESTR	16 364 616,00	0,00
T000150524 3.51/ESTR	28 863 283,00	0,00
T000170524 3.51/ESTR	19 243 125,00	0,00
T000170224 3.51/ESTR	38 497 485,00	0,00
T000170524 3.51/ESTR	57 763 092,00	0,00
T000170524 3.52/ESTR	31 744 979,00	0,00
T000210524 3.52/ESTR	19 259 911,00	0,00
T000220524 3.57/ESTR	49 983 499,00	0,00
T000220524 3.59/ESTR	48 051 716,00	0,00
T000220524 3.59/ESTR	48 084 423,00	0,00
T000240524 3.61/ESTR	28 858 872,00	0,00

AXA IM EURO LIQUIDITY SRI

	28/12/2023	29/12/2022
T000040624 3.58/ESTR	57 695 235,00	0,00
T000060624 3.59/ESTR	22 110 235,00	0,00
T000120624 3.63/ESTR	19 224 607,00	0,00
T000110624 3.63/ESTR	57 678 873,00	0,00
T000170624 3.70/ESTR	48 033 046,00	0,00
T000180624 3.75/ESTR	24 003 699,00	0,00
T000200624 3.75/ESTR	28 813 600,00	0,00
T000180624 3.75/ESTR	24 965 059,00	0,00
T000010724 3.82/ESTR	33 603 548,00	0,00
T000040724 3.87/ESTR	57 505 598,00	0,00
T000150724 3.88/ESTR	38 337 065,00	0,00
T000100724 3.83/ESTR	44 500 000,00	0,00
T000180724 3.82/ESTR	28 772 317,00	0,00
T000180724 3.82/ESTR	38 392 874,00	0,00
T000180124 3.78/ESTR	43 134 271,00	0,00
T000220724 3.84/ESTR	47 988 764,00	0,00
T000240724 3.80/ESTR	28 791 861,00	0,00
T000050224 3.77/ESTR	48 985 523,00	0,00
T000020824 3.75/ESTR	48 014 391,00	0,00
T000050824 3.75/ESTR	28 800 245,00	0,00
T000050724 3.77/ESTR	43 363 462,00	0,00
T000220824 3.82/ESTR	33 561 194,00	0,00
T000230824 3.76/ESTR	57 603 287,00	0,00
T000260824 3.73/ESTR	52 826 089,00	0,00
T000080124 3.75/ESTR	48 154 440,00	0,00
T000260824 3.74/ESTR	48 023 717,00	0,00
T000290824 3.80/ESTR	76 792 218,00	0,00
T000040924 3.81/ESTR	115 130 737,00	0,00
T000060924 3.76/ESTR	67 187 529,00	0,00
T000090924 3.77/ESTR	48 019 053,00	0,00
T000100924 3.77/ESTR	31 680 270,00	0,00
T000120124 3.80/ESTR	29 602 017,00	0,00
T000130924 3.86/ESTR	38 383 561,00	0,00
T000011024 3.90/ESTR	47 949 212,00	0,00
T000031024 3.89/ESTR	40 289 058,00	0,00
T000071024 3.88/ESTR	28 769 527,00	0,00
T000091024 3.87/ESTR	200 000 000,00	0,00
T000101024 3.85/ESTR	67 159 596,00	0,00
T000081024 3.86/ESTR	28 775 107,00	0,00
T000111024 3.83/ESTR	200 000 000,00	0,00
T000260924 3.84/ESTR	150 000 000,00	0,00
T000241024 3.82/ESTR	80 625 035,00	0,00
T000241024 3.82/ESTR	57 589 311,00	0,00
T000241024 3.82/ESTR	67 181 010,00	0,00
T000300924 3.80/ESTR	150 000 000,00	0,00
T000051124 3.68/ESTR	28 843 399,00	0,00

AXA IM EURO LIQUIDITY SRI

	28/12/2023	29/12/2022
T000081124 3.70/ESTR	16 338 222,00	0,00
T000230924 3.73/ESTR	100 000 000,00	0,00
T000221124 3.69/ESTR	67 258 649,00	0,00
T000261124 3.76/ESTR	67 980 755,00	0,00
T000311024 3.75/ESTR	57 794 234,00	0,00
T000261124 3.72/ESTR	28 819 828,00	0,00
T000281124 3.68/ESTR	48 047 047,00	0,00
T000310524 3.87/ESTR	50 000 000,00	0,00
T000240524 3.87/ESTR	60 000 000,00	0,00
T000031224 3.56/ESTR	38 461 240,00	0,00
T000021224 3.57/ESTR	28 833 831,00	0,00
T000021224 3.55/ESTR	57 740 609,00	0,00
T000041224 3.44/ESTR	57 808 109,00	0,00
T000070624 3.76/ESTR	88 215 258,00	0,00
T000061224 3.36/ESTR	67 505 267,00	0,00
T000100624 3.75/ESTR	48 995 390,00	0,00
T000111224 3.36/ESTR	19 289 102,00	0,00
T000271224 3.22/ESTR	48 276 890,00	0,00
T000280223 -0.5/ESTR	0,00	17 700 000,00
T000150123 -0.5/ESTR	0,00	22 700 000,00
T000200223 -0.5/ESTR	0,00	30 000 000,00
T000150323 -0.5/ESTR	0,00	14 782 000,00
T000240323 -0.5/ESTR	0,00	33 524 000,00
T000070323 -0.5/ESTR	0,00	20 000 000,00
T000210423 -0.5/ESTR	0,00	17 000 000,00
T000010323 -0.5/ESTR	0,00	150 000 000,00
T000060123 -0.5/ESTR	0,00	70 342 332,00
T000060123 -0.4/ESTR	0,00	100 000 000,00
T000200223 0.64/ESTR	0,00	25 888 249,00
T000240223 0.77/ESTR	0,00	24 872 871,00
T000240323 0.90/ESTR	0,00	29 810 455,00
T000240323 0.88/ESTR	0,00	24 843 486,00
T000280223 0.83/ESTR	0,00	24 857 216,00
T000070923 1.69/ESTR	0,00	39 224 370,00
T000070923 1.66/ESTR	0,00	49 023 506,00
T000090323 1.21/ESTR	0,00	49 643 080,00
T000160123 1.17/ESTR	0,00	62 701 150,00
T000200323 1.59/ESTR	0,00	69 372 219,00
T000230123 1.31/ESTR	0,00	29 850 077,00
T000230323 1.63/ESTR	0,00	36 659 020,00
T000230323 1.61/ESTR	0,00	75 322 121,00
T000270223 1.55/ESTR	0,00	17 373 654,00
T000270323 1.70/ESTR	0,00	69 351 448,00
T000300123 1.43/ESTR	0,00	69 624 145,00
T000300923 2.29/ESTR	0,00	48 695 238,00
T000300923 2.31/ESTR	0,00	43 821 399,00

AXA IM EURO LIQUIDITY SRI

	28/12/2023	29/12/2022
T000300923 2.35/ESTR	0,00	43 834 347,00
T000310123 1.40/ESTR	0,00	59 694 067,00
T000030123 1.23/ESTR	0,00	29 885 439,00
T000031023 2.36/ESTR	0,00	50 638 609,00
T000031023 2.24/ESTR	0,00	34 100 098,00
T000050123 1.25/ESTR	0,00	31 389 300,00
T000090123 1.28/ESTR	0,00	34 856 198,00
T000111023 2.36/ESTR	0,00	48 691 747,00
T000130123 1.37/ESTR	0,00	34 864 570,00
T000130123 1.37/ESTR	0,00	24 898 827,00
T000160123 1.40/ESTR	0,00	39 833 584,00
T000140223 1.56/ESTR	0,00	52 702 887,00
T000160123 1.40/ESTR	0,00	33 869 995,00
T000170123 1.42/ESTR	0,00	53 762 310,00
T000190423 1.94/ESTR	0,00	41 554 626,00
T000190723 2.24/ESTR	0,00	14 725 847,00
T000250123 1.58/ESTR	0,00	40 819 013,00
T000060123 1.45/ESTR	0,00	24 917 640,00
T000241023 2.59/ESTR	0,00	29 145 392,00
T000251023 2.45/ESTR	0,00	68 106 267,00
T000251023 2.45/ESTR	0,00	58 382 544,00
T000251023 2.45/ESTR	0,00	29 185 529,00
T000270423 2.00/ESTR	0,00	49 412 946,00
T000271023 2.42/ESTR	0,00	58 394 034,00
T000071123 2.54/ESTR	0,00	54 436 816,00
T000090523 2.16/ESTR	0,00	39 527 015,00
T000131122 2.48/ESTR	0,00	19 601 629,00
T000091123 2.61/ESTR	0,00	19 434 079,00
T000100123 1.61/0.00	0,00	29 901 453,00
T000140223 1.83/ESTR	0,00	39 796 595,00
T000161123 2.58/ESTR	0,00	48 580 425,00
T000240223 1.88/ESTR	0,00	39 771 556,00
T000201123 2.53/ESTR	0,00	48 618 636,00
T000201123 2.54/ESTR	0,00	29 148 255,00
T000240523 2.25/ESTR	0,00	44 430 365,00
T000250123 1.75/ESTR	0,00	39 872 645,00
T000271123 2.59/ESTR	0,00	38 841 445,00
T000280223 1.97/ESTR	0,00	36 798 151,00
T000070623 2.36/ESTR	0,00	41 048 636,00
T000010223 1.79/ESTR	0,00	37 873 460,00
T000100723 2.41/ESTR	0,00	78 727 070,00
T000070623 2.33/ESTR	0,00	19 751 731,00
T000110923 2.49/ESTR	0,00	19 587 039,00
T000090323 2.00/ESTR	0,00	69 601 531,00
T000130223 1.92/ESTR	0,00	29 894 199,00
T000140323 2.06/ESTR	0,00	29 825 150,00

AXA IM EURO LIQUIDITY SRI

	28/12/2023	29/12/2022
T000170723 2.46/ESTR	0,00	44 296 933,00
T000141223 2.60/0.00	0,00	29 113 933,00
T000181223 2.65/ESTR	0,00	36 881 268,00
T000230123 1.88/ESTR	0,00	29 939 206,00
T000191223 2.65/ESTR	0,00	48 547 041,00
T000201223 2.88/ESTR	0,00	29 054 064,00
Total TAUX	5 040 028 092,00	3 327 548 178,00
Total Swaps	5 040 028 092,00	3 327 548 178,00
Total Engagements de gre a gre	5 040 028 092,00	3 327 548 178,00
Autres operations	0,00	0,00
Total Autres operations	0,00	0,00
Total Operations de couverture	5 040 028 092,00	3 327 548 178,00
Autres operations		
Engagements sur marches reglementes ou assimiles		
Total Engagements sur marches reglementes ou assimiles	0,00	0,00
Engagements de gre a gre		
Total Engagements de gre a gre	0,00	0,00
Autres operations		
Total Autres operations	0,00	0,00
Total Autres operations	0,00	0,00

Compte de résultat au 28/12/2023 en EUR

	28/12/2023	29/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	29 842 100,99	1 324 991,62
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	14 148 913,91	1 046 246,50
Produits sur titres de créances	30 207 896,69	1 519 481,97
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	9 082 157,68	0,00
Produits sur contrats financiers	76 145 845,22	11 117 605,61
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	159 426 914,49	15 008 325,70
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	66 936 505,64	8 395 188,31
Charges sur dettes financières	224 844,78	1 400 951,82
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	67 161 350,42	9 796 140,13
Résultat sur opérations financières (I - II)	92 265 564,07	5 212 185,57
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	9 014 501,48	3 700 960,23
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	83 251 062,59	1 511 225,34
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	14 662 854,41	-240 477,37
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	97 913 917,00	1 270 747,97

Annexes

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

La devise de comptabilité du portefeuille est l'EUR.

Les comptes annuels sont présentés conformément aux dispositions du Règlement ANC n°2017-05 modifiant le règlement ANC n°2014-01 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Evénement exceptionnel intervenu au cours de l'exercice : Néant.

Changements comptables soumis à l'information des porteurs : Néant.

Changements d'estimation et changements de modalités (à justifier le cas échéant) : Néant.

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice : Néant.

1. Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêté des comptes annuels de la manière suivante :

Valeurs mobilières :

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étrangers :

- Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étrangers : cours de clôture du jour de valorisation (source : Thomson-Reuters).
- Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Les justificatifs sont communiqués au Commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
- Devises : les valeurs étrangères sont converties en contre-valeur euro suivant le cours des devises publié à 16h à Londres au jour de l'évaluation (source : WM Company).
- Les obligations et produits de taux indexés à taux fixe ou variable, y compris les Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté (BTF), sont valorisés quotidiennement à leur valeur de marché sur la base de cours d'évaluation provenant de fournisseurs de données considérés comme éligibles par la Société de Gestion et classés par ordre de priorité selon le type de l'instrument. Ils sont évalués en prix pied de coupon.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

Les parts ou actions d'OPC :

- Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative officielle publiée. Les organismes de placement collectifs valorisant dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative de l'OPC sont évalués sur la base d'estimations sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les Titres de Crédit Négociable hors Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté (BTF):

Les titres de Crédit Négociable (TCN) sont valorisés par l'application d'une méthode actuarielle, le taux d'actualisation retenu étant celui d'émission ou d'émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre (spread de marché de l'émetteur).

Les taux de marché utilisés sont :

- pour l'Euro, courbe de swap €STR (méthode Overnight Indexed Swap OIS),
- pour l'USD, courbe de swap Fed Funds (méthode Overnight Indexed Swap OIS),
- pour le GBP, courbe de swap SONIA (méthode Overnight Indexed Swap OIS).

Le taux d'actualisation est un taux interpolé (par interpolation linéaire) entre les deux périodes cotées les plus proches encadrant la maturité du titre.

Les instruments de titrisation :

- Titres adossés à des actifs (ABS) : les ABS sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant de prestataires de service, de fournisseurs de données, de contreparties éligibles et/ou de tierces parties désignés par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles).

AXA IM EURO LIQUIDITY SRI

- Obligations adossées à des actifs (CDO) et Obligations adossés à des prêts (CLO) :
 - (i) les tranches subordonnées émises par des CDO et/ou CLO et (ii) les CLO « sur-mesure » sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant des banques arrangeuses, des « Lead Managers », des contreparties s'étant engagées à fournir ces cours d'évaluation et/ou des tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles)
 - (ii) les titres émis par des CDO et/ou CLO qui ne sont ni (i) des tranches subordonnées de CDO et/ou CLO ni (ii) des CLO « sur mesure » sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant de tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles).

Les cours utilisés pour l'évaluation des instruments de titrisation sont sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Prêt/Emprunt :
 - Prêts de titres : les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché des titres ; la créance représentative des titres prêtés est évaluée à partir des termes du contrat de créance.
 - Emprunts de titres : la dette représentative des titres empruntés est évaluée selon les modalités contractuelles.
- Pensions :
 - Prises en pension : la créance représentative des titres reçus en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
 - Mises en pension : les titres donnés en pension sont évalués à la valeur de marché des titres ; la dette représentative des titres donnés en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
- Instruments financiers reçus et/ou données en garantie :
 - La société de gestion procèdera selon les règles d'évaluation prévues dans le prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché. Toutefois ces instruments et les dettes de restitution correspondantes sont présentés au bilan à leur prix de revient. Les appels de marge sont réalisés conformément aux termes des contrats de garantie financières.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé :

Ils sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation

- Contract for difference (CFD) : les CFD sont valorisés à leur valeur de marché en fonction des cours de clôture du jour de valorisation des titres sous-jacents. La valeur boursière des lignes correspondantes mentionne le différentiel entre la valeur boursière et le strike des titres sous-jacents.
- Dérivés sur événement de crédit (CDS) : les CDS sont valorisés selon la méthode standard pour les CDS préconisée par l'ISDA. (sources : Markit pour les courbes de CDS et le taux de recouvrement ainsi que Bloomberg pour les courbes de taux d'intérêts).
- Changes à terme (Forex Forwards) : les changes à terme sont valorisés sur la base d'un calcul prenant en compte :
 - La valeur nominale de l'instrument,
 - Le prix d'exercice de l'instrument,
 - Les facteurs d'actualisation pour la durée restant à courir,
 - Le taux de change au comptant à la valeur au marché,
 - Le taux de change à terme pour la durée restant à courir, défini comme le produit du taux de change au comptant et le rapport des facteurs d'actualisation dans chaque monnaie calculé en utilisant les courbes de taux appropriées.

⇒ Produits dérivés de gré à gré au sein de la gestion monétaire (hors CDS, FX Forwards et CFD):

- Swap de taux contre €STR, FED FUNDS ou SONIA :

Ils sont valorisés selon la méthode du coût de retournement. A chaque calcul de la valeur liquidative, les contrats d'échange de taux d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêt et/ou de devises du marché. L'actualisation se fait en utilisant une courbe de taux zéro-coupon.

- Swap de taux d'intérêts contre une référence EURIBOR ou LIBOR :

Ils sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

⇒ Produits dérivés de gré à gré en dehors de la gestion monétaire (hors CDS, FX Forwards et CFD):

Les instruments dérivés sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Si la Société de gestion le juge nécessaire, un investissement ou un titre spécifique peut être évalué selon une méthode alternative que celles présentées précédemment, sur recommandation du Global Risk Management ou d'un gérant de portefeuille après validation du Global Risk Management. Lorsque la valeur d'un investissement n'est pas vérifiable par la méthode habituelle ni une méthode alternative, celle-ci correspondra à la valeur de réalisation probable estimée, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

En pratique, si la société de gestion est contrainte à réaliser une transaction à un prix significativement différent de l'évaluation prévue à la lecture des règles de valorisation présentées ici, l'ensemble des titres subsistant dans le fonds devra être évalué à ce nouveau prix

2. Méthodes de comptabilisation

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des coupons ENCAISSES.

Les frais de négociation sont comptabilisés dans des comptes spécifiques du UCIT et ne sont donc pas additionnés au prix de revient des valeurs mobilières (frais exclus).

Le PRMP (ou Prix de Revient Moyen Pondéré) est retenu comme méthode de liquidation des titres. En revanche, pour les produits dérivés la méthode du FIFO (ou « First In » « First Out » ; « premier entré – premier sorti ») est utilisée.

3. Politiques de distribution

Les Sommes Distribuables sont composées conformément aux dispositions légales, par :

- le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les Sommes Distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

4. Méthode de calcul des frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions.

Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter :

- les commissions de mouvement facturées à l'OPC,
- la rémunération perçue par l'agent prêteur résultant de la mise en place des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Les frais de gestion et de fonctionnement facturés à l'OPC, sont donc :

- Frais directement imputés au compte de résultat de l'OPC :
 - o Frais de gestion dont frais de gestion externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats)
 - Le taux maximum s'élève à 0,20 % de l'actif net (OPC inclus).
- Frais indirect maximum (commission et frais de gestion) :
 - Le taux maximum s'élève à 0,20 % TTC de l'actif des OPC sélectionnés.
 - Les commissions de souscription/rachat indirectes ne dépasseront pas un plafond de 1%, étant précisé qu'aucune commission de souscription/rachat indirecte ne sera payée dès lors que l'OPC sous-jacent est géré, directement ou par délégation, par la même société de gestion. L'OPCVM n'investit pas dans des parts ou actions d'OPC monétaires cibles dont les commissions de souscription et de rachat sont acquises à l'OPC.
- Commission de mouvement / Dépositaire :
 - Le prélèvement maximum sur chaque transaction est de 50 € TTC.
- Commission de surperformance :
 - Équivalente à 30% de la surperformance entre la performance de l'OPCVM et la performance de l'ESTR Capitalisé augmenté de 2 bps.
 - Calcul de la performance :

Chaque Jour de la valorisation, si la surperformance est positive, une provision au titre de la commission de performance équivalente à 30% de la surperformance sera prélevé.

Si la surperformance est positive mais néanmoins inférieure à celle du Jour de valorisation précédent, ladite provision sera ajustée par des reprises sur provisions jusqu'à concurrence du total des provisions déjà accumulées.

- Rétrocession de frais de gestion :
 - Néant
- Nature des frais pris en charge par l'entreprise pour les fonds d'épargne salariale. Cette rubrique de frais n'est pas applicable aux OPC autres que les Fonds d'Epargne Salariale :

-Non applicable

5. Calcul des ratios et des engagements

Les fonds détenant des contrats financiers calculent ses règles de division des risques, conformément à l'article R.214-30 du Code Monétaire et Financier, en tenant compte des instruments financiers sous-jacents à ces contrats.

Dans les cas où ceci est autorisé par le prospectus du fonds, l'exposition réelle de ce dernier au risque de marché peut être réalisée au travers de contrats financiers qui portent sur des instruments financiers diversifiés. Dans ces cas, le portefeuille du fonds est concentré mais l'utilisation des contrats financiers conduit à diversifier l'exposition au risque du fonds.

6. Tableau « hors-bilan »

Les positions en « hors-bilan » sont classées en « Opérations de couverture » ou « Autres opérations » en fonction de l'objectif recherché dans le cadre de la gestion du fonds.

<i>Tableau de concordance des parts</i>			
Nom du fonds :	AXA IM EURO LIQUIDITY		
Code portefeuille :	AVS2		
Code ISIN	Catégorie indiquée sur le prospectus/KIID	Affectation des sommes distribuables	Parts présentées dans l'inventaire
FR0000978371	C	Capitalisation	RC

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	28/12/2023	29/12/2022
Actif net en début d'exercice	5 423 574 744,15	5 495 344 809,43
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPCVM)	20 907 237 456,89	16 162 978 657,82
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPCVM)	-18 611 863 807,16	-16 235 600 895,67
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	70 535 627,41	848 075,55
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3 386 236,38	-19 806 294,94
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-12 103,84	-6 012,01
Différences de change	0,00	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	83 944 819,31	11 569 326,40
<i>Différence d'estimation exercice N :</i>	<i>86 888 866,87</i>	<i>2 944 047,56</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1 :</i>	<i>2 944 047,56</i>	<i>-8 625 278,84</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-10 874 000,50	6 735 852,23
<i>Différence d'estimation exercice N :</i>	<i>-3 873 697,98</i>	<i>7 000 302,52</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1 :</i>	<i>7 000 302,52</i>	<i>264 450,29</i>
Distribution d'avoirs	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	83 251 062,59	1 511 225,34
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments *	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	7 942 407 562,47	5 423 574 744,15

* Le contenu de cette ligne fera l'objet d'une explication précise de la part de l'OPC (apports en fusion, versements reçus en garantie en capital et/ou de performance)

3. MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE TITRES EN COURS DE PERIODE

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
a) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	12,959,110,730.24	11,713,921,919.35
b) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	0.00	0.00
c) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'OPCVM / du fonds d'investissement à vocation générale	608,082,500.00	131,460,853.70
d) Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ; (Article R.214-11-I- 4° (OPCVM) / Article R.214-32-18-I-4° (FIVG) du code monétaire et financier)	0.00	0.00
e) Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés aux I et II de l'article R.214-32-19. (Articles R.214-11-II (OPCVM) et R.214-32-19-I et II-(FIVG) du code monétaire et financier)	0.00	0.00

Ce tableau ne fait pas partie de l'annexe des comptes annuels et n'est donc pas audite par le commissaire aux comptes

4. COMPLEMENTS D'INFORMATION

4.1. Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilees		
Obligations a taux variable revisable nego. sur un ma rche regl. ou assimile	685 859 867,58	8,64
TOTAL Obligations et valeurs assimilees	685 859 867,58	8,64
Titres de creances		
Titres nego. a court terme (NEU CP) emetteurs bancaires	545 875 036,34	6,87
Titres nego. a court terme (NEU CP) emetteurs non financiers	4 922 863 411,76	61,98
TOTAL Titres de creances	5 468 738 448,10	68,85
Autres instruments financiers		
TOTAL Autres instruments financiers	0,00	0,00
TOTAL ACTIF	6 154 598 315,68	77,49
PASSIF		
Operations de cession sur instruments financiers		
TOTAL Operations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
TOTAL PASSIF	0,00	0,00
Hors Bilan		
Operations de couverture		
TAUX	5 040 028 092,00	63,46
TOTAL Operations de couverture	5 040 028 092,00	63,46
Autres operations		
TOTAL Autres operations	0,00	0,00
TOTAL Hors Bilan	5 040 028 092,00	63,46

4.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	760 883 542,15	9,58						
Obligations et valeurs assimilées					685 859 867,58	8,64		
Titres de créances	5 213 329	65,6	255 409 293,98	3,22				
	154,12	4						
Opérations temporaires sur titres financiers			361 814 435,41	4,56				
Comptes financiers							473 973 889,02	5,97
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Comptes financiers								
Hors-bilan								
Opérations de couverture	5 040 028	63,4						
	092,00	6						
Autres opérations								

4.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	760 883 542,15	9,58								
Obligations et valeurs assimilées			70 368 684,27	0,89	615 491 183,31	7,75				
Titres de créances	1 074 455 736,07	13,53	4 394 282 712,03	55,33						
Opérations temporaires sur titres financiers	361 814 435,41	4,56								
Comptes financiers	473 973 889,02	5,97								
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers										
Comptes financiers										
Hors-bilan										
Opérations de couverture	967 292 130,00	12,18	4 072 735 962,00	51,28						
Autres opérations										

4.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Devise 1	%	Devise 2	%	Devise 3	%	Devise N	%
Actif								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Créances								
Comptes financiers								
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Dettes								
Comptes financiers								
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

4.5. Ventilation par nature des postes créances et dettes

	28/12/2023
Créances	
Coupon à recevoir	527 294,44
Dépôts de garantie	8 900 000,00
Autres créances	2 421 988,42
Total des créances	11 849 282,86
Dettes	
Achats à règlement différé	-48 276 890,50
Frais de gestion	-6 413 278,95
Dépôts de garantie	-1 740 000,00
Autres Dettes	-814,68
Total des dettes	-56 430 984,13
Total dettes et créances	-44 581 701,27

4.6. Capitaux propres

MOUVEMENTS DE SOUSCRIPTIONS ET RACHATS

	En parts	En montant
RC		
Actions ou parts émises durant l'exercice	464 591,36	20 907 237 456,89
Actions ou parts rachetées durant l'exercice	-413 655,1368	-18 611 863 807,16

COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU RACHAT

	En montant
RC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	4 915 209,87
Montant des commissions de souscription perçues	4 915 209,87
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées à des tiers	4 915 209,87
Montant des commissions de souscription rétrocédées à des tiers	4 915 209,87
Montant des commissions de rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	0,00

4.7. Frais de gestion

	28/12/2023
RC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,07
Frais de gestion fixes	4 529 341,25
Pourcentage de frais de gestion variables	0,07
Frais de gestion variables	4 485 160,23
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

AXA IM EURO LIQUIDITY SRI

4.8. Engagements reçus et donnés

<u>Description des garanties reçues par l'OPC</u>	NEANT
Nature de la garantie	Etablissement
Garant	Bénéficiaire
	Échéance
	Modalités
<u>Autres engagements reçus et / ou donnés</u>	
NEANT	

4.9. Autres informations

VALEUR ACTUELLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	28/12/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	379 432 867,51
Titres empruntés	0,00

VALEUR ACTUELLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	28/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS DU GROUPE DETENUS EN PORTEFEUILLE

	28/12/2023
Actions	0,00
Obligations	0,00
TCN	0,00
OPC	236 655 749,20
Instruments financiers à terme	0,00
Total des titres du groupe	236 655 749,20

AXA IM EURO LIQUIDITY SRI

4.10. Tableau d'affectation des sommes distribuables

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice					
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux
Total acomptes			0	0	0

Acomptes sur plus ou moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant Unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (6)		28/12/2023	29/12/2022
Sommes restant à affecter			
Report à nouveau		0,00	0,00
Résultat		97 913 917,00	1 270 747,97
Total		97 913 917,00	1 270 747,97

	28/12/2023	29/12/2022
RC CAPI		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	97 913 917,00	1 270 747,97
Total	97 913 917,00	1 270 747,97
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	0,00

AXA IM EURO LIQUIDITY SRI

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/12/2023	29/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	74 323 981,90	-21 927 705,72
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	74 323 981,90	-21 927 705,72

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/12/2023	29/12/2022
RC CAPI		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	74 323 981,90	-21 927 705,72
Total	74 323 981,90	-21 927 705,72
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

4.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

Date	Part	Actif net	Nombre d'actions ou parts	Valeur liquidative unitaire	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)	Crédit d'impôt unitaire	Capitalisation unitaire
				€	€	€	€	€
31/12/2019	RC	3 843 773 000,54	85 959,3796	44 716,1556			-114,20	
30/12/2020	RC	5 069 003 135,56	113 791,6869	44 546,3396			-166,20	
30/12/2021	RC	5 495 344 809,43	124 024,5210	44 308,5348			-192,35	
29/12/2022	RC	5 423 574 744,15	122 422,7643	44 302,0117			-168,74	
28/12/2023	RC	7 942 407 562,47	173 358,9875	45 814,8012			993,58	

4.12. Inventaire détaillé des dépôts et instruments financiers

Désignation des valeurs	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	Devise	% Actif Net
BANCO SANTANDER SA REGS 01/25 VAR	53 300 000	53 991 416,66	EUR	0,68
BANK OF NOVA SCOTIA SR UNSECURED REGS 05/25 VAR	43 000 000	43 407 651,80	EUR	0,55
BANK OF MONTREAL SR UNSECURED REGS 09/25 VAR	44 565 000	44 784 432,96	EUR	0,56
BANK OF NOVA SCOTIA SR UNSECURED REGS 09/25 VAR	80 000 000	80 209 120,44	EUR	1,03
BMW FINANCE NV COMPANY GUAR 12/24 VAR	50 000 000	50 155 816,83	EUR	0,63
CANADIAN IMPERIAL BANK SR UNSECURED REGS 06/25 VAR	50 000 000	50 206 402,78	EUR	0,63
MERCEDES BENZ INT FINCE COMPANY GUAR REGS 09/25 VAR	50 000 000	50 017 702,17	EUR	0,63
MERCEDES BENZ INT FINCE COMPANY GUAR REGS 12/25 VAR	50 000 000	50 247 333,39	EUR	0,63
OP CORPORATE BANK PLC REGS 21/11/2025	50 000 000	50 333 435,50	EUR	0,63
ROYAL BANK OF CANADA SR UNSECURED REGS 01/25 VAR	66 529 000	67 295 531,47	EUR	0,85
SKANDINAViska ENSKILDA REGS 06/25 VAR	32 941 000	33 118 120,10	EUR	0,42
SOCIETE GENERALE REGS 01/25 VAR	60 800 000	61 532 833,34	EUR	0,77
TORONTO DOMINION BANK SR UNSECURED REGS 01/25 VAR	30 000 000	30 347 202,70	EUR	0,38
VATTENFALL AB SR UNSECURED REGS 04/24 VAR	20 000 000	20 212 867,44	EUR	0,25
TOTAL Obligations a taux variable revisable nego. sur un marche regl. ou assimile	685 859 867,58			8,64
TOTAL Obligations & valeurs assimilees nego. sur un marche regl. ou assimile	685 859 867,58			8,64
TOTAL Obligations & Valeurs assimilees		685 859 867,58		8,64
CD BANK OF MONTREAL 09/04/2024	50 000 000	51 444 475,56	EUR	0,65
CD DNB BANK ASA 22/07/2024	50 000 000	48 920 370,31	EUR	0,62
CD NAT. AUSTRALIA BK 02/12/2024	60 000 000	58 034 911,77	EUR	0,73
CD NATIONAL AUSTRALIA BANK LIMITED 24/10/2024	84 000 000	81 523 826,98	EUR	1,02
CD NORDEA BANK ABP 09/02/2024	58 000 000	59 902 864,00	EUR	0,75
CD NORDEA BANK ABP 10/10/2024	70 000 000	67 998 940,04	EUR	0,86
CD STANDARD CHARTERED BANK 02/10/2024	60 000 000	60 657 205,00	EUR	0,76
CD STANDARD CHARTERED BANK 08/05/2024	35 000 000	35 938 030,24	EUR	0,45
CD THE TORONTO-DOMINION BANK 10/04/2024	43 000 000	42 520 323,08	EUR	0,54
CD THE TORONTO-DOMINION BANK 17/09/2024	40 000 000	38 934 089,36	EUR	0,49
TOTAL Titres nego. a court terme (NEU CP) émetteurs bancaires		545 875 036,34		6,87
TOTAL Titres de creances negociables		545 875 036,34		6,87
TOTAL Titres de creances negocies sur un marche regl. ou assimile		545 875 036,34		6,87
ECP AUSTRALIA NEW ZEALAND BANKING 06/12/2024	70 000 000	67 681 678,23	EUR	0,85
ECP AUSTRALIA NEW ZEALAND BANKING 24/10/2024	70 000 000	67 923 722,74	EUR	0,86
ECP BANCO SANTANDER SA 01/10/2024	50 000 000	48 556 699,52	EUR	0,61
ECP BANCO SANTANDER SA 02/12/2024	30 000 000	28 977 285,35	EUR	0,36
ECP BANCO SANTANDER SA 06/09/2024	70 000 000	68 133 781,44	EUR	0,86
ECP BANCO SANTANDER SA 07/10/2024	30 000 000	29 124 191,83	EUR	0,37
ECP BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARI 10/05/2024	66 000 000	65 022 247,35	EUR	0,82
ECP BANCO SANTANDER SA 10/09/2024	33 000 000	32 117 932,08	EUR	0,40
ECP BANCO SANTANDER SA 12/03/2024	47 000 000	46 612 734,34	EUR	0,59
ECP BANCO SANTANDER SA 12/06/2024	20 000 000	19 639 345,63	EUR	0,25
ECP BANCO SANTANDER SA 14/03/2024	15 000 000	14 873 180,78	EUR	0,19
ECP BANCO SANTANDER SA 15/05/2024	30 000 000	29 545 540,95	EUR	0,37
ECP BANCO SANTANDER SA 17/05/2024	20 000 000	19 693 009,00	EUR	0,25
ECP BANCO SANTANDER SA 23/08/2024	60 000 000	58 497 299,84	EUR	0,74
ECP BANCO SANTANDER SA 26/09/2024	30 000 000	29 153 607,41	EUR	0,37
ECP BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA 17/05/2024	33 000 000	32 487 530,92	EUR	0,41
ECP BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA 22/05/2024	50 000 000	49 196 152,23	EUR	0,62
ECP BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARI 24/05/2024	60 000 000	59 023 111,56	EUR	0,74
ECP BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MU 01/08/2024	50 000 000	48 868 885,20	EUR	0,62
ECP BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MU 05/07/2024	45 000 000	44 091 462,67	EUR	0,56
ECP BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MU 19/09/2024	25 000 000	24 327 131,93	EUR	0,31
ECP BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MU 22/11/2024	70 000 000	67 745 258,01	EUR	0,85
ECP BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MU 29/08/2024	80 000 000	77 990 054,19	EUR	0,98
ECP BPCE 02/08/2024	50 000 000	48 860 252,36	EUR	0,62

AXA IM EURO LIQUIDITY SRI

Désignation des valeurs	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	Devise	% Actif Net
ECP BPCE 04/09/2024	120 000 000	116 914 810,90	EUR	1,44
ECP BPCE 19/09/2024	40 000 000	38 919 229,42	EUR	0,49
ECP CAIXABANK SA 01/10/2024	40 000 000	38 875 861,43	EUR	0,49
ECP CAIXABANK SA 10/05/2024	17 000 000	16 752 526,49	EUR	0,21
ECP CAIXABANK SA 17/05/2024	40 000 000	39 389 200,49	EUR	0,50
ECP CREDIT AGROCOLE SA 08/05/2024	30 000 000	29 572 380,56	EUR	0,37
ECP CREDIT AGRICOLE SA 10/07/2024	45 000 000	44 075 666,81	EUR	0,55
ECP CREDIT AGRICOLE SA 21/02/2024	20 000 000	19 881 923,69	EUR	0,25
ECP CREDIT AGRICOLE SA 31/01/2024	60 000 000	59 782 632,49	EUR	0,75
ECP DH EUROPE FINANCE II SARL 08/01/2024	20 000 000	19 977 196,27	EUR	0,25
ECP DH EUROPE FINANCE II SARL 08/03/2024	60 000 000	59 521 525,39	EUR	0,75
ECP DH EUROPE FINANCE II SARL 14/02/2024	43 000 000	42 769 273,02	EUR	0,54
ECP DNB BANK ASA 01/07/2024	35 000 000	34 312 059,36	EUR	0,43
ECP DNB BANK ASA 11/10/2024	83 000 000	80 636 729,67	EUR	1,02
ECP ELECTRICITE DE FRANCE 03/04/2024	107 000 000	105 870 024,86	EUR	1,33
ECP ENEL FINANCE INTERNATIONAL CP 29/12/2023	25 000 000	25 000 000,00	EUR	0,31
ECP ENEL FINANCE INTERNATIONAL CP 31/01/2024	50 000 000	49 812 195,28	EUR	0,63
ECP ENI SPA 23/01/2024	60 000 000	59 831 000,28	EUR	0,75
ECP ENI SPA 29/01/24	30 000 000	29 895 322,11	EUR	0,38
ECP FIDELITY NATIONAL INFORMATION 08/01/2024	50 000 000	49 943 960,70	EUR	0,63
ECP FS SOCIETE GEN./OSSIAM ETF 20/06/2024	30 000 000	29 450 087,96	EUR	0,37
ECP FS SOCIETE GEN./OSSIAM ETF 20/09/2024	20 000 000	19 468 182,40	EUR	0,25
ECP FS SOCIETE GEN./OSSIAM ETF 31/10/2024	60 000 000	58 199 736,32	EUR	0,73
ECP IBERDROLA INTERNATIONAL B.V. 17/01/2024	50 000 000	49 894 238,87	EUR	0,63
ECP IBERDROLA INTERNATIONAL B.V. 30/01/2024	40 000 000	39 857 650,76	EUR	0,50
ECP ING BANK NV 04/06/2024	60 000 000	58 976 912,56	EUR	0,74
ECP ING BANK 04/10/2024	50 000 000	48 587 732,76	EUR	0,61
ECP ING BANK NV 08/10/2024	30 000 000	29 143 546,19	EUR	0,37
ECP ING BANK NV 17/05/2024	60 000 000	59 085 361,99	EUR	0,74
ECP ING BANK NV 19/09/2024	60 000 000	58 385 116,64	EUR	0,74
ECP ING BANK NV 26/11/2024	30 000 000	29 020 857,02	EUR	0,37
ECP ING BANK 27/09/2024	60 000 000	58 342 006,68	EUR	0,73
ECP INTESA SANPAOLO BANK 05/02/2024	50 000 000	49 788 071,28	EUR	0,63
ECP INTESA SANPAOLO BANK IRELAND 18/07/2024	30 000 000	29 344 609,29	EUR	0,37
ECP INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOUR 22/05/2024	52 000 000	51 170 345,62	EUR	0,64
ECP INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOUR 22/08/2024	35 000 000	34 121 871,69	EUR	0,43
ECP INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOUR 25/09/2024	40 000 000	38 874 087,77	EUR	0,49
ECP JOHNSON CONTROLS INTERNATIONAL 11/03/2024	60 000 000	59 507 233,68	EUR	0,75
ECP KERING FINANCE 23/04/2024	16 000 000	15 799 727,68	EUR	0,20
ECP KLEPIERRE SA 05/11/2024	30 000 000	29 085 783,35	EUR	0,37
ECP KLEPIERRE SA 08/11/2024	17 000 000	16 476 701,55	EUR	0,21
ECP KLEPIERRE SA GROUP 14/03/2024	44 000 000	43 627 777,76	EUR	0,55
ECP KLEPIERRE SA 24/05/2024	30 000 000	29 520 923,69	EUR	0,37
ECP LLOYDS BANK CORPORATE MARKETS 01/10/2024	50 000 000	48 611 221,75	EUR	0,61
ECP LLOYDS BANK CORPORATE MARKETS 02/04/2024	43 000 000	42 551 777,97	EUR	0,54
ECP LLOYDS BANK PLC 05/08/2024	30 000 000	29 315 029,33	EUR	0,37
ECP LLOYDS BANK CORPORATE MARKETS 06/06/2024	23 000 000	22 605 752,12	EUR	0,28
ECP LLOYDS BANK CORPORATE MARKETS 15/07/2024	40 000 000	39 162 150,81	EUR	0,49
ECP LLOYDS BANK CORPORATE MARKETS 22/05/2024	50 000 000	49 219 617,76	EUR	0,62
ECP NATIONAL GRID NORTH AMERICA IN 12/01/2024	85 000 000	84 865 224,59	EUR	1,07
ECP NATIONAL GRID NORTH AMERICA IN 26/01/2024	40 000 000	39 873 242,52	EUR	0,50
ECP NATWEST MARKETS PLC 04/12/2024	60 000 000	58 016 260,01	EUR	0,73
ECP NATWEST MARKETS NV 11/04/2024	37 000 000	36 580 503,52	EUR	0,46
ECP NATWEST MARKETS NV 19/09/2024	70 000 000	68 121 824,88	EUR	0,86
ECP NATWEST MARKETS PLC 27/12/2024	50 000 000	48 266 995,00	EUR	0,61
ECP NORDEA BANK ABP 26/08/2024	50 000 000	48 766 621,99	EUR	0,61

AXA IM EURO LIQUIDITY SRI

Désignation des valeurs	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	Devise	% Actif Net
ECP OP CORPORATE BANK PLC 09/09/2024	50 000 000	48 707 101,29	EUR	0,61
ECP OP CORPORATE BANK PLC 11/06/2024	60 000 000	58 953 826,24	EUR	0,74
ECP OP CORPORATE BANK PLC 18/10/2024	50 000 000	48 541 047,58	EUR	0,61
ECP ORANGE SA 11/12/2024	20 000 000	19 336 654,77	EUR	0,24
ECP ORANGE SA 12/03/2024	9 000 000	9 270 004,90	EUR	0,12
ECP ORANGE SA 12/04/2024	40 000 000	39 538 167,47	EUR	0,50
ECP ORANGE SA 14/03/2024	17 000 000	16 856 215,09	EUR	0,21
ECP ORANGE SA 20/02/2024	20 000 000	20 630 141,11	EUR	0,26
ECP ORANGE SA 21/05/2024	20 000 000	19 688 328,77	EUR	0,25
ECP ORANGE SA 23/01/2024	17 000 000	17 566 573,17	EUR	0,22
ECP SKANDINAViska ENSKILDA BANKEN 17/06/2024	50 000 000	49 095 091,70	EUR	0,62
ECP SKANDINAViska ENSKILDA BANKEN 22/10/2024	70 500 000	68 430 521,88	EUR	0,86
ECP SKANDINAViska ENSKILDA BANKEN 24/10/2024	60 000 000	58 230 080,53	EUR	0,73
ECP SVENSKA HANDELSBANKEN AB 03/10/2024	42 000 000	40 819 355,42	EUR	0,51
ECP SVENSKA HANDELSBANKEN AB 03/12/2024	40 000 000	38 679 490,78	EUR	0,49
ECP SVENSKA HANDELSBANKEN 10/10/2024	40 000 000	38 854 738,03	EUR	0,49
ECP SVENSKA HANDELSBANKEN AB 18/07/2024	40 000 000	39 154 082,50	EUR	0,49
ECP SVENSKA HANDELSBANKEN AB 19/09/2024	20 000 000	19 464 772,92	EUR	0,25
ECP SVENSKA HANDELSBANKEN AB 24/07/2024	30 000 000	29 348 278,48	EUR	0,37
ECP SVENSKA HANDELSBANKEN AB 26/08/2024	55 000 000	53 650 290,17	EUR	0,68
ECP SVENSKA HANDELSBANKEN AB 28/11/2024	50 000 000	48 367 622,31	EUR	0,61
ECP THE TORONTO-DOMINION BANK 03/10/2024	50 000 000	48 603 220,21	EUR	0,61
ECP THE TORONTO-DOMINION BANK 13/09/2024	40 000 000	38 947 150,37	EUR	0,49
ECP THE TORONTO-DOMINION BANK 18/06/2024	26 000 000	25 527 267,08	EUR	0,32
ECP THE TORONTO-DOMINION BANK 18/06/2024	25 000 000	24 545 449,12	EUR	0,31
ECP UNICREDIT SPA 31/05/2024	50 000 000	49 162 860,34	EUR	0,62
ECP VATTENFALL AB 07/06/2024	90 000 000	88 424 478,43	EUR	1,11
ECP VATTENFALL AB 10/06/2024	50 000 000	49 110 944,62	EUR	0,62
ECP VATTENFALL AB 13/05/2024	61 000 000	60 085 090,34	EUR	0,76
ECP VOLVO TREASURY AB 04/01/2024	40 000 000	39 973 907,03	EUR	0,50
ECP VOLVO TREASURY AB 04/01/2024	45 000 000	44 970 645,41	EUR	0,57
ECP VOLVO TREASURY AB 04/07/2024	60 000 000	58 798 611,61	EUR	0,74
ECP WOLTERS KLUWER N.V. 11/01/2024	20 000 000	19 971 001,55	EUR	0,25
TOTAL Titres nego. a court terme (NEU CP) emetteurs non financiers		4 922 863 411,76		61,97
TOTAL Euro-Commercial Paper		4 922 863 411,76		61,97
TOTAL Titres de creances non negocies sur un marche regl.		4 922 863 411,76		61,97
TOTAL Titres de creances		5 468 738 448,10		68,84
AXA AXA COURT TERME AXA COURT TERME I	23 000	236 655 749,20	EUR	2,98
TOTAL OPCVM et equivalents d'autres Etats membres de l'UE		236 655 749,20		2,98
TOTAL Titres d'OPC		236 655 749,20		2,98
Marge swap clearer		2 937 030,26	EUR	0,04
TOTAL Appels de marge sur Swap		2 937 030,26		0,04
TOTAL Marge sur options		2 937 030,26		0,04
TOTAL Appels de marge		2 937 030,26		0,04
T000010724 3.82/ESTR		-33 603 548	EUR	0,00
T000011024 3.90/ESTR		-47 949 212	EUR	0,00
T000020424 3.40/ESTR		-41 406 959	EUR	0,00
T000020824 3.75/ESTR		-48 014 391	EUR	0,00
T000021224 3.55/ESTR		-57 740 609	EUR	0,00
T000021224 3.57/ESTR		-28 833 831	EUR	0,00
T000031024 3.89/ESTR		-40 289 058	EUR	0,00
T000031224 3.56/ESTR		-38 461 240	EUR	0,00
T000040624 3.58/ESTR		-57 695 235	EUR	0,00
T000040724 3.87/ESTR		-57 505 598	EUR	0,00
T000040924 3.81/ESTR		-115 130 737	EUR	0,00
T000041224 3.44/ESTR		-57 808 109	EUR	0,00

AXA IM EURO LIQUIDITY SRI

Désignation des valeurs	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	Devise	% Actif Net
T000050124 3.02/ESTR	-58 051 282	150 124,64	EUR	0,00
T000050224 3.77/ESTR	-48 985 523	17 917,10	EUR	0,00
T000050724 3.77/ESTR	-43 363 462	-17 247,55	EUR	0,00
T000050824 3.75/ESTR	-28 800 245	-23 824,21	EUR	0,00
T000051124 3.68/ESTR	-28 843 399	-78 697,80	EUR	0,00
T000060624 3.59/ESTR	-22 110 235	25 802,95	EUR	0,00
T000060924 3.76/ESTR	-67 187 529	-101 218,84	EUR	0,00
T000061224 3.36/ESTR	-67 505 267	-46 440,09	EUR	0,00
T000070624 3.76/ESTR	-88 215 258	-22 407,37	EUR	0,00
T000071024 3.88/ESTR	-28 769 527	-104 169,30	EUR	0,00
T000080124 3.75/ESTR	-48 154 440	-33 925,15	EUR	0,00
T000080524 3.45/ESTR	-28 889 866	70 916,42	EUR	0,00
T000081024 3.86/ESTR	-28 775 107	-98 661,61	EUR	0,00
T000081124 3.70/ESTR	-16 338 222	-49 753,23	EUR	0,00
T000090924 3.77/ESTR	-48 019 053	-84 535,02	EUR	0,00
T000091024 3.87/ESTR	-200 000 000	-718 013,66	EUR	-0,01
T000100424 3.37/ESTR	-41 439 153	115 117,38	EUR	0,00
T000100524 3.50/ESTR	-63 489 959	120 039,84	EUR	0,00
T000100524 3.50/ESTR	-16 364 616	32 092,90	EUR	0,00
T000100624 3.75/ESTR	-48 995 390	-10 674,01	EUR	0,00
T000100724 3.83/ESTR	-44 500 000	-55 455,10	EUR	0,00
T000100924 3.77/ESTR	-31 680 270	-55 519,81	EUR	0,00
T000101024 3.85/ESTR	-67 159 596	-231 488,99	EUR	0,00
T000110124 3.07/ESTR	-58 006 275	139 903,53	EUR	0,00
T000110124 3.09/ESTR	-96 674 283	212 583,15	EUR	0,00
T000110424 3.48/ESTR	-35 648 906	62 746,33	EUR	0,00
T000110624 3.63/ESTR	-57 678 873	44 802,04	EUR	0,00
T000111024 3.83/ESTR	-200 000 000	-652 797,98	EUR	-0,01
T000111224 3.36/ESTR	-19 289 102	-17 873,22	EUR	0,00
T000120124 3.80/ESTR	-29 602 017	9 258,74	EUR	0,00
T000120324 3.56/ESTR	-48 117 174	6 110,85	EUR	0,00
T000120324 3.59/ESTR	-45 208 149	-7 721,78	EUR	0,00
T000120424 3.50/ESTR	-38 643 858	71 477,42	EUR	0,00
T000120624 3.63/ESTR	-19 224 607	16 580,79	EUR	0,00
T000130224 3.22/ESTR	-50 000 000	157 380,39	EUR	0,00
T000130924 3.86/ESTR	-38 383 561	-102 235,14	EUR	0,00
T000140324 3.28/ESTR	-16 415 802	50 285,04	EUR	0,00
T000140324 3.29/ESTR	-19 305 148	57 181,66	EUR	0,00
T000140324 3.29/ESTR	-14 464 705	42 112,25	EUR	0,00
T000140324 3.30/ESTR	-23 168 445	65 107,04	EUR	0,00
T000140324 3.31/ESTR	-18 311 218	49 604,00	EUR	0,00
T000150124 3.04/ESTR	-53 190 260	156 046,55	EUR	0,00
T000150524 3.51/ESTR	-28 863 283	53 645,19	EUR	0,00
T000150724 3.88/ESTR	-38 337 065	-69 620,21	EUR	0,00
T000170124 3.05/ESTR	-53 178 031	152 942,08	EUR	0,00
T000170224 3.51/ESTR	-38 497 485	70 944,84	EUR	0,00
T000170524 3.51/ESTR	-19 243 125	35 462,06	EUR	0,00
T000170524 3.51/ESTR	-57 763 092	108 771,68	EUR	0,00
T000170524 3.52/ESTR	-31 744 979	56 266,56	EUR	0,00
T000170624 3.70/ESTR	-48 033 046	8 993,49	EUR	0,00
T000180124 3.78/ESTR	-43 134 271	8 414,90	EUR	0,00
T000180624 3.75/ESTR	-24 003 699	-8 181,37	EUR	0,00
T000180624 3.75/ESTR	-24 965 059	-8 133,49	EUR	0,00
T000180724 3.82/ESTR	-28 772 317	-35 901,88	EUR	0,00
T000180724 3.82/ESTR	-38 392 874	-46 754,57	EUR	0,00
T000200224 3.36/ESTR	-24 103 129	32 930,82	EUR	0,00

AXA IM EURO LIQUIDITY SRI

Désignation des valeurs	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	Devise	% Actif Net
T000200624 3.75/ESTR	-28 813 600	-11 373,39	EUR	0,00
T000210224 3.41/ESTR	-19 273 083	16 326,58	EUR	0,00
T000210524 3.52/ESTR	-19 259 911	35 483,54	EUR	0,00
T000220124 3.00/ESTR	-58 052 921	209 900,04	EUR	0,00
T000220324 3.30/ESTR	-54 981 978	168 493,14	EUR	0,00
T000220524 3.57/ESTR	-49 983 499	65 451,25	EUR	0,00
T000220524 3.59/ESTR	-48 051 716	51 571,25	EUR	0,00
T000220524 3.59/ESTR	-48 084 423	54 506,30	EUR	0,00
T000220724 3.84/ESTR	-47 988 764	-73 223,20	EUR	0,00
T000220824 3.82/ESTR	-33 561 194	-61 374,50	EUR	0,00
T000221124 3.69/ESTR	-67 258 649	-232 021,56	EUR	0,00
T000230824 3.76/ESTR	-57 603 287	-71 863,25	EUR	0,00
T000230924 3.73/ESTR	-100 000 000	-200 861,78	EUR	0,00
T000240524 3.61/ESTR	-28 858 872	27 567,02	EUR	0,00
T000240524 3.87/ESTR	-60 000 000	-35 514,86	EUR	0,00
T000240724 3.80/ESTR	-28 791 861	-31 841,71	EUR	0,00
T000241024 3.82/ESTR	-80 625 035	-296 080,09	EUR	0,00
T000241024 3.82/ESTR	-57 589 311	-212 624,27	EUR	0,00
T000241024 3.82/ESTR	-67 181 010	-246 377,43	EUR	0,00
T000260824 3.73/ESTR	-52 826 089	-54 118,70	EUR	0,00
T000260824 3.74/ESTR	-48 023 717	-51 589,85	EUR	0,00
T000260924 3.84/ESTR	-150 000 000	-444 101,32	EUR	-0,01
T000261124 3.72/ESTR	-28 819 828	-109 906,43	EUR	0,00
T000261124 3.76/ESTR	-67 980 755	-215 077,20	EUR	0,00
T000271224 3.22/ESTR	-48 276 890	-11 981,62	EUR	0,00
T000281124 3.68/ESTR	-48 047 047	-170 702,87	EUR	0,00
T000290824 3.80/ESTR	-76 792 218	-136 144,01	EUR	0,00
T000300924 3.80/ESTR	-150 000 000	-401 680,79	EUR	-0,01
T000310124 3.13/ESTR	-57 972 181	163 722,26	EUR	0,00
T000310524 3.87/ESTR	-50 000 000	-32 948,95	EUR	0,00
T000311024 3.75/ESTR	-57 794 234	-192 807,25	EUR	0,00
T00230224 3.459/ESTR	-77 096 255	42 061,44	EUR	-0,01
TOTAL Swaps de taux (IRS)		-3 873 697,98		-0,05
TOTAL Swaps		-3 873 697,98		-0,05
TOTAL Instruments Financiers a terme		-936 667,72		-0,01
DPAT FIX 3.89 291223	201 846 000	201 867 810,58	EUR	2,54
DPAT FIX 3.90 291223	238 351 000	238 376 821,36	EUR	3,00
DPAT FIX 3.92 291223	320 604 000	320 638 910,21	EUR	4,04
TOTAL Depots		760 883 542,15		9,58
N FIX 0.00 031028	900 000	900 000,00	EUR	0,01
TOTAL Collateral OTC Bilateral		900 000,00		0,01
B FIX 0.00 130628	6 000 000	6 000 000,00	EUR	0,08
TOTAL Collateral OTC Cleare		6 000 000,00		0,08
TOTAL Depots et autres instruments financiers		767 783 542,15		9,67
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO SR UNSECURED 144A REGS 07/27 0	175 901 000	159 999 999,87	EUR	2,01
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO BONDS 144A REGS 10/33 3.55	200 493 000	199 999 557,06	EUR	2,53
TOTAL Prise en pension livree		359 999 556,93		4,54
INDEMNITES SUR Creances representatives de titres recus en pension		1 814 878,48		0,02
TOTAL Operations contractuelles a l'achat		361 814 435,41		4,56
TOTAL Operations contractuelles		361 814 435,41		4,56
R FIX 0.00 071226	-140 000	-140 000,00	EUR	0,00
N FIX 0.00 161028	-1 600 000	-1 600 000,00	EUR	-0,02
TOTAL Collateral OTC Bilateral		-1 740 000,00		-0,02
TOTAL CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES		-1 740 000,00		-0,02

Société de gestion

AXA Investment Managers Paris

Tour Majunga - La Défense 9 - 6, place de la Pyramide 92800 Puteaux - France

Société de gestion de portefeuille titulaire de l'agrément AMF n° GP 92008 en date du 7 avril 1992

S.A. au capital de 1 421 906 euros, 353 534 506 RCS Nanterre.

Dépositaire

BNP PARIBAS SA- 3, rue d'Antin - 75002 Paris